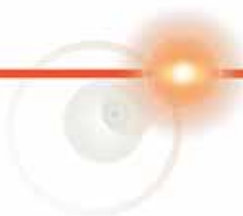


ÉTATS FINANCIERS 2011



ÉTATS FINANCIERS 2011

1	EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)	5
2	Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)	13
3	Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés	111
4	États financiers statutaires	115
5	Notes annexes aux États financiers statutaires	119



1

EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)

EADS N.V. — Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009	6
EADS N.V. — États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009	7
EADS N.V. — Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2011 et 2010	8
EADS N.V. — Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009	9
EADS N.V. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009	10



EADS N.V. – Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009

(en millions d'€)	Note	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	5, 6	49 128	45 752	42 822
Coût des produits vendus	7	(42 285)	(39 528)	(38 383)
Marge brute		6 843	6 224	4 439
Frais commerciaux		(981)	(1 024)	(924)
Frais administratifs		(1 427)	(1 288)	(1 272)
Frais de recherche et développement	8	(3 152)	(2 939)	(2 825)
Autres produits	9	359	171	170
Autres charges	10	(221)	(102)	(102)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	11	164	127	115
Autres produits liés aux participations	11	28	18	19
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	5	1 613	1 187	(380)
Produits d'intérêts		377	316	356
Charges d'intérêts		(364)	(415)	(503)
Autres éléments du résultat financier		(233)	(272)	(445)
Résultat financier	12	(220)	(371)	(592)
Impôts sur les bénéfices	13	(356)	(244)	220
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice		1 037	572	(752)
Imputable aux :				
Actionnaires de la société-mère (Bénéfice net/(perte nette))		1 033	553	(763)
Intérêts minoritaires		4	19	11
				€
Résultat par action		€	€	
De base	38	1,27	0,68	(0,94)
Dilué	38	1,27	0,68	(0,94)

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. — États consolidés des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice	1 037	572	(752)
Écarts de change pour les opérations étrangères	(25)	119	(279)
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(365)	(2 983)	2 948
Modification nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie enregistrée au compte de résultat	(171)	(201)	(1,456)
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(20)	12	136
Gains/(pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	(747)	(127)	(594)
Gains/(pertes) non réalisé(e)s lié(e)s aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	129	(161)	33
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	331	1 096	(381)
Produits/(charges) constaté(e)s, directement en capitaux propres	(868)	(2 245)	407
Total des produits et (charges) constaté(e)s de l'exercice	169	(1 673)	(345)
Imputable aux :			
Actionnaires de la société mère	163	(1 679)	(354)
Intérêts minoritaires	6	6	9

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



EADS N.V. – Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2011 et 2010

(en millions d'€)	Note	2011	2010
Actif consolidé			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	14	12 745	11 299
Immobilisations corporelles	15	14 159	13 427
Immeubles de placement	16	74	77
Participations MEQ	17	2 677	2 451
Autres participations financières et actifs financiers non courants	17	2 378	2 386
Autres actifs financiers non courants	20	631	871
Autres actifs non courants	21	1 253	1 104
Impôts différés actifs	13	4 309	4 250
Valeurs mobilières de placement non courantes	22	7 229	5 332
		45 455	41 197
Actifs courants			
Stocks	18	22 563	20 862
Créances clients	19	6 399	6 632
Portion courante des autres actifs financiers non courants	17	172	111
Autres actifs financiers courants	20	1 739	1 575
Autres actifs courants	21	2 253	1 712
Actifs d'impôts courants		339	234
Valeurs mobilières de placement (courantes)	22	4 272	5 834
Disponibilités	31	5 284	5 030
		43 021	41 990
Total actifs consolidés		88 476	83 187
Capitaux propres et dettes consolidés			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère			
Capital social		820	816
Primes d'apport ou d'émission		7 519	7 645
Report à nouveau		471	46
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)		153	446
Actions propres		(113)	(112)
		8 850	8 841
Intérêts minoritaires		20	95
Total capitaux propres consolidés	23	8 870	8 936
Dettes non courantes			
Provisions non courantes	25	9 125	8 213
Dettes financières non courantes	26	3 628	2 870
Autres dettes financières non courantes	27	8 193	8 624
Autres dettes non courantes	28	9 814	9 264
Impôts différés passifs	13	1 050	1 195
Produits constatés d'avance non courants	30	290	315
		32 100	30 481
Dettes courantes			
Provisions courantes	25	5 860	5 766
Dettes financières courantes	26	1 476	1 408
Dettes fournisseurs	29	9 630	8 546
Autres dettes financières courantes	27	1 687	1 234
Autres dettes courantes	28	27 670	25 772
Dettes d'impôts courantes		308	254
Produits constatés d'avance	30	875	790
		47 506	43 770
Total dettes consolidées		79 606	74 251
Total capitaux propres et dettes consolidés		88 476	83 187

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



EADS N.V. — Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009

(en millions d'€)	Note	2011	2010	2009
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère		1 033	553	(763)
Part relative aux intérêts minoritaires		4	19	11
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Produits d'intérêts		(377)	(316)	(356)
Charges d'intérêts		364	415	503
Intérêts financiers perçus		417	332	382
Intérêts financiers payés		(307)	(278)	(331)
Charges (produits) d'impôts sur les bénéfices		356	244	(220)
Impôts sur les bénéfices reçus (payés)		(100)	(140)	4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 884	1 582	1 826
Dotations/(reprises) aux provisions pour dépréciation		(408)	(366)	(254)
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(29)	(75)	(31)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(164)	(127)	(115)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes ⁽¹⁾		230	(219)	1 594
Variation des autres actifs et passifs courants		1 386	2 819	15
• Stocks		(1 640)	705	(1 961)
• Créances clients		447	(345)	(478)
• Dettes fournisseurs		806	(40)	192
• Avances et acomptes reçus		1 965	1 698	2 925
• Autres actifs et passifs		(327)	738	(257)
• Financement des ventes/Clients		246	169	(306)
• Dettes financement des ventes/Clients		(111)	(106)	(100)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 289	4 443	2 265
Investissements :				
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2 197)	(2 250)	(1 957)
• Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		79	45	75
• Acquisitions de filiales, de coentreprises, d'activités et d'intérêts minoritaires (nettes de trésorerie)	31	(1 535)	(38)	(21)
• Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	31	18	12	13
• Décaissements au titre des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		(312)	(190)	(136)
• Produits de cessions des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		77	91	43
• Dividendes reçus des participations mises en équivalence		50	41	27
Cessions d'actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente » et de passifs directement associées à des actifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »		0	0	103
(Acquisitions) Cessions de valeurs mobilières de placement	22	(378)	(3 147)	(821)
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités d'investissement		(4 198)	(5 436)	(2 674)
Augmentation des dettes financières		813	99	1 114
Remboursement des dettes financières		(399)	(1 160)	(208)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.		(178)	0	(162)
Dividendes versés aux minoritaires		(5)	(7)	(4)
Variations du capital et des participations minoritaires		(65)	(48)	17
Variations des actions propres		(1)	(3)	(5)
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de financement		165	(1 119)	752
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		(2)	104	(50)
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie		254	(2 008)	293
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		5 030	7 038	6 745
Trésorerie à la clôture de l'exercice		5 284	5 030	7 038

(1) Pour 2011, les « contributions financières aux actifs des régimes de retraite » figurent dans les « dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes » dans les Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les « contributions financières aux actifs des régimes de retraite » étaient auparavant présentées dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement. En 2011, elles s'élevaient à (489) millions d'euros (2010 : (553) millions d'euros et 2009 : (173) millions d'euros).

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 22, « Valeurs mobilières de placement » et à la Note 31, « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



EADS N.V. – Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos au 31 décembre 2011, 2010 et 2009

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère							Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Report à nouveau		Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)						Actions propres
				Autres reports à nouveau	Gains et pertes actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change				
Solde au 31 décembre 2008		815	7 836	1 992	(1 270)	421	(184)	1 521	(109)	11 022	104	11 126
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice				(763)						(763)	11	(752)
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					(479)	140	1 012	(264)		409	(2)	407
Augmentations de capital	23	1	14							15	2	17
Paiement en actions (IFRS 2)	35			19						19		19
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V./dividendes versés aux intérêts minoritaires			(162)							(162)	(4)	(166)
Variations des intérêts minoritaires										0	(5)	(5)
(Achats nets) Cessions nettes d'actions propres	23								(5)	(5)		(5)
Annulation d'actions propres	23		(5)						5	0		0
Solde au 31 décembre 2009		816	7 683	1 248	(1 749)	561	828	1 257	(109)	10 535	106	10 641
Bénéfice net de l'exercice				553						553	19	572
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					(32)	(177)	(2 201)	178		(2 232)	(13)	(2 245)
Augmentations de capital	23		5							5		5
Diminutions de capital	23		(43)							(43)	(6)	(49)
Paiement en actions (IFRS 2)	35			23						23		23
Dividendes versés aux intérêts minoritaires										0	(7)	(7)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)				3						3	(7)	(4)
Variations des intérêts minoritaires										0	3	3
(Achats nets)/Cessions nettes d'actions propres	23								(3)	(3)		(3)
Solde au 31 décembre 2010		816	7 645	1 827	(1 781)	384	(1 373)	1 435	(112)	8 841	95	8 936
Bénéfice net de l'exercice				1 033						1 033	4	1 037
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					(579)	182	(399)	(74)		(870)	2	(868)
Augmentations de capital	23	4	59							63		63
Diminutions de capital	23									0		0
Paiement en actions (IFRS 2)	35			15						15		15
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V./dividendes versés aux intérêts minoritaires			(178)							(178)	(5)	(183)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)				(17)	(28)		(1)			(46)	(79)	(125)
Variations des intérêts minoritaires										0	3	3
(Achats nets) Cessions nettes d'actions propres									(8)	(8)		(8)
Annulation d'actions propres	23		(7)						7	0		0
Solde au 31 décembre 2011		820	7 519	2 858	(2 388)	566	(1 773)	1 361	(113)	8 850	20	8 870

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).





2

Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)



2.1 Règles de présentation	15
2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)	40
2.3 Notes annexes aux états de situation financière consolidés (IFRS)	50
2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés (IFRS)	72
2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	74
2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »	103

Table des matières

2.1 Règles de présentation	15	21. Autres actifs	61
1. La Société	15	22. Valeurs mobilières de placement	62
2. Principales règles et méthodes comptables	15	23. Total capitaux propres	62
3. Périmètre de consolidation	34	24. Gestion du capital	63
4. Acquisitions et cessions	34	25. Provisions	64
		26. Dettes financières	69
		27. Autres dettes financières	70
		28. Autres passifs	71
2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)	40	29. Dettes fournisseurs	71
5. Informations sectorielles	40	30. Produits constatés d'avance	71
6. Chiffre d'affaires	44		
7. Coûts par nature	44	2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés (IFRS)	72
8. Frais de recherche et développement	45	31. État des flux de trésorerie consolidés	72
9. Autres produits	45		
10. Autres charges	45	2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	74
11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations	46	32. Litiges et réclamations	74
12. Résultat financier	46	33. Engagements hors bilan	75
13. Impôt sur les bénéfices	47	34. Informations relatives aux instruments financiers	78
		35. Paiements fondés sur des actions	90
2.3 Notes annexes aux états de situation financière consolidés (IFRS)	50	36. Transactions avec les parties liées	99
14. Immobilisations incorporelles	50	37. Participations dans des coentreprises	101
15. Immobilisations corporelles	54	38. Résultat par action	101
16. Immeubles de placement	57	39. Effectif	102
17. Participations mises en équivalence, autres investissements et autres actifs financiers non courants	57	40. Événements postérieurs à la clôture	102
18. Stocks	59		
19. Créances clients	60	2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »	103
20. Autres actifs financiers	61		

2.1 Règles de présentation

1. La Société

Les États financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la Société **European Aeronautic Defence and Space EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (siège social actuel situé à Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas). Les principales activités d'EADS consistent en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils et militaires, de lanceurs

spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. EADS est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Valence et de Bilbao. Le Conseil d'administration d'EADS a procédé à l'arrêté de ces États financiers consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 7 mars 2012, et toutes les valeurs sont arrondies au million près, sauf indication contraire.

2. Principales règles et méthodes comptables

Référentiel comptable — Les États financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière (« IFRS », *International Financial Reporting Standards*), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») et selon le chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant du Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »). Les États financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de certains postes, notamment :

- (i) les instruments financiers dérivés, évalués à leur juste valeur ;
- (ii) les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur ;
- (iii) les fonds du marché monétaire accumulés, les obligations structurées non plafonnées et les fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs, désignés comme actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat et sont donc évalués à leur juste valeur (« Option Juste Valeur », voir Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ») ;
- (iv) les éléments d'actif et de passif désignés comme des éléments couverts par des instruments de couverture évalués à leur juste valeur, qui sont évalués soit à leur juste valeur soit à leur prix de revient et dont les valeurs comptables sont ajustées par rapport aux variations des justes valeurs attribuables aux risques couverts ;

- (v) les accords de paiements fondés sur des actions, évalués selon la méthode d'évaluation à la juste valeur d'IFRS 2 ; et
- (vi) les obligations de retraite à prestations définies (ou actifs), évaluées selon la norme IAS 19, et les actifs du régime correspondant, évalués à leur juste valeur.

Les méthodes d'évaluation utilisées lorsque la méthode du coût historique ne s'applique pas sont présentées plus en détail ci-après.

Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, le compte de résultat des **États financiers statutaires d'EADS N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

L'établissement des États financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les États financiers consolidés sont présentés dans la dernière sous-partie de la présente Note 2, « Recours aux estimations comptables ».

Normes IFRS nouvelles, révisées ou amendées et nouvelles interprétations

Les principes comptables IFRS appliqués par EADS pour l'établissement des États financiers consolidés de l'exercice 2011 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de ceux relatifs à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées, et à des modifications de règles comptables, telles que détaillées ci-dessous.





a) Normes nouvelles, révisées ou amendées

EADS est dans l'obligation d'appliquer les normes nouvelles, révisées ou amendées ci-dessous pour l'exercice 2011 à compter du 1^{er} janvier. Sauf indication contraire, les normes nouvelles, révisées ou amendées ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés d'EADS, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

En novembre 2009, l'IASB a publié une version révisée de la norme **IAS 24** « Informations relatives aux parties liées » qui a été approuvée en juillet 2010. La norme révisée simplifie les dispositions relatives aux informations à fournir sur les entités liées à une administration publique et clarifie la définition d'une partie liée.

L'amendement apporté à la norme IAS 32 « Classement des émissions de droits – **Amendement à IAS 32** Instruments financiers : présentation » (approuvé en décembre 2009) précise la manière de comptabiliser certaines émissions de droits (droits, options, garanties) libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'émetteur. Plus particulièrement, cet amendement précise que les droits, garanties et options d'acquisition d'un montant fixé d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même contre un montant fixé libellé dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité doivent être classés en instruments de capitaux propres, sous réserve que l'entité propose ces droits en proportion à l'ensemble des détenteurs existants d'une même catégorie de ses instruments de capitaux propres non dérivés.

La troisième **série d'amendements aux normes IFRS (2010)** approuvée en février 2011 comprend les amendements à 9 normes IFRS et 1 interprétation. Ces amendements se rapportent aux normes IFRS 1, IFRS 3, IFRS 7, IAS 1, IAS 21, IAS 27, IAS 28, IAS 31, IAS 34 et IFRIC 13. La plupart de ces amendements sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et contiennent des dispositions de transitions différentes pour chaque amendement.

b) Interprétations nouvelles ou amendées

EADS a appliqué les interprétations ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2011. Sauf indication contraire, les interprétations ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés d'EADS, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

Dans le but de corriger une conséquence involontaire d'IFRIC 14, l'IASB a publié des **amendements à IFRIC 14** « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (Amendements à IFRIC 14) » en novembre 2009. Sans ces amendements, et dans certaines circonstances, les entités ne sont pas autorisées à comptabiliser certains paiements d'avance volontaires pour des contributions de financement minimal en tant qu'actif. Cet effet n'était pas souhaité au moment de la publication de la norme IFRIC 14 ; les amendements ont donc corrigé cette problématique. Ces amendements ont été approuvés en juillet 2010, avec effet rétroactif.

La norme **IFRIC 19** « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » (émise en novembre 2009, approuvée en juillet 2010) précise comment une entité doit comptabiliser une transaction par laquelle un créateur accepte les actions ou d'autres instruments de capitaux propres d'une entité pour éteindre, intégralement ou en partie, le passif financier (« dette pour swaps de capitaux propres »). L'interprétation devait être appliquée de façon rétroactive.

Normes IFRS et interprétations nouvelles, révisées ou amendées émises mais non encore appliquées

Un certain nombre de normes nouvelles ou révisées, d'amendements et d'améliorations apportées aux normes, ainsi que d'interprétations, n'ont pas encore pris effet pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et n'ont pas été appliqués pour l'établissement des présents États financiers consolidés. L'impact éventuel de l'application de ces normes, amendements et interprétations nouvellement émis sont encore à l'étude. De manière générale et sauf mention contraire, ces normes IFRS, nouvelles, révisées ou amendées ainsi que leurs interprétations ne devraient pas affecter de manière significative les États financiers consolidés d'EADS, ou ses bénéfices par action, tant de base que dilués.

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme **IFRS 9** « Instruments financiers » (non encore approuvée), représentant la première étape de son projet de remplacement de IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Entre autres changements apportés à la comptabilisation des instruments financiers, la norme IFRS 9 remplace la classification multiple et les méthodes d'évaluation des actifs et passifs financiers spécifiées dans la norme IAS 39 par un modèle simplifié basé sur seulement deux catégories de classification : le coût amorti et la juste valeur. Par ailleurs, la classification des actifs financiers selon IFRS 9 est déterminée par le modèle de gestion d'une entité concernant ses actifs financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs financiers. Au cours des prochaines étapes du projet de remplacement de la norme IAS 39, l'IASB s'attachera à la méthode de dépréciation et aux exigences relatives à la comptabilité de couverture en vigueur. La norme IFRS 9 devra être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2015, une adoption anticipée étant autorisée. Cette norme offre différents modèles de transition. Les incidences possibles découlant de l'application de la norme IFRS 9 sont actuellement à l'étude par EADS.

En octobre 2010, l'IASB a publié des amendements à **IFRS 7** « Instruments financiers : informations à fournir » (approuvés en novembre 2011) dans le cadre de son examen complet des activités hors bilan relatives aux transferts d'actifs financiers. Ces amendements ont pour objectif d'aider les utilisateurs d'États financiers à évaluer les risques liés à de tels transferts ainsi que leurs incidences sur la situation financière d'une entité. Ces amendements imposent par ailleurs la communication d'informations supplémentaires si un montant disproportionné



d'opérations de transfert est engagé vers la fin d'une période comptable. EADS doit appliquer cet amendement de manière prospective pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2012, une application anticipée étant autorisée.

En décembre 2010, l'IASB a publié des amendements à **IAS 12** « Impôts sur le résultat » (non encore approuvés) qui proposent des directives concrètes pour l'évaluation de l'impôt différé relatif à un actif en introduisant l'hypothèse que la valeur comptable d'un actif sera normalement recouvrée par la vente de ce dernier. Ces amendements annulent et remplacent SIC 21 « Impôt sur le résultat – Recouvrement des actifs non amortissables réévalués ». EADS appliquera ces amendements pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

En mai 2011, l'IASB a publié ses améliorations des dispositions relatives à la comptabilité et à la présentation de l'information pour la consolidation, les activités hors-bilan et les partenariats en publiant **IFRS 10** « États financiers consolidés », **IFRS 11** « Partenariats », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et les **amendements corrélatifs à IAS 27** « États financiers individuels » et à **IAS 28** « Participations dans des entreprises associées ». IFRS 10 annule et remplace les dispositions liées aux États financiers consolidés contenues dans IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » (amendée en 2008) et dans SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ». IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participations dans des coentreprises » (amendée en 2008) et SIC 13 « Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». IFRS 12 remplace les dispositions relatives aux informations contenues dans IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Aucune de ces normes nouvelles ou amendées n'a encore été approuvée.

IFRS 10 est basée sur les principes existants et réaffirme le contrôle comme étant l'unique facteur pour déterminer si une entité doit être comprise dans le périmètre de consolidation des États financiers consolidés : un investisseur détient le contrôle d'une entité lorsqu'il présente une exposition, ou détient des droits, à des rendements variables découlant de son implication auprès de ladite entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité afin d'impacter ces rendements. Cette norme fournit des directives supplémentaires pour pouvoir identifier le contrôle dans les cas difficiles à évaluer, tels que dans les cas où l'investisseur détient moins de 50 % des droits de vote dans une entité mais sur laquelle il a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités correspondantes de cette entité autrement ainsi que dans les cas de relations mandant-mandataire qui ne sont couverts ni par IAS 27 ni SIC 12.

IFRS 11 fournit des directives sur la comptabilisation des partenariats en se concentrant sur les droits et obligations nés de ces partenariats. Cette norme fait la distinction entre deux types de partenariats : les activités communes et les coentreprises. Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint (appelées opérateurs conjoints) ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs relativement à l'accord. Une coentreprise est un

accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint (appelées coentrepreneurs) ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Selon IFRS 11, un opérateur conjoint doit comptabiliser et évaluer ses actifs et passifs (et enregistrer les produits et charges y afférents) associés à sa participation dans ladite activité en rapport avec les actifs, passifs, produits et charges concernés. Un coentrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence. La méthode de l'intégration proportionnelle ne doit plus être utilisée pour les coentreprises.

IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives à toutes formes de participations dans d'autres entités, y compris les filiales, partenariats, entreprises associées, entités structurées (anciennement dénommées « entités *ad hoc* » et entités hors bilan). Selon cette norme, une entité doit présenter des informations qui permettent aux utilisateurs des États financiers d'évaluer la nature, et les risques associés, de ses participations dans d'autres entités ainsi que les effets de ces participations sur sa situation et ses performances financières et sa trésorerie.

IFRS 10 et 12 ainsi que les amendements à IAS 27 et à IAS 28 sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant autorisée. La suppression de la méthode d'intégration partielle pour les coentreprises pourrait avoir un impact significatif sur les États financiers consolidés d'EADS, la Société ayant utilisé cette méthode pour consolider ses coentreprises. L'impact de IFRS 10, notamment pour la consolidation des entités structurées, est encore à l'étude.

En mai 2011, l'IASB a publié **IFRS 13** « Évaluation de la juste valeur ». IFRS 13 (non encore approuvée) définit la juste valeur, établit dans une seule norme le cadre pour les évaluations à la juste valeur et prévoit l'obligation de fournir des informations relatives aux évaluations à la juste valeur. IFRS 13 ne définit pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres d'une entité est évalué à sa juste valeur. En revanche, les directives d'évaluation et d'informations d'IFRS 13 s'appliquent lorsqu'une autre IFRS exige ou permet que l'élément soit évalué à sa juste valeur (avec quelques exceptions).

Avec la publication d'IFRS 13, l'ensemble des règles applicables à l'évaluation à la juste valeur et à la présentation des informations relatives aux justes valeurs sont résumées de manière exhaustive dans une seule norme au lieu d'apparaître dans plusieurs normes sans définition claire de l'objectif de l'évaluation ou de la présentation de l'information. IFRS 13 vise à réduire la complexité et à améliorer la cohérence d'application des principes de l'évaluation à la juste valeur en disposant d'un seul ensemble de règles pour toutes les évaluations à la juste valeur. Cette norme vise également à définir clairement les objectifs de l'évaluation en précisant la définition de la juste valeur et à augmenter la transparence en améliorant les informations relatives aux évaluations à la juste valeur. La nouvelle norme définit la juste valeur comme



le prix de sortie, c'est-à-dire le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Elle introduit en outre une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. IFRS 13 doit être appliquée de manière prospective et sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant autorisée.

En juin 2011, l'IASB a publié une version amendée d'**IAS 19** « Avantages du personnel » (non encore approuvée). Dans cet amendement, l'option de comptabilisation différée des gains et des pertes actuariels (appelée la « méthode du corridor ») a été supprimée tout comme la comptabilisation immédiate en résultat, afin d'améliorer la comparabilité des États financiers. EADS n'utilise pas la méthode du corridor et les variations des gains et pertes actuariels sont portées dans les reports à nouveau. Par ailleurs, la norme IAS 19 amendée remplace le taux attendu de rendement des actifs des régimes et les charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies par un seul et même élément d'intérêts nets et les coûts des services passés seront comptabilisés dans leur intégralité dans la période de modification du régime concerné. Cette norme amendée modifie en outre les règles applicables aux indemnités de fin de contrat et inclut des règles pour améliorer la clarté des informations à fournir. Cette norme sera applicable aux exercices ouverts d'EADS à compter du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant autorisée. L'introduction d'un seul élément d'intérêts nets, c'est-à-dire les produits (charges) d'intérêts découlant de la multiplication de l'actif (passif) net du régime à prestations définies par le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies, aura une incidence sur les États financiers consolidés d'EADS puisque la diversité des taux applicables aux actifs de régimes et aux obligations au titre des prestations définies n'existe plus.

En juin 2011, l'IASB a également publié des amendements à **IAS 1** « Présentation des États financiers » (non encore approuvés). Ces amendements permettront l'amélioration et l'harmonisation de la présentation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur (« AOCI ») en imposant le regroupement dans les AOCI des éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat. Cette norme amendée sera applicable aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

En décembre 2011, l'IASB a publié des **amendements à IAS 32** « Instruments financiers : présentation » qui clarifient les dispositions de l'IASB relatives à la compensation des instruments financiers. Dans le cadre du même projet de compensation, l'IASB a également publié des **amendements corrélatifs à IFRS 7** « Instruments financiers : informations à fournir ». Ces deux amendements ne sont pas encore approuvés et devront être appliqués de manière rétroactive pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et du 1^{er} janvier 2013, respectivement.

D'autre part, les règles comptables d'EADS ne devraient pas être affectées par les différentes autres décisions prises par l'IASB ces derniers mois.

Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Méthode de consolidation — Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales d'EADS. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par EADS lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote, ce qui s'accompagne en général d'une participation en actions correspondante. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les entités ad hoc (sigle anglais « SPE ») sont consolidées comme n'importe quelle filiale, lorsque la relation entre le Groupe et la SPE indique que cette dernière est en substance contrôlée par le Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini. Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré à EADS et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin.

Les regroupements d'entreprises sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à la date de l'acquisition, qui correspond à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS.

L'écart d'acquisition est évalué à la date d'acquisition de la manière suivante :

- ① la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- ② le montant constaté de tous intérêts minoritaires dans l'entité acquise ; plus
- ③ dans le cas d'un regroupement d'entreprises par étapes, la juste valeur des participations existantes dans l'entité acquise ; moins
- ④ le montant net constaté (généralement, la juste valeur) des éléments d'actif acquis et des éléments de passifs pris en charge identifiables.

Pour les cas de regroupement d'entreprises par étapes, avant de constater les profits résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses au compte de résultat consolidé, l'identification et l'évaluation des éléments d'actifs et de passifs identifiables sont réévalués, ainsi que les éventuels intérêts minoritaires, la contrepartie transférée ainsi que les participations précédemment détenues par EADS dans l'entité acquise.



Toute participation minoritaire est évaluée soit à sa juste valeur, soit en proportion de sa participation dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise, et ce au cas par cas.

La contrepartie transférée ne comprend pas les montants correspondants aux règlements découlant de relations préexistantes. Ces montants sont en général constatés au compte de résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux associés à l'émission de titres de créance ou de participation, qu'EADS contractent dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée en tant que capitaux propres, cette dernière n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont constatées au compte de résultat.

Lorsque les droits de paiement fondé sur actions (droits de remplacement) doivent être échangés pour les droits détenus par les salariés de l'entité acquise (droits de l'entité acquise) et se rapportent aux services rendus, alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée dans le regroupement d'entreprises. Cette détermination se base sur la valeur de marché des droits de remplacement par rapport à la valeur de marché des droits de l'entité acquise et dans la mesure où les droits de remplacement sont liés à des services rendus et/ou à des services futurs.

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme transactions avec des actionnaires en leur qualité d'actionnaires d'EADS, et par conséquent, aucun écart d'acquisition ou plus/moins-value n'est constaté au titre de telles transactions. Les ajustements d'intérêts minoritaires se basent sur un montant proportionnel des actifs nets de la filiale.

L'écart d'acquisition fait l'objet de tests de dépréciation au dernier trimestre de chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Suite à la constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, diminué des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou au(x) groupe(s) d'UGT – au niveau des secteurs d'activité, ou à un niveau inférieur, au sein d'EADS – dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises.

Les filiales d'EADS établissent leurs États financiers à la même date d'arrêté des comptes que les États financiers consolidés du Groupe EADS et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

Dans le cas des investissements qui sont sous le contrôle commun d'EADS et d'une ou de plusieurs autres parties (« coentreprises », les autres parties étant des

« coentrepreneurs »), EADS constate sa participation à l'aide de la méthode de consolidation proportionnelle. Le contrôle commun est établi contractuellement et exige des décisions unanimes concernant la stratégie financière et la stratégie d'exploitation d'une entité.

Les participations dans lesquelles EADS possède une influence significative (« participations dans des sociétés affiliées ») sont comptabilisées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement constatées à leur prix de revient. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsqu'EADS détient entre 20 % et 50 % des droits de vote de cette dernière. Les participations dans des sociétés affiliées incluent l'écart d'acquisition tel que comptabilisé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La part des produits et des charges constatés en capitaux propres relative aux participations dans des sociétés affiliées revenant à EADS est incluse dans les États financiers consolidés à compter de la date où une influence significative a été constatée et jusqu'à la date où ladite influence cesse d'exister. La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée par les mouvements cumulés des produits et des charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant à EADS est égale ou supérieure à sa participation dans une société affiliée, les autres créances non garanties comprises, aucune nouvelle perte n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la société affiliée.

Les incidences des opérations intra-Groupe sont alors éliminées.

Le montant total des produits et charges constatés est attribué aux actionnaires de la Société mère et aux intérêts minoritaires, même si cela peut générer un solde négatif pour les intérêts minoritaires.

Les États financiers des participations d'EADS dans des sociétés affiliées et des coentreprises sont en général établis à la même date d'arrêté des comptes que celle de la Société mère. Le cas échéant, des ajustements sont réalisés pour aligner les règles et périodes comptables sur celles du Groupe.

Conversion en devises étrangères — Les États financiers consolidés sont présentés en euros ; l'euro est en effet la monnaie fonctionnelle et de présentation d'EADS. Les éléments d'actif et de passif des entités étrangères pour lesquelles la devise de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les écarts issus des opérations de conversion sont inclus dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »). Si une entité étrangère n'est pas une filiale entièrement

détenues, la part proportionnelle des écarts de change correspondante est affectée aux intérêts minoritaires.

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur des valeurs mobilières de placement libellées en devises étrangères qui sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une analyse visant à déterminer si elles sont dues i) à des changements du coût amorti de la valeur mobilière de placement considérée ou ii) à d'autres changements affectant la valeur mobilière de placement considérée. Les écarts de change liés à des changements i) du coût amorti sont constatés au compte de résultat consolidé, tandis que ii) les autres changements sont constatés en écarts de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI).

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Par ailleurs, les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires évalués à leur juste valeur et classés disponibles à la vente sont inclus dans les AOCI.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de clôture. Pour les transactions antérieures à cette date, l'écart d'acquisition, l'actif et le passif acquis sont traités comme étant ceux de l'acquéreur.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée donnant lieu à une perte du contrôle, de l'influence significative ou du contrôle commun, le montant cumulé dans les écarts de conversion au titre des activités étrangères est reclassé en résultat dans les plus ou moins-value sur cession. Lorsqu'EADS cède seulement une partie de sa participation dans une filiale, incluant une activité étrangère dont elle garde le contrôle, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est allouée aux intérêts minoritaires. Lorsqu'EADS cède seulement une partie de ses participations dans une société affiliée ou dans une coentreprise incluant une activité étrangère sur lesquelles elle conserve une influence significative ou un contrôle commun, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est reclassée en résultat.

Éléments d'actif et de passif courants ou non courants —

La classification d'un élément d'actif ou de passif en élément d'actif ou de passif courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à la production en série ou au contraire à la production sur plusieurs exercices. Dans le cas de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé en élément d'actif ou de passif non courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, après l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé, respectivement, dans un délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est classé comme non courant lorsque sa réalisation ou son règlement dépasse le cycle d'exploitation normal d'EADS, et en élément d'actif ou de passif courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal d'EADS. Cependant, les actifs courants comprennent des éléments tels que les stocks, les créances clients et les factures à émettre issues des contrats à long terme, qui seront respectivement vendus, encaissés et formalisés dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal, alors même que sa réalisation n'est pas prévue dans le délai de douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dettes fournisseurs s'inscrivent également dans le même cycle d'exploitation normal et sont donc classées comme des dettes courantes.

Comptabilisation des produits — Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe iront à EADS, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et que les critères de comptabilisation, tels qu'indiqués ci-dessous, ont été remplis. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais, pénalités contractuelles et taxe sur la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes intra-Groupe sont éliminées.

Les produits des ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des avantages de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison de marchandises.

Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date d'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des contrats (« méthode PoC ») prévus au contrat en appliquant l'estimation à fin d'affaire. L'avancement d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les jalons techniques convenus par contrat sont atteints, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable



– par exemple aux premiers stades d'un contrat ou lorsque le résultat ne peut plus être estimé de façon fiable au cours de la réalisation d'un contrat – tous les coûts contractuels y afférents qui seraient encourus sont immédiatement enregistrés en charge de l'exercice et les produits ne sont constatés que dans la mesure où ces coûts sont recouvrables (« méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme »). Dans ces situations particulières, dès que le résultat peut (de nouveau) être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés à partir de ce moment-là selon la méthode du coût à terminaison, sans retraiter les produits précédemment comptabilisés selon la méthode spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés régulièrement et des provisions pour pertes à l'achèvement sont enregistrées lorsque des pertes probables sont identifiées. Ces provisions pour pertes à l'achèvement liées à des contrats à long terme ne sont pas actualisées.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits provenant de services à long terme ou d'amélioration au titre d'accords de concession de service sont enregistrés en fonction de l'état de réalisation des travaux effectués, en conformité avec les règles comptables du Groupe EADS en matière de comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme. Les produits tirés d'opérations et de prestations de service sont enregistrés pour la période à laquelle ces prestations ont été fournies par les entités du Groupe EADS. Lorsque les entités du Groupe fournissent plus d'une prestation dans le cadre d'un accord de concession de service, la contrepartie reçue à ce titre est affectée sur la base des justes valeurs relatives des services fournis lorsque les montants sont identifiables séparément. Par ailleurs, EADS comptabilise un actif financier issu d'un accord de concession de service dans la mesure où le Groupe dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, ou sur ordre de celui-ci, pour le service à long terme ou l'amélioration fourni. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont évalués à leur coût amorti après leur comptabilisation initiale. EADS comptabilise une immobilisation incorporelle issue d'un accord de concession de service lorsque le Groupe reçoit un droit de faire payer les usagers de l'infrastructure objet de l'accord. Une immobilisation incorporelle reçue au titre d'une contrepartie d'un service de construction ou d'amélioration dans le cadre d'un accord de concession de service est évaluée à sa juste valeur lors de sa comptabilisation initiale. L'immobilisation incorporelle est évaluée à son coût de revient après sa comptabilisation initiale, ce qui comprend les coûts d'emprunt capitalisés diminués des amortissements cumulés et des pertes

de valeur cumulées. Si le Groupe est rétribué pour la prestation de services à long terme en actifs financiers d'une part et en immobilisations corporelles d'autre part, chaque élément de la contrepartie est alors enregistré séparément et est comptabilisé initialement à la juste valeur de la contrepartie.

Les produits d'intérêts sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits / distributions de dividendes — Les produits de dividendes ainsi que l'obligation de distribution des dividendes aux actionnaires d'EADS sont constatés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir ces dividendes est établi.

Location — Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple (avions, par exemple) sont enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au Bilan consolidé dès l'entrée en vigueur du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est constatée en tant qu'autres actifs financiers non courants (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et autres actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondants sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés et de pertes de valeur le cas échéant (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme

bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de location-financement, voir la Note 26 « Dettes financières ». Lorsqu'EADS est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

Frais indirects de vente — Les frais de publicité, de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) lancées en interne.

- i) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisés dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- ii) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permette de dégager des avantages économiques futurs et qu'elle soit clairement identifiable et attribuable à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet (lancé en interne) sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimée de l'actif incorporel généré en interne.

Les amortissements des frais de développement capitalisés sont constatés en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de perte de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, ou des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

Coûts d'emprunt — Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui ne sera prêt à l'usage auquel il est destiné, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel sont capitalisés en les intégrant au prix de revient des actifs respectifs. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et autres coûts qu'EADS contracte dans le cadre d'emprunt de fonds. EADS capitalise les coûts d'emprunt des actifs pour lesquels la construction a commencé à partir du 1^{er} janvier 2009. Par ailleurs, EADS continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt liés aux projets en cours débutés avant le 1^{er} janvier 2009.

Immobilisations incorporelles — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises sont en général amorties sur leur durée de vie utile estimée (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire, une fois retranchées les pertes de valeur cumulées le cas échéant. Les dotations d'amortissement sur les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont constatées au compte de résultat consolidé dans la catégorie de charges qui est en cohérence avec la fonction de l'immobilisation incorporelle en question. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie utiles des immobilisations incorporelles acquises séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication de dépassement de la valeur comptable par rapport au montant recouvrable de



l'actif correspondant (voir ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »). Pour ces actifs incorporels, la qualification de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure indéfinie. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie finie, le changement est pris en compte comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Les gains ou les pertes résultant de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant égaux à l'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de l'immobilisation et sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la sortie du bilan de cette dernière.

Immobilisations corporelles — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur cumulées. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les durées d'utilité des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'utilité, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »).

Lorsqu'une inspection/révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et/ou du matériel si les critères de capitalisation sont remplis. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le coût d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base des valeurs actualisées. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'immobilisation est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour le développement d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont capitalisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites. Les immobilisations corporelles sont sorties du bilan lorsqu'elles ont été vendues ou lorsque l'immobilisation est définitivement mise hors service. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan.

Immeubles de placement — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values voire les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés initialement à leur prix de revient et sont ensuite évalués à leur prix de revient diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leurs durées de vie utile. La juste valeur des immeubles de placement est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de détermination des prix du marché.

Les immeubles de placement sont sortis du bilan soit lorsqu'ils ont été vendus, soit lorsque l'immeuble de placement est définitivement désaffecté et que l'on n'attend plus aucun bénéfice économique futur de sa vente. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan. Les transferts vers ou de la catégorie « Immeubles de placement » ne sont effectués que lorsqu'il y a un changement d'affectation.

Stocks — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou de production, et de leur valeur nette réalisable. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement imputables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et



sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

Dépréciation des actifs non financiers — Le Groupe effectue une analyse à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif non financier. En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur pendant le quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est alors éventuellement constatée pour le montant au titre duquel la valeur comptable de l'actif dépasse son montant recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation ou de sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles qui proviennent d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la Direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temps de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le montant qu'EADS pourrait obtenir à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction conclue aux conditions normales du marché entre des parties informées et de gré à gré, déduction faite des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette. Ces calculs sont corroborés par les indicateurs de juste valeur disponibles tels que le cours du marché ou les multiples de valorisation spécifiques à un secteur.

Les pertes de valeurs d'actifs utilisés dans des activités poursuivies sont constatées au compte de résultat consolidé dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Les pertes de valeur constatées au titre des écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture d'exercice afin de constater toute indication relative à l'absence ou à la diminution éventuelle d'une perte de valeur par rapport à celle enregistrée dans l'exercice précédent. Si une telle indication existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une dépréciation précédemment constatée ne doit être reprise que s'il y a eu modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la constatation de la dernière perte de dépréciation. Cette reprise est limitée de sorte que la valeur nette comptable de l'actif ne dépasse ni la valeur recouvrable ni celle qui aurait été déterminée si aucune perte de dépréciation n'avait été constatée pour l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est constatée au compte de résultat consolidé.

Instruments financiers — Un instrument financier est un contrat donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et les dépôts à court et moyen termes, les prêts, les créances résultant de contrats de location-financement, les créances clients, les autres instruments financiers cotés et non cotés, ainsi que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers du Groupe comprennent essentiellement des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations, des emprunts, des avances remboursables, des dettes fournisseurs, des engagements dans le cadre de contrats de location-financement, ainsi que des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. EADS constate un instrument financier à son bilan consolidé dès lors qu'il devient lié à la provision contractuelle de l'instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La date de liquidation est la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. L'évaluation ultérieure des instruments financiers est fonction de leur classification dans la catégorie correspondante. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible

d'être déprécié. EADS ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions nécessaires pour une sortie des livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. EADS n'élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée ou annulée ou a expiré. Lorsqu'une dette financière existante est remplacée par une autre détenue par le même créancier aux termes de dispositions contractuelles substantiellement différentes, ou que les dispositions d'une dette financière existante sont substantiellement modifiées, un tel remplacement ou une telle modification est traité comme une sortie de bilan de la dette d'origine et la comptabilisation au bilan d'une nouvelle dette, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est constaté au compte de résultat.

Juste valeur des instruments financiers — La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché des actifs financiers n'est pas actif ou dans le cas des instruments financiers non cotés, EADS détermine les justes valeurs en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la juste valeur courante d'un autre instrument substantiellement similaire ; l'analyse de flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué de toutes pertes de valeur cumulées.

Participations et autres actifs financiers — Les participations d'EADS comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : i) évalués à leur juste valeur en résultat, ii) prêts et créances et iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classification est déterminée par la Direction lors de leur première constatation et dépend du but de leur acquisition.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités qui ne répondent pas aux critères de consolidation sont classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** » au bilan consolidé.

Les **valeurs mobilières de placement** du Groupe sont majoritairement des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente

— Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur ultérieures à la qualification des actifs financiers comme disponibles à la vente – autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente – sont constatées directement en AOCI, une des composantes du total des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits/(charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice. Les intérêts reçus au titre des participations sont présentés comme des produits d'intérêts financiers au compte de résultat consolidé au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « Autres produits/(charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé lorsque le droit au paiement de ceux-ci a été établi.

Actifs financiers dont la juste valeur est évaluée sur la base des gains et des pertes

— Les actifs financiers désignés à leur juste valeur en résultat comprennent les actifs financiers détenus pour opérations de marché ainsi que les actifs financiers désignés à l'origine comme évalués à leur juste valeur en résultat. Au sein d'EADS, seuls les instruments financiers dérivés non désignés comme couvertures sont classés comme détenus pour opérations de marché. Les actifs financiers pourront être désignés à l'origine « évalués à leur juste valeur en résultat » si l'un des critères suivant est satisfait : (i) l'actif financier contient un ou plusieurs instruments dérivés incorporés qui auraient dû autrement être comptabilisés séparément, ou (ii) cette désignation a permis d'éliminer ou de réduire de façon importante une incohérence d'évaluation ou de constatation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou de la constatation des gains ou des pertes qu'ils ont générés sur une autre base (procédé parfois dénommé « couverture naturelle ») ; ou (iii) les actifs financiers en question font partie d'un groupe d'actifs financiers qui est géré sur une base de juste valeur et dont les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documenté. Au sein d'EADS, les obligations structurées non plafonnées sont désignées « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (i), les fonds en devises étrangères des structures de fonds spéculatifs comprenant également des instruments financiers dérivés en devises étrangères sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (ii) et les placements dans les fonds du marché monétaire sont désignés « à leur juste valeur en résultat » conformément au critère (iii) ci-dessus.

Prêts et créances — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils naissent d'un prêt accordé par le Groupe ou de la fourniture

directe de biens ou de services à un débiteur sans intention d'échanger la créance et comprennent également les créances de concession de services. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** ». Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la cession des prêts et créances, selon la méthode d'amortissement ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation pour perte de valeur.

Créances clients — Les créances clients comprennent les créances résultant de la constatation des produits non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, elles sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont décomptabilisées ou dépréciées ainsi que selon la méthode d'amortissement.

Autres actifs financiers courants/non courants — Les autres actifs financiers courants/non courants comprennent principalement les dérivés avec des justes valeurs positives, les créances sur sociétés liées et les prêts ; ils sont présentés séparément des autres actifs courants/non courants.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en liquide et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

Dépréciation des actifs financiers — EADS évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Après avoir appliqué la méthode de la **mise en équivalence à une participation dans une société associée**, le Groupe détermine s'il est nécessaire de constater une perte de valeur de la participation du Groupe dans les sociétés associées. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective que la participation dans la société associée doit faire l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur. Cette preuve objective de perte de valeur comprend les informations sur des modifications importantes, avec des effets défavorables, ayant eu lieu dans les environnements technologiques, du marché économique ou juridique dans lequel la société associée opère, et qui indique que la valeur nette comptable de la participation d'EADS n'est potentiellement pas recouvrable. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'un investissement dans une participation inférieure à sa valeur nette comptable constitue également une preuve

objective de perte de valeur. En cas de perte de valeur, EADS calcule la dépréciation comme la différence entre la juste valeur de la société associée et la valeur comptable nette de la participation dans la société associée d'EADS, et constate la dépréciation au compte de résultat consolidé. Toute inversion de la perte de valeur est constatée comme un ajustement à la participation dans la société associée, dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente. À ce titre, l'écart d'acquisition portant sur les sociétés associées d'EADS ne fait pas l'objet d'un test individuel pour dépréciation.

Pour les actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient amorti, à leur prix de revient et pour ceux classés comme étant **disponibles à la vente**, un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié si, et seulement si, il existe une preuve objective de dépréciation du fait d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits postérieurement à la constatation initiale de l'actif (un « événement de perte » encouru) et que cet événement de perte a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers pouvant être estimé de manière fiable. La preuve de dépréciation peut inclure les indications suivantes : le débiteur ou le groupe de débiteurs connaît une difficulté financière significative, les non paiements ou retards de paiements des intérêts ou de remboursement du principal, la possibilité de faillite ou d'opérer une réorganisation financière ; lorsque les données observables indiquent une baisse mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, telle que des variations d'arriérés ou des conditions économiques correspondant aux impayés.

Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente sont sujets à une perte de valeur, en plus des indicateurs susmentionnés, en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, les pertes cumulées – évaluées comme étant égales à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur courante, moins toute perte de dépréciation de cet actif financier qui aurait été constatée antérieurement au compte de résultat consolidé – sont sorties des AOCI et constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de dépréciation sur les instruments de capitaux propres constatées au compte de résultat consolidé ne sont jamais reprises au compte de résultat consolidé ; les augmentations de leur juste valeur sont constatées directement en AOCI.

Dans le cas de la dépréciation d'**instruments de créance classés comme disponibles à la vente**, les intérêts continuent à courir au taux d'intérêt effectif d'origine sur la valeur comptable réduite de l'actif et sont enregistrés en résultat financier. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de créance augmente et si l'augmentation peut être objectivement mise en relation avec un événement qui s'est produit après la constatation de la perte de dépréciation au compte de résultat consolidé, la perte de dépréciation est reprise au compte de résultat consolidé.



S'il existe une preuve objective, relative aux **prêts et créances** qu'EADS n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de l'instrument financier, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu des paiements futurs jusqu'à l'échéance, à la valeur comptable nette actualisée de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la réduction de la provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » — Les actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de vente, sont recouverts principalement grâce à une transaction de vente plutôt qu'à une utilisation continue. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un groupe d'actifs à céder, EADS ne les amortit plus, ni ne les déprécie. Par ailleurs, la comptabilisation en capitaux propres des participations dans les sociétés associées cesse dès lors qu'elles sont considérées comme détenues pour la vente ou la distribution. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder est présenté séparément au bilan consolidé. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « disponibles à la vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standard et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable – entre autres critères auxquels il doit être satisfait – le niveau hiérarchique approprié de la Direction d'EADS doit s'être engagé dans le cadre du projet de vente, un programme actif en vue de la réalisation du projet doit avoir été initié et des mesures nécessaires à la réalisation du projet de vente des actifs (ou du groupe d'actifs à céder) doivent indiquer que des modifications importantes apportées au projet ou un retrait de ce dernier sont peu probables.

Si un élément d'EADS a été cédé ou est classé comme disponible à la vente et i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, ii) s'inscrit dans un plan unique coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou une zone

géographique d'opérations majeure distincte, ou iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour la présentation du compte de résultat consolidé.

Instruments financiers dérivés — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de microcouverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants/non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes financières courantes/non courantes ».

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses Activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque d'EADS en vertu desquels ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque réalisation, et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle, son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions pour la compensation des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, EADS classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de juste valeur »), (ii) en couvertures de la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif

constatés, à des transactions prévisionnelles très probables (« Couvertures de flux de trésorerie ») ou (iii) en couvertures d'une participation nette dans une entité étrangère.

- i) **Couverture de juste valeur** : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de variation de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé.
- ii) **Couverture de flux de trésorerie** : le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif. Les variations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion inefficace est immédiatement enregistrée en « Résultat de l'exercice ». Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat consolidé au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat consolidé. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « Résultat de l'exercice ». Mis à part les instruments financiers dérivés, le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si sa désignation d'instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment constatés en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction ou l'engagement ferme prévu ait lieu.
- iii) **Couverture d'investissement net** : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé.

Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Par ailleurs, EADS utilise certains dérivés de devises étrangères pour atténuer son risque de change résultant des variations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés (couverture naturelle). Afin de refléter la compensation largement naturelle que ces dérivés fournissent à la réévaluation des gains ou des pertes sur les éléments du bilan en devises étrangères spécifiques, EADS présente en conséquence les gains et les pertes de ces dérivés de taux de change ainsi que les variations de la juste valeur des éléments d'actif et de passif correspondant à l'EBIT, dans la mesure où certaines exigences formelles sont satisfaites.

Enfin, dans le cas où certains dérivés ou parties de ces dérivés ne peuvent relever de la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (par exemple, la valeur temps non désignée des options ou les dérivés n'étant plus désignés en général) ou ne relèvent pas de la couverture naturelle, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés ou de ses parties sont constatées immédiatement en résultat financier.

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 33 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont également communiqués à la Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ».

- b) **Dérivés incorporés** : les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils répondent à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les variations de la juste valeur des éléments dérivés de ces instruments financiers sont enregistrées en « Autres éléments du résultat financier », à moins que des dérivés incorporés de devises étrangères séparés du contrat hôte (bifurcation) ne soient désignés comme instruments de couverture.

Voir en Note 34 « Informations concernant les instruments financiers » la description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

Impôt sur les bénéfices — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- (i) les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable ;
- (ii) les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les effets à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les États financiers consolidés d'EADS que dans la mesure où des bénéfices imposables futurs sont probables et par rapport auxquels les actifs d'impôts différés peuvent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité d'imposition.

Capital social — Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la Société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou remises en circulation. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres d'EADS sont constaté(e)s en capitaux propres.

Provisions — Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation de l'évaluation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie utile, de même que le site où il est localisé doit être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques peut être nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

Les coûts restant à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour **autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes sur contrats** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépasse le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des contrats qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des contrats restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et comprennent les effets de change. Les provisions pour pertes à terminaisons sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour i) **obligations implicites** et pénalités contractuelles résultant de retards de livraison et pour ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités



pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs, sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques soit nécessaire pour acquitter l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme – incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être encourues – a été établi et, ou bien lorsque la restructuration a commencé, ou alors lorsque les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

Avantages du personnel — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

EADS constate intégralement et immédiatement les gains et les pertes actuariels périodiques pour tous ses régimes à prestations définies en capitaux propres et les présente dans son État consolidé des produits et des charges constatées.

Les coûts des services rendus sont constatés en charges au compte de résultat consolidé d'EADS, et ce, de façon linéaire sur la durée moyenne précédant l'acquisition des droits. Les coûts des services rendus correspondant à des droits déjà acquis sont comptabilisés en charges immédiatement.

Lorsque le Groupe dispose d'informations suffisantes pour appliquer les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies à un régime multi-employeur à prestations définies, le Groupe comptabilise proportionnellement le régime en fonction de son taux de participation au régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charge dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe proposent des modèles de comptes-épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des plans d'avantages du personnel comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant **aux autres avantages du personnel à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cet exercice au compte de résultat consolidé, tandis que les actifs des régimes et les provisions correspondantes sont compensés dans le bilan consolidé.

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Rémunération fondée sur des actions — Les **Stock-options** émises par EADS jusqu'à 2006 sont comptabilisées conformément à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme **paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres**. En 2007, EADS a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour les deux types de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (ou à la date de clôture de l'exercice). La juste valeur de l'option (ou unité) est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black Scholes.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des réserves consolidées sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en liquide, un engagement correspondant est constaté au bilan. Jusqu'à ce que l'engagement soit liquidé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat consolidé.

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance internes et n'est acquise que si les conditions de performance sont remplies. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certains objectifs de performance ne seront pas atteints et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition s'écarte des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

EADS propose à ses salariés, **au titre du plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)**, d'acheter des actions d'EADS moyennant une certaine remise à l'acquisition. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les comptes de résultats consolidés d'EADS à la date de l'acquisition des actions correspondantes. (LTIP)

**Droits d'émission et provisions pour excédent**

d'émissions — Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1^{er} janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à commercialiser ces droits d'émission. Pour éviter toute pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits d'émission égaux à ses émissions réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés. La provision est évaluée à la juste valeur (prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

Les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels au titre :

- i) des droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro ;
- ii) des droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Dettes fournisseurs — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

Dettes financières — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises à l'égard de sociétés privées, les emprunts, les emprunts auprès de sociétés affiliées non consolidées, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes financières sont considérées comme telles et sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nette des frais de transaction encourus. Ultérieurement, les engagements de financement ne relevant pas de contrats de location-financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « Total produits financiers (charges financières) » sur la durée de l'engagement financier.

Autres dettes financières courantes / non courantes —

Les autres dettes financières courantes/non courantes comprennent principalement les avances remboursables et les instruments dérivés dont la valeur de marché est négative. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par

certaines gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet.

En outre, EADS désigne certaines dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en USD comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

Autres passifs courants / non courants — Les autres passifs courants/non courants comprennent principalement les avances reçues de clients.

Passifs sur options de vente accordées aux intérêts

minoritaires — Dans certaines circonstances, EADS doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres d'une filiale consolidée.

Litiges et réclamations — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut que rarement être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre des présentes Notes annexes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États financiers consolidés de façon importante. Pour plus de détails, voir la Note 32, « Litiges et réclamations ».

Recours aux estimations comptables

Les principales règles comptables d'EADS, telles que décrites à la Note 2 sont essentielles pour une bonne compréhension du résultat des activités du Groupe, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie. Certaines de ces politiques comptables exigent des estimations comptables, impliquant des jugements complexes et subjectifs, ainsi que l'utilisation d'hypothèses dont certaines sont susceptibles de porter sur des points qui sont par essence incertains et sujets à changement. Ces estimations comptables sont susceptibles

de changer d'un exercice à l'autre et pourraient avoir un impact important sur les résultats d'exploitation, les positions financières et les flux de trésorerie du Groupe. Les hypothèses et les estimations utilisées par la Direction d'EADS sont basées sur des paramètres dérivés de ce qui est connu au moment de l'établissement des États financiers consolidés.

Les circonstances présentes et les hypothèses concernant l'évolution future prévisible de l'environnement mondial et de l'environnement propre au secteur ont notamment été utilisées pour estimer les performances commerciales futures de la Société. Lorsque l'évolution de ces conditions est différente des estimations, et ce, indépendamment de la volonté de la Société, les chiffres réels sont susceptibles de s'écarter de ce qui avait été prévu. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période où a lieu la révision, si celle-ci n'affecte que cette période-là, ou au cours de la période où a lieu la révision et des périodes futures, si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les sujets donnant lieu à des hypothèses et à des estimations et ayant une influence importante sur les montants constatés dans les États financiers consolidés d'EADS sont décrits plus en détail ou font l'objet d'une communication dans les Notes respectives figurant ci-dessous.

Constataion des produits sur les contrats à long terme —

EADS réalise une partie importante de son activité dans le cadre de contrats à long terme avec des clients, des programmes gouvernementaux liés à l'aérospatial par exemple. Le Groupe comptabilise en général les projets à long terme au moyen de la méthode de l'avancement des contrats, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode accorde une importance considérable à l'exactitude des estimations à terminaison ainsi qu'au degré d'avancement de la réalisation. Pour ce qui est de déterminer la progression du contrat à long terme, les estimations importantes comprennent les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat, les risques contractuels et d'autres appréciations. La Direction des Divisions d'exploitation réexamine constamment toutes les estimations qu'impliquent ces contrats à long terme et les ajustent s'il y a lieu. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

Regroupements d'entreprises — Dans un regroupement d'entreprises, tous les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel acquis sont enregistrés à la date d'acquisition à leurs justes valeurs respectives. Une des estimations les plus importantes concerne la détermination de la juste valeur de ces éléments d'actif et de passif. Les terrains, les bâtiments et le matériel sont en général évalués indépendamment, tandis

que les valeurs mobilières négociables sont évaluées aux cours du marché. Si des actifs incorporels sont identifiés, et en fonction du type d'actifs incorporels et de la complexité de la détermination de leur juste valeur, ou bien EADS consulte un expert externe indépendant en évaluation, ou bien elle élabore la juste valeur en interne à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent en général sur une prévision des flux totaux de trésorerie nets futurs prévisibles. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses faites par la Direction au sujet des performances futures des actifs concernés et d'éventuels changements du taux d'actualisation appliqué. Voir Note 14 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition et possibilité de recouvrer les actifs —

EADS réalise au moins tous les ans des tests visant à établir si l'écart d'acquisition a subi une dépréciation, conformément à ses politiques comptables. La détermination du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel un écart d'acquisition a été imputé suppose l'utilisation d'estimations par la Direction. Le résultat prévu par ces estimations est affecté par différentes hypothèses telles que par exemple les hypothèses de croissance des UGT, la disponibilité et la composition de budgets défense et institutionnel futurs, les fluctuations de taux de change ou encore les conséquences de la volatilité des marchés financiers. EADS utilise en général des méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Ces calculs d'actualisation des flux de trésorerie utilisent essentiellement des prévisions à cinq ans fondées sur les plans d'exploitation approuvés par la Direction. Les prévisions de flux de trésorerie prennent en compte l'expérience passée et représentent la meilleure estimation par la Direction des évolutions futures. Les flux de trésorerie postérieurs à la période de planification sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés. Les hypothèses clé sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré des capitaux, les taux d'imposition et les taux de change. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant de toute dépréciation de l'écart d'acquisition. De même, chaque fois que les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, la détermination du montant recouvrable de ces immobilisations suppose le recours à des estimations de la part de la Direction et peut avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant d'une éventuelle dépréciation. Voir Note 14 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

Créances clients et autres créances — La provision pour créances douteuses suppose d'importantes appréciations de la part de la Direction, ainsi qu'un examen individuel des créances sur la base de la solvabilité de chaque client, des tendances économiques du moment, notamment des répercussions possibles de la crise de la dette souveraine européenne, et de l'analyse historique des créances douteuses. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.



Dérivés de devises étrangères — Les évaluations à la juste valeur des dérivés de devises étrangères sont basées sur les hypothèses du marché concernant notamment, le différentiel de taux de change et les niveaux des taux d'intérêts correspondants. Voir Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers » pour plus d'informations.

Avantages du personnel — Le Groupe comptabilise les pensions et les autres prestations de retraite conformément à des évaluations actuarielles. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs statistiques et autres afin de prévoir des événements futurs. Ces facteurs comprennent des hypothèses actuarielles clé, dont le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs du régime, les augmentations de salaires attendues et les taux de mortalité. Les hypothèses de taux d'actualisation sont déterminées en fonction du rendement des obligations émises à l'égard de sociétés privées de haute qualité pour la période et la devise correspondante à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où de tels rendements sont indisponibles, les taux d'actualisation se fondent sur le rendement des obligations d'État. Les hypothèses de rendement attendu des actifs des régimes de retraite sont déterminées en tenant compte de l'historique du rendement sur le long terme et de la répartition des actifs. Ces hypothèses actuarielles sont susceptibles de s'écarter de façon significative des évolutions réelles en raison de changements des conditions du marché et des conditions économiques et d'entraîner par conséquent une modification importante des engagements de retraite à l'égard des salariés et des charges futures qui s'y rapportent. Voir Note 25b) « Provisions pour régimes de retraite » pour plus d'informations.

Provisions — La détermination des provisions, par exemple pour contrats déficitaires, coûts de garantie et procédures judiciaires, se fonde sur les meilleures estimations disponibles. Les contrats de vente déficitaires sont identifiés en suivant l'avancée du contrat ainsi que le programme sous-jacent et en mettant à jour les coûts du contrat, ce qui exige aussi des appréciations importantes relatives à la réalisation de certains critères de performance, ainsi que des estimations quant aux coûts de garantie. La portée des hypothèses, des appréciations et des estimations dans le cadre de ces processus de suivi diffère selon la taille et la nature de nos contrats et des programmes associés. Plus particulièrement, l'introduction de nouveaux programmes d'avions commerciaux (tel que l'A350 XWB) ou de programmes d'avions dérivés majeurs implique notamment un niveau accru d'estimations et d'appréciations pour le calendrier attendu quant à l'évolution, la production et la certification et pour les composantes des coûts. Un contrat d'avion commercial ou une modification du contrat peut inclure des clauses d'option d'extension et de résiliation de tout ou partie du contrat. L'évaluation de la probabilité d'application de ces options est fondée sur la meilleure estimation faite par la Direction. Les estimations et appréciations sont sujettes à changement en fonction des nouvelles informations disponibles au fur et à mesure de l'avancée des contrats et des programmes associés. Par ailleurs, les processus complexes de conception et de

fabrication propres au secteur d'activité d'EADS nécessitent une intégration et une coordination d'excellence sur toute la chaîne d'approvisionnement, avec notamment une évaluation continue des réclamations fournisseurs qui peuvent avoir un impact supplémentaire sur l'issue de ces processus de suivi. Voir Note 25c) « Autres provisions » pour plus d'information.

Risques contentieux — Les sociétés EADS sont parties prenantes à des litiges relatifs à un certain nombre d'affaires, tel que décrit à la Note 32 « Litiges et réclamations ». L'issue de ces affaires est susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ou sur les flux de trésorerie d'EADS. La Direction analyse régulièrement les informations courantes à ce sujet et prévoit des provisions pour pertes éventuelles probables, incluant l'estimation des frais de justice nécessaires au règlement des litiges. EADS a recours à des juristes internes et externes pour ces estimations. Pour décider de la nécessité de provisions, la Direction envisage le degré de probabilité d'une issue défavorable et la capacité d'effectuer une estimation suffisamment fiable du montant des pertes. Le fait que des poursuites soient engagées contre des sociétés du Groupe EADS ou que l'on fasse valoir en bonne et due forme des réclamations à leur encontre, ou la divulgation de poursuites ou de réclamations, n'indique pas automatiquement qu'une provision est opportune. Voir Note 32 « Litiges et réclamations » pour plus d'informations.

Impôts sur les bénéfices — EADS opère dans de nombreux pays et y réalise des bénéfices ; elle est donc sujette à des législations fiscales variables dans de multiples collectivités publiques à l'intérieur de ces pays. Des appréciations importantes sont nécessaires pour déterminer les obligations de l'entreprise au titre de l'impôt sur les bénéfices au plan mondial. Bien que la Direction estime avoir effectué des estimations raisonnables quant à l'issue finale de ces incertitudes fiscales induites, on ne peut assurer que l'issue fiscale finale sera en cohérence avec ce que reflètent les dispositions historiques en termes d'impôt sur les bénéfices. Ces différences pourraient avoir un effet sur les charges d'impôts sur les bénéfices et sur les charges d'impôts différés de la période pendant laquelle ces déterminations sont effectuées. À chaque date d'arrêté des comptes, EADS évalue si la réalisation des avantages fiscaux futurs est suffisamment probable pour permettre la constatation d'actifs d'impôts différés. Cette évaluation impose à la Direction d'exercer son jugement concernant, entre autres, les avantages qui pourraient être réalisés grâce aux stratégies fiscales disponibles et les bénéfices imposables futurs, ainsi que d'autres facteurs positifs et négatifs. Le montant enregistré des actifs totaux d'impôts différés pourrait être réduit si les estimations des bénéfices imposables futurs prévisionnels et des bénéfices découlant des stratégies fiscales disponibles venaient à diminuer, ou si la réglementation fiscale existante venait à être modifiée de façon à imposer des restrictions quant au moment où le Groupe pourra faire usage d'avantages fiscaux futurs ou quant à la mesure dans laquelle il pourra le faire. Voir Note 13 « Impôts sur les bénéfices » pour plus d'informations.

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2011) —
Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- ⊙ 2011 : 245 (2010 : 190) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- ⊙ 2011 : 46 (2010 : 41) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,

⊙ 2011 : 18 (2010 : 19) participations dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le nombre de participations dans des sociétés associées ne concerne que les maisons-mères respectives.

Les filiales, sociétés associées et coentreprises principales sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions et autres opérations de fusions-acquisitions

Au cours de 2011, outre ses objectifs de croissance organique *via* ses Divisions, EADS a renforcé de manière significative son portefeuille de services et de plateformes par différentes opérations de fusions-acquisitions.

Acquisition du Groupe Vector Aerospace

Le 30 juin 2011, Eurocopter Holding S.A.S., filiale d'EADS N.V., a acquis 98,3 % du capital de Vector Aerospace Corporation, basée à Toronto (Canada), (ci-après dénommée « Vector ») à la suite d'une offre de 13,00 CAD/action en numéraire pour l'ensemble des Actions ordinaires en circulation de Vector, y compris la totalité des actions susceptibles d'être émises lors de l'exercice des options accordées au titre du plan d'option d'achat de Vector. Les actions restantes de Vector (1,7 %) ont été acquises par cession forcée finalisée le 4 août 2011.

Vector est un prestataire indépendant de services de maintenance, de réparation et de révision (services MRO) d'envergure mondiale approuvé par les équipementiers OEM à destination des opérateurs d'avions et d'hélicoptères. L'acquisition de Vector contribuera à doper la croissance des activités Support & Services d'Eurocopter et d'EADS sur les marchés à la fois civils et gouvernementaux. Vector viendra également renforcer la présence d'EADS en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, en droite ligne avec les objectifs stratégiques de la Société énoncés dans la Vision 2020 du Groupe EADS.

La contrepartie totale comprend le montant payé en numéraire pour l'acquisition des 98,3 % du capital de Vector (452 millions d'euros) à la fin du mois de juin 2011 et 8 millions d'euros payés pour les actions restantes dans le cadre de la cession forcée.

Les immobilisations incorporelles acquises d'un montant de 158 millions d'euros, identifiées dans le cadre d'une allocation du prix d'acquisition comprennent les relations clients, la

marque de fabrication et les relations fournisseurs. L'écart d'acquisition d'un montant de 185 millions d'euros comprend une prime de contrôle reflétant les synergies attendues du regroupement des activités MRO existantes d'Eurocopter et d'EADS, les évolutions du marché commun à venir ainsi que la valeur significative de l'ensemble de la main-d'œuvre de Vector. Le montant brut des créances clients acquises de 88 millions d'euros reflète leur juste valeur. Aucune des créances clients n'a été dépréciée de façon significative, les montants contractuels devraient par ailleurs être recouverts en intégralité.

Acquisition du Groupe Satair

Le 5 octobre 2011, Airbus S.A.S., filiale d'EADS N.V., a pris le contrôle de Satair A/S, basée à Copenhague (Danemark) (ci-après dénommée « Satair ») *via* sa filiale Airbus Denmark Holding ApS à la suite d'une offre publique d'achat volontaire soumise à conditions de 580 DKK par action pour l'ensemble des actions en circulation de Satair, dont une offre aux détenteurs de garanties de Satair à un prix de 378,66 DKK par garantie. Au cours des mois d'octobre et de novembre 2011, suite à cette offre publique d'achat volontaire, EADS a acquis 98,5 % du capital de Satair, les actions restantes de Satair (1,5 %) ayant été acquises par cession forcée finalisée le 6 février 2012.

Satair est un distributeur indépendant de composants et services aéronautiques de tout premier plan, spécialisé dans les consommables et les rechanges. Au travers de son réseau mondial d'approvisionnement et de bureaux de vente régionaux, Satair fournit des composants et des services innovants à un large éventail de clients aéronautiques du monde entier, en soutien de toutes les grandes familles d'avions commerciaux. L'acquisition de Satair favorisera la croissance de la Division Material Management d'Airbus et offrira l'occasion de développer de nouveaux services sur les marchés à la fois civils et gouvernementaux.

1

2

3

4

5



Sommaire

La contrepartie totale d'un montant de 351 millions d'euros pour cette acquisition comprend 346 millions d'euros payés en numéraire pour l'acquisition de 98,5 % du capital de Satair et 100 % des garanties au cours des mois d'octobre et de novembre 2011, ainsi que 5 millions d'euros payés aux actionnaires restants (détenant 1,5 % du capital de Satair) dans le cadre de la cession forcée qui s'est finalisée en février 2012.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 139 millions d'euros actuellement soumises à une allocation du prix d'acquisition comprennent principalement les relations fournisseurs et la marque de fabrique. L'écart d'acquisition d'un montant de 163 millions d'euros reflète l'ensemble de la main-d'œuvre de Satair ainsi que le volume d'affaires attendu des futurs développements des relations fournisseurs du secteur aérospatial.

À la date d'acquisition, les créances clients et autres créances comprennent les montants contractuels bruts dus totalisant 48 millions d'euros, dont 1 million d'euros susceptibles d'être irrécouvrables. La juste valeur du portefeuille de créances clients s'élève donc à 47 millions d'euros.

Acquisition du Groupe Vizada

Le 19 décembre 2011, Astrium Holding S.A.S., filiale d'EADS N.V., a racheté la totalité du capital de MobSat Group Holding S.a.r.l., basée à Munsbach (Luxembourg) la société mère du Groupe Vizada (ci-après dénommée « Vizada ») à un consortium d'investisseurs mené par Apax France, un fonds de capital-investissement français qui est l'ancien actionnaire majoritaire. La contrepartie totale payée par Astrium comprend 413 millions d'euros pour l'acquisition des instruments de capitaux propres de Vizada et 325 millions d'euros versés au titre d'une extinction obligatoire de l'ancienne structure de la dette de Vizada.

Vizada, premier prestataire mondial de services de communications par satellite, comprend Vizada Americas, Vizada Networks, Vizada EMEA & Asia et Marlink. Avec quelque 200 000 utilisateurs des secteurs satcom majeurs tels que le secteur maritime, aérien, terrestre ou médias, mais également les organisations non gouvernementales et les divers clients gouvernementaux et de la défense, Vizada offre, via plusieurs opérateurs de réseaux satellitaires, des services de connectivité mobile et fixe, à la fois en direct et par le biais d'un réseau de distribution de plus de 400 revendeurs. Cette acquisition élargira la gamme des services proposés par Astrium, en renforçant par ailleurs la présence d'EADS en Europe, au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et aux États-Unis. Le portefeuille de services de communications par satellite (satcom) d'Astrium étant très fortement axé sur les services de satcom sécurisées gouvernementales et civiles, Vizada complète parfaitement le portefeuille de services existant et permettra à Astrium d'être plus innovante et de diversifier sa gamme de services satcoms.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 101 millions d'euros, identifiées dans le cadre d'une allocation provisoire du prix d'acquisition comprennent principalement les relations clients, les marques de fabrique et les licences satcoms. L'écart d'acquisition préliminaire d'un montant de 538 millions d'euros comprend une prime de contrôle reflétant les synergies attendues du regroupement d'entreprises ainsi que des futures relations clients sur le marché mondial des satcoms. À la date d'acquisition, les créances clients et autres créances comprennent les montants contractuels bruts dus totalisant 118 millions d'euros, dont 4 millions d'euros susceptibles d'être irrécouvrables. La juste valeur du portefeuille de créances clients s'élève donc à 114 millions d'euros.

2

Le tableau ci-dessous récapitule les trois opérations de fusions-acquisitions significatives décrites ci-dessus (Vector, Satair et Vizada) ainsi que toutes les autres opérations de fusions-acquisitions moins significatives à titre individuel mentionnées ci-dessous, la contrepartie transférée, la juste valeur des éléments d'actifs identifiables acquis, les éléments de passifs pris en charge et tous intérêts minoritaires à la date d'acquisition. Pour toutes les opérations de fusions-acquisitions, les justes valeurs restent provisoires en raison des projets d'allocation du prix d'acquisition toujours en cours. Elles seront définitives dans les 12 mois suivant chaque date d'acquisition.

Juste valeur comptabilisée lors de l'acquisition (en millions d'€)	Acquisition de Vector Aerospace	Acquisition Satair	Acquisition Vizada	Autres acquisitions non significatives individuellement	Acquisitions totales
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	158	139	101	124	522
<i>Relations clients/fournisseurs⁽¹⁾</i>	93	66	59	31	249
<i>Technologies/Licences⁽¹⁾</i>	16	5	1	86	108
<i>Marques de fabrique⁽¹⁾</i>	49	68	41	7	165
Immobilisations corporelles	85	8	74	54	221
Stocks	103	87	6	78	274
Créances clients	88	47	114	143	392
Autres actifs	7	41	0	97	145
Disponibilités	28	4	29	35	96
	469	326	324	531	1 650
Provisions	10	0	11	104	125
Dettes financières	19	52	0	132	203
Dettes fournisseurs	66	35	106	81	288
Passifs d'impôts	53	31	7	17	108
Autres passifs	46	20	0	138	204
	194	138	124	472	928
Actifs nets acquis	275	188	200	59	722
Intérêts minoritaires	0	0	0	7 ⁽⁴⁾	7 ⁽⁴⁾
Part d'EADS dans les actifs nets acquis	275	188	200	52	715
Écart d'acquisition négatif ⁽²⁾ lié à l'acquisition	0	0	0	(2)	(2)
Écart d'acquisition positif ⁽³⁾ lié à l'acquisition (voir Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	185	163	538	82	968
Contrepartie totale⁽⁵⁾	460	351	738	132	1 681

- (1) Selon la situation propre à chaque opération de fusion-acquisition, les relations clients/fournisseurs, les technologies/licences et les marques de fabrique devraient être amortis sur une période de 3 à 28 ans, de 5 à 14 ans et de 1 à 8 ans respectivement (la dernière période mentionnée ne concernant que les marques de fabrique propres à l'entreprise et les produits qui sont associés aux opérations ND SatCom, Signalis et Grintek, étant donné que la plupart des marques de fabrique d'entreprise acquises sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée).
- (2) L'écart d'acquisition négatif de 2 millions d'euros résulte de l'acquisition de ND SatCom et a été constaté en gain dans l'exercice courant, au poste « Autres produits » dans les États financiers consolidés.
- (3) Aucune des parts de l'écart d'acquisition positif lié aux opérations de fusion-acquisition d'EADS en 2011 n'est considérée comme déductible fiscalement dans les comptes d'impôts locaux correspondants.
- (4) À l'exception des intérêts minoritaires dans ND SatCom, qui ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 2 millions d'euros en référence au prix d'acquisition des actions acquises par Astrium, toutes les parts d'intérêts minoritaires restants dans Grintek et i-cubed, d'un montant total de 5 millions d'euros, ont été évaluées sur leur part proportionnelle des actifs nets.
- (5) La contrepartie totale (1 681 millions d'euros) dépasse le montant total de la contrepartie payée, déduction faite de la trésorerie acquise en 2011 (1 631 millions d'euros) de 50 millions d'euros, en raison de la prise en compte des 5 millions d'euros payés aux actionnaires minoritaires de Satair à l'issue de la cession forcée finalisée en février 2012, la constatation des actions anciennement détenues dans le cadre de l'acquisition progressive de Grintek et d'i-cube à leur juste valeur, pour un montant de 27 millions d'euros (donnant lieu à un gain supplémentaire de 6 millions d'euros pris en compte), une plus-value de fusion de 14 millions d'euros découlant de la transaction Signalis et des effets de la constatation séparée des liquidations des relations préexistantes (4 millions d'euros). Toutes les plus-values liées au regroupement d'entreprises ont été présentées au poste « Autres produits » dans les États financiers consolidés.

Outre ces trois opérations de fusions-acquisitions significatives opérées en 2011, les activités de fusions-acquisitions des Divisions d'EADS sont résumées dans la colonne « Autres acquisitions non significatives individuellement » dans le tableau ci-dessus.



Autres opérations de fusions-acquisitions de la Division Airbus

Le 19 octobre 2011, Airbus Americas, Inc., filiale d'EADS N.V. basée à Herndon, dans l'État de Virginie (États-Unis), a racheté la totalité des parts sociales avec droit de vote de Metron Holdings, Inc., société basée à Dulles, dans l'État de Virginie (États-Unis), société mère de Metron Aviation (ci-après dénommée « Metron ») auprès de son équipe dirigeante et de deux investisseurs institutionnels, pour une contrepartie totale de 55 millions d'euros. D'une manière générale, Metron propose des activités de recherche avancée, de gestion des flux du trafic aérien (Air Traffic Flow Management - ATFM), de conception de l'espace aérien, des solutions énergétiques et environnementales aux fournisseurs de services de la navigation aérienne (Air Navigation Service Providers - ANSP), aux compagnies aériennes et aux aéroports du monde entier. Plus particulièrement, Metron est un donneur d'ordre pour le programme System Engineering 2020 (SE-2020), programme stratégique de la FAA pour la mise en œuvre de l'initiative américaine NextGen (Next Generation Air Transportation System), pour la modernisation du système de gestion du trafic aérien des États-Unis. Metron propose également des services de recherche et de développement avancés liés au programme SESAR (Single European Sky ATM Research) de la Commission Européenne et d'Eurocontrol. Cette acquisition renforce la stratégie d'Airbus pour accélérer et aider les programmes ATFM qui permettront d'améliorer de manière significative la capacité aéroportuaire et de l'espace aérien, le rendement et la protection de l'environnement. Pour l'exercice 2011, Metron a enregistré un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros.

Le 20 octobre 2011, Airbus Operations GmbH, filiale d'EADS N.V., a acquis 74,9 % des parts sociales avec droit de vote de la société PFW Aerospace AG, basée à Spir (Allemagne) la société mère de PFW Aerospace (ci-après dénommée « PFW ») dans le cadre d'une transaction liée pour une contrepartie totale de 4 millions d'euros, découlant principalement des effets liés à la constatation séparée des règlements découlant de relations préexistantes (4 millions d'euros). PFW est une société spécialisée dans la fabrication de systèmes tubes et de conduits, de systèmes de chargement de fret pour l'aéronautique et de pièces d'assemblage et de structure. L'investissement d'Airbus est destiné à stabiliser la position financière et l'environnement opérationnel de PFW pendant la période de redressement de cette dernière. Les différentes implications de cette transaction pour l'information financière d'EADS sont encore à l'étude par EADS et Airbus. Pour l'exercice 2011, PFW a enregistré un chiffre d'affaires de 167 millions d'euros.

Autres opérations de fusions-acquisitions de la Division Astrium

Le 28 février 2011, Astrium Services GmbH, basée à Ottobrunn (Allemagne), filiale d'EADS N.V., a pris le contrôle de ND SatCom GmbH, société située à Immenstaad en Allemagne, équipementier satellitaire et intégrateur de systèmes sol, avec l'acquisition de 75,1 % des parts sociales avec droit de vote, pour une contrepartie totale de 5 millions d'euros à SES

ASTRA. Avec cette prise de participation, SES Astra et Astrium vont continuer à renforcer leur partenariat sur le long terme et explorer les possibilités pour les deux entreprises à travailler ensemble sur le développement de nouvelles activités de services dans les secteurs gouvernementaux et institutionnels, ainsi que sur d'autres projets spécifiques d'infrastructures de satellites. Cette prise de participation permet par ailleurs à Astrium d'élargir considérablement sa gamme de produits, en combinant l'expertise d'Astrium en matière de satcoms sécurisés, réseaux et terminaux avec celle de ND SatCom pour proposer une offre plus robuste sur les marchés civils, gouvernementaux et militaires. Pour l'exercice 2011, ND SatCom a enregistré un chiffre d'affaires de 52 millions d'euros.

Le 10 mai 2011, la Division GEO-Information d'Astrium Services (anciennement Spot Image et Infoterra, ci-après dénommée GEO) a augmenté ses parts dans i-cubed L.L.C., basée à Fort Collins, dans l'État du Colorado (États-Unis), (ci-après dénommée i-cubed), passant de 25,6 % à 77,7 % du capital, au moyen d'une acquisition progressive supplémentaire de 52,1 % pour un montant de 6 millions d'euros, via sa filiale SPOT Image Corporation, basée à Chantilly, dans l'État de Virginie (États-Unis). i-cubed est un leader mondial de la fourniture d'images à valeur ajoutée et de technologies de gestion de données géospatiales pour des clients gouvernementaux et commerciaux, notamment les opérateurs de satellites d'observation de la Terre, les opérateurs de télécommunication sans fil, les portails internet de géo-information et différentes agences gouvernementales. Cette acquisition progressive a renforcé la relation de longue date déjà établie entre GEO et i-cubed et permettra à GEO de tirer parti des ressources mises en commun au sein d'Astrium pour soutenir la prestation des services de solutions innovantes d'i-cubed destinées à la gestion de contenu géospatial sur le marché mondial. Pour l'exercice 2011, i-cubed a enregistré un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros.

Enfin, Astrium a annoncé le 21 décembre 2011, qu'Astrium Holding S.A.S. a acquis 66,8 % du capital de Space Engineering, basée à Rome (Italie), société spécialisée dans les télécommunications numériques, équipements hautes fréquences et antennes destinés à des applications à la fois spatiales et terrestres. Cette prise de participation renforcera les capacités d'Astrium en matière de fabrication et développement de systèmes avancés de télécommunications et illustre l'engagement d'Astrium vis-à-vis du marché spatial italien. La réalisation de cette opération est soumise aux conditions habituelles, notamment en matière d'autorisations réglementaires.

Autres opérations de fusions-acquisitions de la Division Cassidian

Le 11 janvier 2011, Cassidian et Atlas Elektronik GmbH, basée à Brême (Allemagne) (ci-après dénommée Atlas Elektronik), une coentreprise de ThyssenKrupp AG et Cassidian, ont finalisé la fusion des activités de sécurité et de sûreté maritimes de leurs filiales respectives Sofrelog et Atlas Maritime Security. La nouvelle entreprise, dénommée Signalis, a été constituée sous la forme d'une PME qui sera conjointement détenue par Cassidian (60 %) et Atlas Elektronik (40 %). Signalis se

positionnera sur des marchés internationaux en proposant des produits de sécurité maritime innovants, fiables et économiques, allant des systèmes de gestion du trafic maritime (Vessel Traffic Services – VTS) à petite échelle aux solutions haute performance de surveillance côtière (Coastal Surveillance Systems – CSS). Elle fournira en outre des solutions de sûreté et de gestion portuaire, des systèmes d'information, ainsi que diverses applications associées de traitement radar. Par cette fusion, Cassidian et Atlas Elektronik pourront offrir à leurs clients des solutions qui répondront aux besoins toujours plus complexes de sécurité et de sûreté dans les domaines terrestres et maritimes, par la capacité de Signalis d'intégrer les technologies de pointe en matière de systèmes de détection, communication et traitement de données. Pour l'exercice 2011, Signalis a enregistré un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros.

Le 9 juin 2011, Cassidian, via EADS Deutschland GmbH, basée à Ottobrunn en Allemagne (ci-après dénommée Cassidian) a augmenté sa participation de 45,0 % dans le capital de Grintek Ewation (Pty) Ltd., basée à Pretoria, Afrique du Sud, (ci-après dénommée GEW) en reprenant 42,4 % des parts anciennement détenues par Saab South Africa Ltd., basée à Centurion, Afrique du Sud, pour un montant de 21 millions d'euros, dans le cadre d'une acquisition progressive. Les parts restantes de 12,6 % sont détenues par Kunene Finance Company (Pty.) Ltd., basée à Gauteng, Afrique du Sud, une société de capital-investissement basée en Afrique du Sud. GEW est une entreprise de développement systèmes dans la conception et la réalisation de systèmes ultramodernes touchant aux domaines de la surveillance des communications, la radiogoniométrie et la gestion des contre-mesures et du spectre de fréquences ainsi

que des systèmes de sécurité intégrés, lesquels font appel à une extrême diversité de produits de surveillance. La nouvelle structure de participation porte la coopération de longue date entre GEW et Cassidian à un niveau encore plus élevé et rend possible la croissance future et le renforcement de la compétitivité au plan mondial dans le domaine du renseignement et de la protection électronique. Pour l'exercice 2011, GEW a enregistré un chiffre d'affaires de 58 millions d'euros.

Par ailleurs, Cassidian et Rheinmetall Defence ont convenu le 22 décembre 2011 de poursuivre les activités de Rheinmetall's Unmanned Aerial Systems (UAS) au sein d'une nouvelle entité, qui devrait permettre un accès plus large aux ressources de développement et aux marchés internationaux pour cette unité de systèmes aériens. En outre, les anciennes activités de Rheinmetall liées au développement et à la production de systèmes de chargement de fret pour les programmes A380 et A400M seront également menées par cette entité.

Pour toutes ces opérations peu significatives à titre individuel, l'écart d'acquisition préliminaire d'un montant de 82 millions d'euros reflète les synergies attendues du regroupement de ces entreprises acquises avec les opérations des Divisions acquérantes d'EADS ainsi que l'expertise de l'ensemble de leur main-d'œuvre. À la date d'acquisition, les créances clients et autres créances de ces entreprises acquises comprennent des montants contractuels bruts dus totalisant 145 millions d'euros, dont 2 millions d'euros susceptibles d'être irrécouvrables. La juste valeur du portefeuille de créances clients s'élève donc à 143 millions d'euros.

Le tableau ci-joint reprend les chiffres clés en termes de résultat de ces opérations de fusions-acquisitions en 2011, telles que les apports de toutes ces entités acquises au chiffre d'affaires du Groupe EADS, l'EBITDA et le bénéfice pour l'exercice 2011 depuis leurs dates d'acquisition ainsi que leurs chiffres d'affaires, l'EBITDA et les bénéfices des 12 derniers mois clos le 31 décembre 2011.

(en millions d'€) ⁽¹⁾	Vector Aerospace	Satair	Vizada	Autres acquisitions non significatives individuellement	Acquisitions totales
Date d'acquisition	30 juin 2011	5 octobre 2011	19 décembre 2011	dates diverses	dates diverses
Coûts d'acquisition ⁽²⁾	8	6	7	5	26
Apports au chiffre d'affaires 2011 depuis la date d'acquisition	210	86	0	159	455
Apports à l'EBITDA 2011 d'EADS depuis la date d'acquisition	13	1	0	0	14
Apports au bénéfice 2011 d'EADS depuis la date d'acquisition	(13)	0	0	(13)	(26)
Chiffre d'affaires des 12 derniers mois clos le 31 décembre 2011	411	326	447	378	1 562
EBITDA pro forma des 12 derniers mois clos le 31 décembre 2011 ⁽³⁾	40	28	61	4	133
Résultat pro forma des 12 derniers mois clos le 31 décembre 2011 ⁽³⁾	17	7	10	(60)	(26)

(1) Sauf indication contraire.

(2) Tous les coûts liés aux acquisitions mentionnées ont été exclus de la contrepartie transférée et ont été constatés en charge pour l'exercice courant, au poste « autres charges » du compte de résultat consolidé.

(3) EADS considère ces chiffres « pro forma » comme représentant un outil de mesure initiale approximatif afin de déterminer la performance du Groupe consolidé sur une base annuelle et fournissant un point de référence initial pour les comparaisons avec les exercices futurs, sans considération des effets supplémentaires nés des synergies, des éléments exceptionnels et non récurrents liés à l'acquisition ou qui contribueront à la rentabilité future des entreprises acquises ainsi que tout effet d'actualisation sur le bénéfice de l'exercice résultant des effets de l'amortissement des immobilisations incorporelles constatées dans le cadre des allocations du prix d'acquisition.

1

2

3

4

5



Sommaire

Opérations avec des actionnaires minoritaires

Le 7 juin 2011, EADS N.V. a racheté les 25 % de parts restantes de DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG, basée à Munich (Allemagne), à Daimler Luft- and Raumfahrt Holding AG, basée à Ottobrunn, pour une contrepartie totale de 110 millions d'euros.

Acquisitions et autres opérations de fusions-acquisitions au cours de l'exercice 2010

Le 3 décembre 2010, Astrium GmbH située à Ottobrunn (Allemagne), a acquis Jena-Optronik GmbH, située à Iéna (Allemagne), un fournisseur international de premier plan spécialisé dans les capteurs et systèmes optiques spatiaux. L'acquisition de Jena-Optronik a complété l'expertise optique d'Astrium en Allemagne et a renforcé sa renommée pour le développement et la fabrication de satellites ultramodernes d'observation de la Terre et de sous-systèmes pour des applications spatiales. Au cours de l'exercice 2011, EADS et Astrium GmbH ont finalisé l'allocation du prix d'acquisition

de Jena-Optronik, donnant ainsi lieu à la constatation d'immobilisations incorporelles (sous la forme de relations clients, de technologies et d'une marque de fabrique) d'un montant de 17 millions d'euros, de passifs d'impôts différés d'un montant de 5 millions d'euros et d'un écart d'acquisition final de 22 millions d'euros.

À l'exception de celles déjà mentionnées, les autres acquisitions d'EADS n'ont pas été significatives, ensemble ou à titre individuel.

b) Cessions

Le 13 mai 2011, EADS North America, Inc., basée à Herndon, dans l'État de Virginie (États-Unis), a vendu sa filiale EADS North America Defense Security and Systems Solutions, Inc., basée à San Antonio, dans l'État du Texas (États-Unis), à Camber Corporation, basée à Huntsville, dans l'État de l'Alabama (États-Unis), pour une contrepartie totale de 18 millions d'euros.

Les flux de trésorerie des parts cédées ainsi que la plus-value sur les ventes se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	2011
Contrepartie reçue en trésorerie	18
Prix de vente total comprenant la contrepartie éventuelle	18
Actif net cédé	(18)
Plus-value	0

Au 31 décembre 2010, Cassidian Air Systems a vendu ses parts dans ASL Aircraft Services Lemwerder GmbH à SGL Rotec GmbH & Co. KG, qui envisage d'établir une ligne de production de pales de rotor sur le site de Lemwerder. Les éléments d'actif et de passif correspondant aux programmes Eurofighter, Tornado, A400M et C160 ont été transférés à Premium Aerotec GmbH.

Les flux de trésorerie des parts cédées ainsi que la plus-value sur les ventes se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	2010
Contrepartie reçue en trésorerie	12
Prix de vente total comprenant la contrepartie éventuelle	12
Actif net cédé	(1)
Plus-value	11

Globalement, les transactions ASL ont eu un effet négatif sur l'EBIT avec un montant négatif de 4 millions d'euros en 2010, dont 15 millions d'euros correspondent aux coûts de restructuration

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, les autres opérations de cession du Groupe ne sont pas significatives.



2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés (IFRS)

5. Informations sectorielles

Fin 2011, l'activité du Groupe s'opérait sur cinq segments (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis.

① **Airbus Commercial** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions à réaction commerciaux de plus de 100 places ; transformation d'avions et services associés.

② **Airbus Military** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale et services associés.

Les segments susmentionnés, Airbus Commercial et Airbus Military forment la Division Airbus.

③ **Eurocopter** — Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et prestation de services relatifs aux hélicoptères.

④ **Astrium** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux et prestations de services spatiaux associés.

⑤ **Cassidian** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense et pour le marché mondial de la sécurité (telles que les systèmes embarqués pour la sécurité des frontières, les solutions de communication sécurisées et les services logistiques), services de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les « Autres activités » comprennent essentiellement le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés, de composants aéronautiques ainsi que les activités du Groupe gérées aux États-Unis.

Les effets de la consolidation, la fonction holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux Divisions sont présentés dans la colonne « Siège/Élimin. ».

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Autres activités	Total secteurs	Siège/ Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	31 159	2 504	5 415	4 964	5 803	1 252	51 097	31	51 128
Chiffre d'affaires intersegments	(770)	(374)	(458)	(15)	(221)	(162)	(2 000)	0	(2 000)
Chiffre d'affaires	30 389	2 130	4 957	4 949	5 582	1 090	49 097	31	49 128
Résultat sectoriel	533	36	254	264	294	29	1 410	39	1 449
<i>Dont dotations aux autres provisions (voir la Note 25c)</i>	702	41	681	222	723	28	2 397	93	2 490
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(16)	12	4	(1)	18	0	17	147	164
Bénéfice (perte) avant frais financiers et impôt sur les bénéfices	517	48	258	263	312	29	1 427	186	1 613
Dépréciations des écarts d'acquisition/cessions	0	0	0	0	12	30	42	0	42
Amortissements exceptionnels/cessions	26	1	1	4	7	0	39	2	41
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 5c)	543	49	259	267	331	59	1 508	188	1 696
Résultat financier									(220)
Charge d'impôt sur les bénéfices									(356)
Bénéfice net de l'exercice									1 037
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la Société mère (Bénéfice net de l'exercice)									1 033
Intérêts minoritaires									4
AUTRES INFORMATIONS									
Actifs des Unités opérationnelles identifiables (y compris écart d'acquisition) ⁽¹⁾	32 439	4 086	8 467	8 169	10 100	1 035	64 296	70	64 366
<i>Dont écart d'acquisition</i>	6 657	12	319	1 171	2 551	35	10 745	15	10 760
Participations dans les sociétés	0	0	4	1	117	3	125	2 552	2 677
Passifs sectoriels ⁽²⁾	33 518	6 632	7 768	8 196	10 574	953	67 641	61	67 702
<i>Dont provisions (voir Note 25)</i>	5 998	1 994	2 175	986	2 748	120	14 021	964	14 985
Dépenses d'investissement (hors actifs loués)	1 331	110	200	344	149	49	2 183	14	2 197
Amortissements	1 065	120	140	235	167	58	1 785	99	1 884
Frais de recherche et développement	2 467	14	235	109	275	10	3 110	42	3 152

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés ni les dettes portant intérêts.



b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Autres activités	Total secteurs	Siège/ Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	27 673	2 684	4 830	5 003	5 933	1 182	47 305	29	47 334
Chiffre d'affaires intersegments	(606)	(196)	(439)	(18)	(186)	(137)	(1 582)	0	(1 582)
Chiffre d'affaires	27 067	2 488	4 391	4 985	5 747	1 045	45 723	29	45 752
Résultat sectoriel	284	11	182	279	441	25	1 222	(162)	1 060
<i>Dont dotations aux autres provisions (voir la Note 25c)</i>	<i>(310)</i>	<i>(124)</i>	<i>(512)</i>	<i>(194)</i>	<i>(631)</i>	<i>(12)</i>	<i>(1 783)</i>	<i>(125)</i>	<i>(1 908)</i>
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(20)	8	0	0	9	0	(3)	130	127
Bénéfice (perte) avant frais financiers et impôt sur les bénéfices	264	19	182	279	450	25	1 219	(32)	1 187
Amortissements exceptionnels / cessions	27	2	1	4	7	0	41	3	44
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 5c)	291	21	183	283	457	25	1 260	(29)	1 231
Résultat financier									(371)
Charge d'impôt sur les bénéfices									(244)
Bénéfice net de l'exercice									572
Résultat net imputable aux : Actionnaires de la Société mère (Bénéfice net)									553
Intérêts minoritaires									19
AUTRES INFORMATIONS									
Actifs des Unités opérationnelles identifiables (y compris écart d'acquisition) ⁽¹⁾	30 930	3 649	6 934	7 459	10 064	1 067	60 103	(47)	60 056
<i>Dont écart d'acquisition</i>	<i>6 425</i>	<i>12</i>	<i>117</i>	<i>644</i>	<i>2 533</i>	<i>64</i>	<i>9 795</i>	<i>14</i>	<i>9 809</i>
Participations dans les sociétés	9	0	2	3	117	3	134	2 317	2 451
Passifs sectoriels ⁽²⁾	29 692	6 774	6 609	7 978	10 812	817	62 682	144	62 826
<i>Dont provisions (voir Note 25)</i>	<i>5 265</i>	<i>2 383</i>	<i>1 741</i>	<i>822</i>	<i>2 688</i>	<i>131</i>	<i>13 030</i>	<i>949</i>	<i>13 979</i>
Dépenses d'investissement (hors actifs loués)	1 419	64	166	339	212	20	2 220	30	2 250
Amortissements	959	35	91	218	141	25	1 469	113	1 582
Frais de recherche et développement	2 311	10	189	85	251	10	2 856	83	2 939

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés affiliées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés ni les dettes portant intérêts.

D'une façon générale, les opérations entre secteurs ont lieu aux conditions ordinaires du marché. La plupart des ventes entre secteurs ont lieu entre Airbus Commercial et Airbus Military et entre Eurocopter et Airbus Commercial ainsi qu'entre Cassidian et Airbus Military.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion des compléments d'écarts d'acquisition, d'un montant de 968 millions d'euros en 2011 et de 34 millions d'euros en 2010 ; pour plus de détails, voir la Note 5e) « Dépenses d'investissement »).

c) EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relative à la fusion EADS, au Regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation afférentes. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques de ses Unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Bénéfice (perte) avant frais financiers et impôt sur les bénéfices	1 613	1 187	(380)
Cessions et dépréciations des écarts d'acquisition	42	0	0
Amortissements exceptionnels/cessions	41	44	58
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	1 696	1 231	(322)

d) Chiffre d'affaires par destination

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Allemagne	5 074	5 381	5 018
France	4 762	4 422	3 807
Royaume-Uni	2 757	2 280	2 983
Espagne	702	1 018	1 322
Autres pays européens	7 359	8 301	8 310
Asie/Pacifique	14 303	11 335	8 618
Amérique du nord	5 852	3 507	6 138
Moyen-Orient	5 111	6 247	3 857
Amérique latine	2 874	2 537	1 893
Autres pays	334	724	876
Chiffre d'affaires consolidé	49 128	45 752	42 822

Le chiffre d'affaires est réparti par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client.

e) Dépenses d'investissement

(en millions d'€)	2011	2010	2009
France	951	882	1 001
Allemagne	576	693	509
Royaume-Uni	333	385	228
Espagne	255	228	133
Autres pays	82	62	86
Dépenses d'investissement hors actifs loués	2 197	2 250	1 957
Actifs loués	243	270	9
Dépenses d'investissement	2 440	2 520	1 966



f) Immobilisations corporelles par zone géographique

(en millions d'€)	2011	2010	2009
France	4 992	4 698	4 448
Allemagne	3 963	3 846	3 635
Royaume-Uni	2 728	2 535	2 376
Espagne	1 273	1 210	1 071
Autres pays	629	379	275
Immobilisations corporelles par zone géographique	13 585	12 668	11 805

Les immobilisations corporelles réparties par zones géographiques excluent les actifs loués (2011 : 574 millions d'euros, 2010 : 759 millions d'euros et 2009 : 703 millions d'euros).

6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2011 a atteint 49 128 millions d'euros contre 45 752 millions d'euros en 2010 et 42 822 millions d'euros en 2009.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des contrats, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des

ventes. Le chiffre d'affaires 2011 comprend des revenus de prestations de service incluant la vente de pièces de rechange, pour un montant de 6 027 millions d'euros contre 5 113 millions d'euros en 2010.

Pour plus de détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou zone géographique, se reporter à la Note 5 « Informations sectorielles ».

Détail du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires total	49 128	45 752	42 822
Produits des ventes de marchandises selon IAS 18	35 313	31 930	30 430
Produits des prestations de service selon IAS 18	4 656	3 906	3 820
Produits des contrats à long terme	8 808	9 716	8 377
Autres produits	351	200	195

Le chiffre d'affaires d'un montant de 49 128 millions d'euros (2010 : 45 752 millions d'euros) a augmenté de 7 %. Airbus Commercial a livré davantage d'avions (534, mais 536 avec constatation des revenus contre 510 lors de l'exercice précédent, dont 508 avec constatation des revenus) et

Eurocopter a également apporté une contribution positive. Airbus Military inclut le chiffre d'affaires issu du programme A400M pour un montant de 758 millions d'euros (2010 : 1 043 millions d'euros). Les chiffres d'affaires de Cassidian et d'Astrium ont légèrement diminué.

7. Coûts par nature

Les montants des encours de production et produits finis constatés en coût des produits vendus durant l'exercice représentent 35 036 millions d'euros (2010 : 32 840 millions d'euros ; 2009 : 30 274 millions d'euros).

Les frais commerciaux comprennent en outre les frais d'amortissement des ajustements de la juste valeur d'actifs non courants, d'un montant de 40 millions d'euros (2010 : 44 millions d'euros ; 2009 : 56 millions d'euros) ; ils se rapportent à la fusion EADS et au Regroupement Airbus.

Les frais de personnel se composent de :

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Traitements, salaires et cotisations sociales	10 286	9 625	9 094
Charge nette de retraite de l'exercice (voir Note 25b)	424	452	424
Total	10 710	10 077	9 518

La **Marge brute** a enregistré une hausse de 619 millions d'euros pour atteindre 6 843 millions d'euros contre 6 224 millions d'euros en 2010. Cette amélioration est principalement due aux meilleures performances des programmes historiques d'Airbus Commercial. Les améliorations opérationnelles au sein d'Airbus

(notamment l'amélioration des prix et les effets favorables en termes de volumes et de mix) et d'Eurocopter sont partiellement compensées par les effets de change défavorables au sein d'Airbus Commercial et par les charges de contrats déficitaires encourues sur le programme A350 XWB.

8. Frais de recherche et développement

En 2011, les **frais de recherche et développement** s'élèvent à 3 152 millions d'euros contre 2 939 millions d'euros en 2010 et 2 825 millions d'euros en 2009, ce qui reflète principalement les activités de R&D d'Airbus Commercial. La majeure partie

de cette augmentation est imputable à l'accroissement des dépenses chez Airbus Commercial et Eurocopter, en raison du développement du programme A350 XWB et de différents programmes d'hélicoptères.



9. Autres produits

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Autres produits	359	171	170
dont écarts d'acquisition négatifs et autres plus-values liées au regroupement d'entreprises	26	0	0
dont produits tirés des biens donnés en location	16	13	22
dont produits tirés des cessions d'actifs immobilisés	9	33	42
dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	2	1	3

L'augmentation de 2011 des **Autres produits** est principalement due à une reprise des avances remboursables d'un montant de 192 millions d'euros chez Airbus (voir Note 27 « Autres passifs »).

10. Autres charges

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Autres charges	221	102	102
dont charges liées aux dépréciations des écarts d'acquisition	20	0	0
dont pertes sur les cessions d'actifs immobilisés	18	7	19

En ce qui concerne les charges liées aux dépréciations des écarts d'acquisition, voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles ».

11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	164	127	115
Autres produits liés aux participations	28	18	19
Total	192	145	134

La **part des résultats des sociétés mises en équivalence** en 2011 est principalement liée au résultat de la participation dans Dassault Aviation, d'un montant de 146 millions d'euros (2010 : 130 millions d'euros ; 2009 : 120 millions d'euros). Pour le premier semestre de 2011, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 88 millions d'euros qui a été constaté par EADS dans ses comptes semestriels 2011, qui détient 46,32 % des parts, soit 41 millions d'euros. Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2011 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2011, EADS a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault Aviation. Par ailleurs, le bénéfice net d'EADS comprend des ajustements

au titre de l'impact des normes IFRS sur sa participation dans Dassault Aviation.

Pour le premier semestre de 2010, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 141 millions d'euros qui a été constaté par EADS dans ses comptes semestriels 2010, qui détient 46,32 % des parts, soit 65 millions d'euros. Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2010 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2010, EADS a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault Aviation. Par ailleurs, le bénéfice net d'EADS comprend des ajustements au titre de l'impact des normes IFRS sur sa participation dans Dassault Aviation.

12. Résultat financier

Le résultat financier en 2011 comprend des produits d'intérêts de 377 millions d'euros (2010 : 316 millions d'euros ; 2009 : 356 millions d'euros) et des charges financières de - 364 millions d'euros (2010 : - 415 millions d'euros ; 2009 : - 503 millions d'euros). Les produits d'intérêt incluent le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts sur les dettes financières ainsi que sur ceux relatifs aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de - 92 millions d'euros (2010 : - 132 millions d'euros ; 2009 : - 235 millions d'euros) affectés de manière positive par la reprise de 120 millions d'euros suite à la finalisation du programme A340 (voir Note 27 « Autres dettes financières »). Un effet positif similaire avait été enregistré pour l'exercice précédent.

Les autres résultats financiers en 2011 s'élèvent à - 233 millions d'euros (2010 : - 272 millions d'euros et 2009 : - 445 millions d'euros) et comprennent, principalement, les charges générées par la réévaluation

négative des instruments financiers (- 94 millions d'euros, 2010 : - 184 millions d'euros ; 2009 : - 147 millions d'euros) et par l'actualisation des provisions non courantes d'un montant de - 172 millions d'euros (2010 : - 176 millions d'euros ; 2009 : - 307 millions d'euros), en partie compensés par l'effet de change positif sur les éléments monétaires pour un montant de 109 millions d'euros (2010 : 71 millions d'euros ; 2009 : 54 millions d'euros).

Suite aux améliorations apportées à sa politique de couverture en 2010, EADS présente les variations de la juste valeur de certains dérivés de taux de change, qui ne sont pas inclus dans une relation de comptabilité de couverture formelle, en EBIT afin de mieux refléter la compensation naturelle que ces dérivés apportent à la réévaluation des gains ou des pertes sur les éléments du bilan en devise étrangère spécifiques (« couverture naturelle »). L'impact de la réévaluation de change sur ces dérivés, constaté en EBIT au lieu d'être constaté en résultat financier, s'élève à 89 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 125 millions d'euros).

13. Impôt sur les bénéfices

L'analyse du produit/(des charges) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Charges d'impôts de l'exercice	(253)	(259)	(208)
Économie (charge) d'impôts différés	(103)	15	428
Total	(356)	(244)	220

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. La Société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,0 % au 31 décembre 2011, et de 25,5 % aux 31 décembre 2010 et 2009. Une nouvelle loi fiscale a été promulguée en 2010 prévoyant la réduction du taux d'impôt sur les bénéfices à partir de 2011, le ramenant ainsi à 25,0 %.

Le 19 décembre 2011, une nouvelle loi fiscale a été promulguée en France prévoyant l'augmentation du taux d'impôt sur les bénéfices, qui est passé de 34,43 % (en 2009 et 2010) à 36,10 % pour les exercices 2011 et 2012. Pour l'exercice 2013 et les exercices suivants, l'ancien taux de 34,43 % sera applicable.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du produit/(des charges) d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 25,0 % sur les produits/(charges) d'impôt comptabilisés. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des bénéfices non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes consolidés présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Bénéfice (perte) avant impôts	1 393	816	(972)
Taux d'impôt sur les sociétés	25,0 %	25,5 %	25,5 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(348)	(208)	248
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	(103)	(53)	122
Résultats des participations/sociétés affiliées	58	42	48
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	68	59	54
Changement de taux d'imposition	(45)	(1)	0
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(12)	(73)	(236)
Revenus exonérés d'impôts et charges non déductibles	(10)	(5)	(12)
Divers	36	(5)	(4)
Produit (charge) d'impôts constatés	(356)	(244)	220

La variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés reflète la mise à jour des estimations quant à la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés pour les entités imposables dans un avenir prévisible. Le montant de - 12 millions d'euros correspondant à la variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés exclut l'effet positif du changement des taux d'imposition, d'un montant

En ce qui concerne les filiales allemandes, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés en Allemagne est de 15 %. En outre, une majoration (« Solidaritätszuschlag ») de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral sur les sociétés s'applique. En plus des impôts sur les sociétés, la taxe professionnelle s'élève à 14,2 %. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands est de 30 % en 2011, 2010 et 2009.

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 % en 2011, 2010 et 2009.

Toutes les autres filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national.

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes.

L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés.

Les impôts différés au 31 décembre 2009 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2010		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2011	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI/IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	10	(281)	0	(89)	0	34	27	(353)
Immobilisations corporelles	228	(937)	0	(26)	0	(34)	242	(1 011)
Participations et actifs financiers non courants	331	(83)	17	0	0	173	541	(103)
Stocks	1 108	(140)	0	14	0	136	1 192	(74)
Créances et autres actifs	740	(1 639)	(604)	32	0	(200)	229	(1 900)
Charges constatées d'avance	8	0	0	0	0	(11)	2	(5)
Provisions pour régimes de retraite	877	(172)	167	1	0	(274)	883	(284)
Autres provisions	1 888	(162)	0	(1)	0	151	2 052	(176)
Passif	613	(641)	751	2	0	(227)	1 058	(560)
Produits constatés d'avance	181	0	0	3	0	(26)	161	(3)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	2 058	0	0	29	28	165	2 280	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	8 042	(4 055)	331	(35)	28	(113)	8 667	(4 469)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(932)	0	0	(17)	0	10	(939)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 860)	2 860	0	0	0	0	(3 419)	3 419
Actifs (passifs) d'impôts différés, net	4 250	(1 195)	331	(52)	28	(103)	4 309	(1 050)

(1) « Autres » comprend essentiellement les variations du périmètre de consolidation et les effets de change.

Les impôts différés au 31 décembre 2010 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2009		Mouvement en capitaux propres		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2010	
	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts	OCI/IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts	Passifs d'impôts
Immobilisations incorporelles	16	(207)	0	0	0	(80)	10	(281)
Immobilisations corporelles	220	(982)	0	24	0	29	228	(937)
Participations et actifs financiers non courants	237	(37)	9	0	0	39	331	(83)
Stocks	912	(171)	0	1	0	226	1 108	(140)
Créances et autres actifs	116	(1 501)	189	2	0	295	740	(1 639)
Charges constatées d'avance	15	(3)	0	0	0	(4)	8	0
Provisions pour régimes de retraite	653	0	97	0	0	(45)	877	(172)
Autres provisions	1 801	(106)	0	0	0	31	1 888	(162)
Passif	648	(733)	801	11	0	(755)	613	(641)
Produits constatés d'avance	319	0	0	6	0	(144)	181	0
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 521	0	0	33	8	496	2 058	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	6 458	(3 740)	1 096	77	8	88	8 042	(4 055)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(813)	0	0	(46)	0	(73)	(932)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(2 989)	2 989					(2 860)	2 860
Actifs (passifs) d'impôts différés, net	2 656	(751)	1 096	31	8	15	4 250	(1 195)

(1) « Autres » comprend essentiellement les effets de change.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation faite par la Direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés dans un avenir prévisible. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la Direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront augmenter ou diminuer en conséquence. Divers différends non résolus existent entre le Groupe et les autorités fiscales de plusieurs collectivités territoriales concernant les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible. EADS estime avoir enregistré des provisions suffisantes pour les

impôts sur les bénéfices futurs qu'elle pourrait devoir pour tous les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible.

L'ensemble des sociétés qui ont été déficitaires pendant deux années successives au moins, ont enregistré un actif total d'impôts différés de 867 millions d'euros (en 2010 : 811 millions d'euros). D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) aux bénéfices prévisionnels propres des sociétés ou (ii) aux bénéfices d'autres sociétés intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, *steuerliche Organschaft* en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Autres pays	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Déficits fiscaux nets	1 667	1 821	190	2 875	2	90	6 645	5 800
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	0	2 048	0	0	0	0	2 048	1 490
Reports de crédits d'impôt	0	0	319	0	0	4	323	315
Incidence fiscale	575	578	376	719	0	32	2 280	2 058
Dépréciations	(12)	(79)	(119)	(444)	0	(3)	(657)	(653)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	563	499	257	275	0	29	1 623	1 405

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 18 et 15 ans respectivement. La première tranche des crédits d'impôts reportables (13 millions d'euros) expirera en 2017. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux nets et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 9 ans.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2011	2010
Actif net d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice	3 055	1 905
Produit (charge) d'impôts différés au compte de résultat	(103)	15
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	164	999
Variation des gains actuariels des régimes à prestations définies	167	97
Autres	(24)	39
Actif net d'impôts différés à la clôture de l'exercice	3 259	3 055

Détail des impôts différés cumulés comptabilisés en capitaux propres :

(en millions d'€)	2011	2010
Investissements disponibles à la vente	(1)	(18)
Couvertures de flux de trésorerie	776	629
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	635	468
Total	1 410	1 079

2.3 Notes annexes aux états de situation financière consolidés (IFRS)

14. Immobilisations incorporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2011
Écarts d'acquisition	10 934	33	0	968	0	(22)	11 913
Coûts de développement capitalisés	1 234	8	97	0	26	0	1 365
Autres immobilisations incorporelles	1 855	22	198	522	25	(70)	2 552
Total	14 023	63	295	1 490	51	(92)	15 830

Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2011
Écarts d'acquisition	(1 125)	(8)	(20)	0	0	0	(1 153)
Coûts de développement capitalisés	(288)	(1)	(116)	0	(13)	0	(418)
Autres immobilisations incorporelles	(1 311)	(5)	(241)	0	(21)	64	(1 514)
Total	(2 724)	(14)	(377)	0	(34)	64	(3 085)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Solde au 31 décembre 2011
Écarts d'acquisition	9 809	10 760
Coûts de développement capitalisés	946	947
Autres immobilisations incorporelles	544	1 038
Total	11 299	12 745

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2010 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Écarts d'acquisition	10 859	41	0	34	0	0	10 934
Coûts de développement capitalisés	1 052	6	145	0	32	(1)	1 234
Autres immobilisations incorporelles	1 694	12	192	1	18	(62)	1 855
Total	13 605	59	337	35	50	(63)	14 023

Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Écarts d'acquisition	(1 118)	(7)	0	0	0	0	(1 125)
Coûts de développement capitalisés	(255)	(1)	(34)	0	1	1	(288)
Autres immobilisations incorporelles	(1 172)	(4)	(185)	(1)	(2)	53	(1 311)
Total	(2 545)	(12)	(219)	(1)	(1)	54	(2 724)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Solde au 31 décembre 2010
Écarts d'acquisition	9 741	9 809
Coûts de développement capitalisés	797	946
Autres immobilisations incorporelles	522	544
Total	11 060	11 299

Les dotations aux amortissements régulières et les dépréciations (le cas échéant) des coûts de développement capitalisés et des autres immobilisations incorporelles sont principalement constatées en coûts des ventes.

Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition

EADS effectue des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les écarts d'acquisition étaient affectés aux UGT comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Autres activités	Siège/Élimin.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2011	6 657	12	319	1 171	2 551	35	15	10 760
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2010	6 425	12	117	644	2 533	64	14	9 809

Du fait de réorganisations internes opérées en 2011, les anciennes UGT Cassidian Air Systems, Cassidian Systems et Cassidian Electronics ont été regroupées et un écart d'acquisition d'un montant de 1 895 millions d'euros a été affecté à cette nouvelle UGT. Pour MBDA, l'affectation de l'écart d'acquisition d'un montant de 656 millions d'euros reste inchangée. Les UGT d'Astrium comprennent Astrium Satellites, Astrium Space Transportation et Astrium Services. L'augmentation de l'écart d'acquisition au sein d'Astrium est principalement due à l'acquisition de Vizada (538 millions d'euros) dans l'UGT Astrium Services (612 millions d'euros). Par ailleurs, l'augmentation au sein d'Airbus Commercial et Eurocopter se rapporte principalement à l'acquisition du Groupe Satair et de Vector (pour plus de détails, voir la Note 4 Acquisitions et cessions).

Hypothèses générales appliquées dans le processus de planification

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation d'EADS sont fondées sur les prévisions d'exploitation.

Les prévisions d'exploitation, approuvées par le Conseil d'administration le 8 décembre 2011, prennent en compte des données économiques générales dérivées d'études macroéconomiques et financières externes. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 2 à 3 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs font également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis.

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2011, le portefeuille total de couverture, comprenant des échéances jusqu'en 2017, totalise 75 milliards d'USD et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2012 à 2016). Le taux de couverture moyen USD/EUR du portefeuille de couverture USD/EUR jusqu'en 2017 s'élève à 1,37 USD/EUR et celui pour le portefeuille de couverture USD/GBP jusqu'en 2017 s'élève à 1,59 USD/GBP. Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les UGT, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,35 USD/EUR à partir de 2012, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en USD qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus et dans une moindre mesure par les autres Divisions d'EADS.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2011 a été fixée à 1 % (exercice précédent : 1 %). Cette hypothèse est inférieure

à ce qui a été constaté dans les cycles économiques antérieurs afin de refléter l'incertitude actuelle concernant les évolutions à long terme du marché.

Les principales hypothèses et le total du montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent notamment le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance estimés ainsi que les taux de change sous-jacents. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un effet important sur les valeurs respectives et sont donc soumises à des incertitudes.

Airbus COMMERCIAL

L'écart d'acquisition affecté à Airbus Commercial se rapporte à la création d'EADS en 2000 et du Regroupement Airbus en 2001. L'augmentation de l'écart d'acquisition en 2011 est principalement due aux acquisitions des sociétés Satair, PFW et Metron.

L'estimation est fondée sur les hypothèses clé spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- ③ les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices ont été présentées au Conseil d'administration d'EADS dans le cadre du plan d'exploitation. Ce scénario de planification prend en compte la décision d'accélérer en 2012 la production du programme A320 à 42 avions, celle du programme long-courriers à 9,5 avions et celle du programme A380 à 2,7 avions. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative sur la base des perspectives d'un cycle aéronautique complet sur la prochaine décennie ;
- ③ les hypothèses commerciales à long terme se basent sur des prévisions de marché mises à jour en 2011. Le développement de la part de marché par segment prend en compte l'élargissement de la concurrence selon la meilleure estimation actuelle. Les incertitudes de marché actuelles sont évaluées en réalisant des calculs de sensibilités. Les prévisions de flux de trésorerie comprennent toutes les estimations de réduction des coûts liées au programme Power8/Power8 Plus ainsi que les plans d'optimisation des charges exceptionnelles et les bénéfices des initiatives déjà lancées dans le cadre du programme « Future EADS » ;
- ③ les flux de trésorerie ont été actualisés sur le taux de 10,4 % (en 2010 : 11,2 %) obtenu par le calcul du coût moyen pondéré du capital (CMPC) en euros ;
- ③ les valeurs comptables, ainsi que les flux de trésorerie prévus, comprennent les impacts du portefeuille de couvertures existant à la fin décembre 2011.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur pour l'UGT Airbus Commercial, la Direction estime qu'un changement des hypothèses clé ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable est fort peu probable.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible aux paramètres suivants :

- ⊙ fluctuation de la parité euro /USD (scénario de référence à 1,35 USD/EUR) : une fluctuation de + ou - 10 centimes n'impliquerait toutefois pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS ;
- ⊙ fluctuation du CMPC : une augmentation de 50 points de base du CMPC n'impliquerait pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus Commercial indique qu'aucun des impacts (négatifs) estimés des paramètres sensibles n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'EADS.

Airbus Military

Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide d'une moyenne pondérée du coût du capital après impôt (CMPC) de 8,7 % (en 2010 : 9,1 %).

La commande de lancement de l'A400M par l'OCCAR est incluse selon les mêmes hypothèses que celles retenues pour l'établissement des présents États financiers consolidés. Le programme A400M repose sur les négociations relatives à l'Avenant contractuel avec l'OCCAR et les sept États-clients de lancement de l'A400M, conclues le 7 avril 2011.

Ce plan ajusté constitue la référence pour les prévisions de flux de trésorerie sur les cinq prochains exercices. Les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont évalués en considérant la Valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative.

La valeur d'utilité de l'UGT Airbus Military est supérieure à la valeur comptable, ce qui indique l'absence de toute dépréciation sur les écarts d'acquisition pour 2011 et 2010.

Autres secteurs

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur CMPC (Coût moyen pondéré du capital) propre à chaque secteur a été appliqué. Pour Eurocopter, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,6 % (2010 : 9,1 %) obtenu en calculant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôt, tandis que Cassidian a appliqué un CMPC avant impôt de 8,8 % (2010 : 8,8 %) et Astrium un CMPC avant impôt de 9,8 % (2010 : 8,8 %). Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation couvrant une période de cinq ans.

Pour la Division Cassidian, les prévisions d'exploitation tablent sur une légère croissance. Cette croissance est portée par un

important carnet de commandes et par le fait que de nouvelles commandes clés sont attendues au cours des années à venir aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés mondiaux, comme par exemple les contrats Eurofighter, l'accélération de la production des avions sans pilote (sigle anglais « UAV »), les commandes à l'exportation de missiles, les solutions de communication et de sécurité, les systèmes embarqués ainsi que les commandes liées à la guerre électronique et aux activités de radars. Malgré un accroissement des efforts pour une présence sur le plan international et un renouvellement des produits, la Division table toujours sur un résultat solide pour la période de prévisions d'exploitation grâce à l'investissement dans de nouveaux produits et à la transformation de la Division en un nouveau modèle de gestion à l'échelle mondiale.

Le carnet de commandes de la Division Astrium au 31 décembre 2011 (y compris pour les satellites, les lanceurs, les missiles balistiques et les services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires attendu pour cette Division sur la période de prévision d'exploitation. Sur la base des réalisations clé de 2011, comme par exemple la réussite du lancement de 13 satellites fabriqués par Astrium, dont 5 satellites de télécommunication et les deux premiers satellites Galileo IOV (In-Orbit Validation), ainsi que les 5 lancements réussis d'Ariane 5 et la mission réussie du deuxième véhicule de transfert automatique, la période de planification se caractérise également par le développement de l'activité dans les services de télécoms et d'observation de la Terre et par un accroissement de la prise de commandes dans des domaines clé établis (par exemple M51, Ariane 5, satellites de télécommunication et d'observation de la Terre). La marge d'exploitation et la marge brute d'autofinancement (« Free Cash Flow ») devraient augmenter de manière continue grâce aux programmes de processus d'amélioration existants.

Les montants recouvrables de toutes les UGT au sein de Cassidian, Astrium et Eurocopter ont dépassé leurs montants comptables, ce qui indique l'absence de toute dépréciation sur les écarts d'acquisition en 2011 et 2010.

Du fait de la cession d'EADS NA Defense Security Systems Solutions Inc. un écart d'acquisition de 10 millions d'euros a été enregistré au poste « Autres Activités ». Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôt de 8,9 % (2010 : 8,8 %). Le test de dépréciation annuel pour le poste « Autres Activités » a donné lieu à une perte de valeur de 20 millions d'euros en 2011.

Coûts de développement

EADS a capitalisé des coûts de développement d'un montant de 947 millions d'euros au 31 décembre 2011 (946 millions d'euros au 31 décembre 2010) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme Airbus A380. L'amortissement des coûts de développement du programme A380 est réalisé selon les unités produites.



15. Immobilisations corporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2011
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	7 364	23	88	79	490	0	8 044
Installations, matériels et outillages techniques	12 517	130	222	68	565	(115)	13 387
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 712	42	428	42	103	(443)	3 884
Construction en cours	2 517	29	1 404	32	(969)	(2)	3 011
Total	26 110	224	2 142	221	189	(560)	28 326

Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2011
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(3 192)	(7)	(266)	0	(82)	0	(3 547)
Installations, matériels et outillages techniques	(7 299)	(79)	(803)	0	(2)	38	(8 145)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 192)	(27)	(297)	0	(14)	55	(2 475)
Construction en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total	(12 683)	(113)	(1 366)	0	(98)	93	(14 167)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Solde au 31 décembre 2011
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 172	4 497
Installations, matériels et outillages techniques	5 218	5 242
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 520	1 409
Construction en cours	2 517	3 011
Total	13 427	14 159

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2010 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	6 838	28	173	(1)	326	0	7 364
Installations, matériels et outillages techniques	11 868	155	210	(4)	451	(163)	12 517
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 521	72	437	(1)	(28)	(289)	3 712
Construction en cours	1 877	37	1 385	0	(775)	(7)	2 517
Total	24 104	292	2 205	(6)	(26)	(459)	26 110

Amortissements

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2010
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(2 835)	(9)	(286)	0	(62)	0	(3 192)
Installations, matériels et outillages techniques	(6 668)	(72)	(723)	1	10	153	(7 299)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 049)	(39)	(215)	2	34	75	(2 192)
Construction en cours	(44)	0	4	0	40	0	0
Total	(11 596)	(120)	(1 220)	3	22	228	(12 683)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Solde au 31 décembre 2010
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 003	4 172
Installations, matériels et outillages techniques	5 200	5 218
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 472	1 520
Construction en cours	1 833	2 517
Total	12 508	13 427



Aux 31 décembre 2011 et 2010, **les immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement pour un montant net de 141 millions d'euros et de 146 millions d'euros, nets d'amortissements cumulés de 60 millions d'euros et 49 millions d'euros respectivement. La dotation aux amortissements correspondante pour 2011 était de 11 millions d'euros (2010 : 10 millions d'euros ; 2009 : 8 millions d'euros).

Les « **Autres matériels, matériels d'usine et de bureau** » recouvrent « les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple » représentant une valeur nette comptable de 574 millions d'euros et de 759 millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010 respectivement, l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 746 millions d'euros et 687 millions d'euros. La dotation aux amortissements correspondante pour 2011 était de 59 millions d'euros (2010 : 31 millions d'euros ; 2009 : 49 millions d'euros).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

- i) L'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs au 31 décembre 2011 :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2012	46
Après 2012 et au plus tard fin 2016	103
Après 2016	2
Total	151

- ii) Les avions qui ont été comptabilisés comme des contrats de « location simple » car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur pour lesquels la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 30 « Produits constatés d'avance »).

Valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
(i) Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	497	579
Provision pour perte de valeur	(127)	(75)
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple	370	504
(ii) Avions correspondant à des contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	204	255
Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple	574	759

Pour plus de détails, se référer à la Note 33 « Engagements hors bilan ».

Au 31 décembre 2011, les engagements contractuels pour les acquisitions de « Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui » s'élèvent à 161 millions d'euros.

16. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers qu'il loue à des tiers. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux immeubles de placement sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	Cessions Coût historique	Amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	Valeur nette comptable au 31 décembre 2011
Valeur comptable des placements immobiliers	213	(136)	77	(2)	(1)	(137)	74

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 80 millions d'euros au 31 décembre 2011 (en 2010 : 81 millions d'euros). Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de rapports d'évaluation

externe ou de prévisions de flux de trésorerie actualisés pour l'estimation du revenu locatif diminué des charges locatives. Les loyers perçus en 2011 se sont élevés à 9 millions d'euros (en 2010 : 8 millions d'euros), et les charges d'exploitation directes associées à 1 million d'euros (en 2010 : 2 millions d'euros).

17. Participations mises en équivalence, autres investissements et autres actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations mises en équivalence, des autres investissements et autres actifs financiers non courants :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Participations MEQ	2 677	2 451
Autres participations et actifs financiers non courants		
Autres investissements	466	415
Autres actifs financiers non courants	1 912	1 971
Total	2 378	2 386
Part courante des autres actifs financiers non courants	172	111

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent essentiellement la participation d'EADS dans le Groupe Dassault Aviation (46,32 % aux 31 décembre 2011 et 2010) pour un montant de 2 552 millions d'euros et de 2 318 millions d'euros respectivement. À la date d'autorisation de publication de ces États financiers 2011, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2011, EADS utilise une meilleure estimation du résultat net du deuxième semestre pour ce dernier. Par ailleurs, les produits liés aux participations de Dassault-Aviation incluent une régularisation conformément aux normes IFRS. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2011 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2011.

À la date d'autorisation de publication des États financiers 2010, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2010, EADS avait utilisé une meilleure estimation du résultat net du deuxième semestre pour ce dernier. Par ailleurs, les produits liés aux participations de Dassault-Aviation incluent une régularisation conformément aux normes IFRS. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2010 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2010.

La participation de 46,32 % d'EADS dans la capitalisation boursière de Dassault Aviation, dérivée d'un flottant observable de 3,5 %, s'élève à 2 673 millions d'euros au 31 décembre 2011 (au 31 décembre 2010 : 2 819 millions d'euros).

Le tableau suivant présente la dernière publication de l'information financière établie selon la méthode de consolidation proportionnelle de Dassault Aviation, dont 46,32 % du capital est détenu par EADS.

(en millions d'€)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Quote-part du résultat de la Société mise en équivalence :		
Actifs non courants	2 490	2 938
Actifs courants	2 250	2 148
Passifs non courants	132	120
Passifs courants	2 548	2 923
Total capitaux propres	2 060	2 043
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la Société mise en équivalence :	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	610	1 939
Bénéfice net	41	124

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur nette de l'investissement au 31 décembre	2 552	2 318

D'autres sociétés mises en équivalence importantes (telles qu'Air Tanker, DAHER-SOCATA S.A., Patria Oyi, United Monolithic Semiconductors et ESG) sont présentées ensemble dans le tableau suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence :		
Actifs non courants	1 079	697
Actifs courants	248	188
Passifs non courants	1 165	735
Passifs courants	279	155
Total capitaux propres	(117)	(5)
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice des sociétés mises en équivalence :	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	571	396
Bénéfice net	24	9

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur nette de l'investissement au 31 décembre	109	59

Le montant total des pertes cumulées non encore comptabilisées en 2011 s'élève à - 211 millions d'euros (dont - 158 millions d'euros pour l'exercice).

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les **autres participations financières** concernent principalement les participations d'EADS, les plus importantes au 31 décembre 2011 étant celle dans CARMAT S.A.S. (parts d'EADS : 30,7 %) pour un montant de 106 millions d'euros (2010 : 35 millions d'euros) et dans AviChina (parts d'EADS : 5,0 %) pour un montant de 80 millions d'euros (2010 : 88 millions d'euros).

Les **autres actifs financiers non courants** d'un montant de 1 912 millions d'euros (2010 : 1 971 millions d'euros) et la **part courante des actifs financiers non courants** d'un montant de 172 millions d'euros (en 2010 : 111 millions d'euros) comprennent essentiellement les autres prêts pour un montant de 1 135 millions d'euros et 969 millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010 et les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Montant brut des prêts en cours aux clients	503	558
Provision pour perte de valeur	(82)	(72)
Valeur nette comptable totale des prêts	421	486

Les valeurs nettes des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils sont détaillées comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances sur loyers minimums à percevoir	697	809
Produits financiers non acquis	(79)	(78)
Provision pour perte de valeur	(90)	(104)
Valeur nette comptable totale des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils	528	627

Les paiements futurs de loyers minimums à percevoir dans le cadre de contrats de location-financement (montants non actualisés) sont détaillés comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2012	124
Après 2012 et au plus tard fin 2016	402
Après 2016	171
Total	697

18. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2011 et 2010 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Matières premières et fournitures de production	1 980	1 654
En-cours de production	14 803	13 631
Produits finis et pièces détachées destinées à la vente	1 719	1 618
Avances versées aux fournisseurs	4 061	3 959
Total	22 563	20 862

L'augmentation des en-cours de production d'un montant de 1 172 millions d'euros est principalement due aux programmes d'Eurocopter, d'Airbus Commercial et d'Astrium. Les matières premières ont été construites chez Airbus et Eurocopter. Les avances versées aux fournisseurs ont principalement augmentées pour Airbus et Astrium, partiellement compensées par des avances moins importantes versées à Cassidian et Eurocopter.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis et des pièces détachées destinées à la vente est de 2 220 millions d'euros en 2011 (2010 : 2 091 millions d'euros) tandis que celui des en-cours de production est de 16 270 millions d'euros (2010 : 14 766 millions d'euros). Des provisions pour dépréciation sont enregistrées pour les produits finis et les services lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé du contrat dépasse le total des produits générés par celui-ci. En 2011, les dotations aux provisions pour

dépréciation des stocks d'un montant de - 194 millions d'euros (2010 : - 249 millions d'euros) sont comptabilisées en coût des produits vendus ; les reprises de provision pour dépréciation des en-cours s'élèvent à 132 millions d'euros (2010 : 81 millions

d'euros). Au 31 décembre 2011, 4 888 millions d'euros d'en-cours de production et 1 239 millions d'euros de produits finis et de pièces détachées destinées à la revente étaient comptabilisés à leur valeur nette réalisable.

19. Créances clients

Créances clients aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances sur ventes de biens et de services	6 765	6 953
Provisions pour créances douteuses	(366)	(321)
Total	6 399	6 632

La diminution des **créances clients** pour un montant de - 233 millions d'euros provient principalement d'Astrium (- 669 millions d'euros) et d'Airbus (- 179 millions d'euros), partiellement compensée par une augmentation pour Eurocopter (527 millions d'euros) et Cassidian (76 millions d'euros).

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2011 et 2010, les créances clients s'élevant respectivement à 668 millions d'euros et 383 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de la **méthode de l'avancement des contrats** au 31 décembre 2011, un montant de 2 170 millions d'euros (en 2010 : 2 829 millions d'euros) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

Le **montant total des coûts encourus et bénéfices constatés (diminué des pertes constatées) à date** s'élève à 55 858 millions d'euros contre 50 305 millions d'euros en fin d'exercice 2010.

Le **montant brut dû par les clients** pour les travaux de construction s'élève à 4 204 millions d'euros (en 2010 : 3 973 millions d'euros) et se rapporte à des contrats à long terme dans lesquels les coûts contractuels engagés augmentés des bénéfices constatés moins la somme des pertes constatées sont supérieurs aux facturations intermédiaires émises.

Le **montant brut dû au client** s'élève à 1 688 millions d'euros (en 2010 : 2 500 millions d'euros) et correspond aux contrats à long terme dont le total des coûts contractuels encourus augmenté des profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires émises est négatif.

Mouvements respectifs au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients :

(en millions d'€)	2011	2010
Solde des provisions au 1er janvier	(321)	(364)
Utilisations/cessions	11	3
(Dotations) reprises	(56)	41
Écarts de taux de change	0	(1)
31 décembre	(366)	(321)

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire pour les créances clients non encore exigibles, dont le montant est de 4 125 millions d'euros (en 2010 : 5 081 millions d'euros).

20. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2011 et 2010 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres actifs financiers non courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	486	602
Primes d'option	12	99
Autres	133	170
Total	631	871
Autres actifs financiers courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	404	364
Créances sur sociétés liées	871	790
Prêts	78	54
Autres	386	367
Total	1 739	1 575

21. Autres actifs

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2011 et 2010 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres actifs non courants		
Charges constatées d'avance	1 050	887
Transaction avec le gouvernement allemand, capitalisée	35	70
Autres	168	147
Total	1 253	1 104
Autres actifs courants		
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	1 130	805
Charges constatées d'avance	591	521
Autres	532	386
Total	2 253	1 712

Les transactions signées avec le gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

22. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élevé à 11 501 millions d'euros et à 11 166 millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010 respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **portion non courante** de titres disponibles à la vente pour un montant de 7 212 millions d'euros (en 2010 : 5 035 millions d'euros) et de titres évalués à leur juste valeur en résultat pour un montant de 17 millions d'euros (en 2010 : 297 millions d'euros). Ce portefeuille comporte également une **portion courante** de titres disponibles à la vente, dont le montant est de 4 222 millions d'euros (en 2010 : 5 834 millions d'euros) et de titres évalués à leur juste valeur en résultat pour un montant de 50 millions d'euros (2010 : 0 million d'euros).

Aux 31 décembre 2011 et 2010, le portefeuille de titres incluait des obligations de sociétés privées et d'États comportant soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de

10 075 millions d'euros ; 2010 : 9 307 millions d'euros) soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 1 057 millions d'euros contre 1 138 millions d'euros en 2010) ainsi que des Bons de taux d'intérêt (pour une valeur nominale de 175 millions d'euros contre 265 millions d'euros en 2010) et des Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs (pour une valeur nominale de 19 millions d'euros contre 275 millions d'euros en 2010).

Concernant les Tableaux des flux de trésorerie consolidés, pour l'exercice 2011, l'évolution des valeurs mobilières de placement présentées en flux de trésorerie provenant des activités de financement comprend les acquisitions pour un montant de - 11 091 millions d'euros (2010 : 10 751 millions d'euros) et les cessions pour un montant de 10 713 millions d'euros (2010 : 7 604 millions d'euros), ce qui reflète les investissements dans les valeurs mobilières de placement à long terme.

23. Total capitaux propres

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

(Nombre d'actions)	2011	2010
Émises au 1er janvier	816 402 722	816 402 722
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP)	2 445 527	0
Émises dans le cadre des options exercées	1 712 892	297 661
Annulées	(78 850)	0
Émises au 31 décembre	820 482 291	816 402 722
Actions auto-détenues au 31 décembre	(5 585 780)	(5 341 084)
En circulation au 31 décembre	814 896 511	811 061 638

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 actions.

Le 26 mai 2011, l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions du capital social autorisé de la Société (étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 0,15 % du capital autorisé de la Société et qu'ils sont exercés ponctuellement), ainsi que de limiter ou d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2012. Lesdits pouvoirs autorisent, sans limitation, les plans de rémunérations à long terme liés à des actions (tels que les plans de stocks options, les plans d'actions soumises à conditions de performance ou les plans d'actions soumises à conditions de présence) ainsi que les plans d'actionnariat des salariés. Ils peuvent également concerner l'attribution de droits de souscription d'actions

pouvant être exercés à un moment spécifié lors de l'attribution desdits droits ou conformément auxdits plans, ainsi que l'émission des actions à payer à partir de réserves distribuables librement.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de l'Assemblée générale annuelle, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute Bourse de valeurs ou autre, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et que le prix d'achat soit supérieur ou égal à la valeur nominale et inférieur ou égal au prix le plus élevé de la dernière opération indépendante et de l'offre indépendante courante la plus élevée sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation annule et remplace celle qui a été donnée par l'Assemblée générale annuelle le 1^{er} juin 2010.



Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé, avec faculté de substituer, le Conseil d'administration et le Président-Directeur général à annuler un nombre maximum de 78 850 actions. Sur décision du Président-Directeur général du 9 août 2011, 78 850 actions ont été annulées.

Le 26 mai 2011, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé d'ajouter le bénéfice net de l'exercice 2010, 553 millions d'euros, aux reports à nouveau. Elle a également décidé de distribuer un montant brut de 0,22 euro par action, payé le 6 juin 2011. Le Conseil d'administration d'EADS propose un versement de dividendes aux actionnaires à hauteur de 0,45 euro par action au titre de l'exercice 2011.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation des actions du capital représente l'apport pour les options levées d'un montant de 1 712 892 euros (en 2010 : 297 661 euros), conformément aux

plans de stock-options mis en œuvre et celui des salariés d'un montant de 2 445 527 euros (en 2010 : 0 euro) dans le cadre du Plan d'actionnariat des salariés. En 2010, le Plan d'actionnariat des salariés habituel a été remplacé par un Plan d'actions gratuites (« Free Share Plan »), ce qui n'a conduit à l'émission d'aucune nouvelle action (voir Note 35b) « Plan d'actionnariat des salariés »).

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de l'introduction en Bourse, des augmentations et diminution de capital résultant de l'émission et de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS N.V. En 2011, 21 millions d'euros, antérieurement constatés en écarts de conversion sont reclassés et enregistrés en résultat. Le montant des actions propres représente le montant versé par la Société pour le rachat de ses actions propres.

24. Gestion du capital

EADS cherche à maintenir un profil financier fort afin de préserver sa situation d'entreprise stable et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe. Les liquidités d'exploitation revêtent donc une grande importance.

Dans le cadre de la gestion de son capital, EADS a notamment pour objectif de maintenir une bonne notation auprès des agences d'analyse financière institutionnelles. Cela permet à EADS de contenir le coût du capital du Groupe, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur propre de l'entité). En sus d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de capital, de trésorerie, de rentabilité et de liquidité. EADS s'efforce de les maintenir dans la meilleure fourchette possible.

Le 20 septembre 2011, Standard & Poor's a relevé la perspective de notation à long terme d'EADS à A- avec une perspective positive et le 24 août 2011, Moody's Investors Services a reconfirmé sa notation à long terme d'EADS à A1 avec une perspective stable. Conformément à sa politique financière prudente, il est essentiel pour EADS de maintenir une notation de première qualité.

La Direction d'EADS utilise l'approche de la Gestion fondée sur la valeur afin d'orienter la Société vers une gestion de la création de valeur durable. Les éléments clés du concept de Gestion fondée sur la valeur sont les suivants :

- ⊙ l'évaluation de la création de valeur ;
- ⊙ la priorisation des actions en se basant sur des vecteurs de valeurs financières et d'activités ;
- ⊙ l'appréciation de la création de valeur par rapport à la concurrence et à l'ensemble du secteur.

Concernant cette approche de la Gestion fondée sur la valeur, EADS a établi les directives suivantes :

La valeur financière est créée si les bénéfices sont supérieurs au coût du capital. La Création de valeur est évaluée au moyen du Profit économique (PE) comme valeur résiduelle des profits d'exploitation nets après impôts, déduction faite du coût du capital utilisé (le coût du capital utilisé étant le produit du Capital utilisé moyen multiplié par le coût moyen pondéré du capital (CMPC)).

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

EADS satisfait en général à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, EADS a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions sur décision du Conseil d'administration et approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf aux fins précitées, EADS n'est, d'une façon générale, pas actif en matière d'actions propres.

EADS se conforme aux exigences du droit applicable et de ses Statuts en matière de capital.

25. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Régimes de retraite (voir Note 25b)	5 463	4 938
Rémunération différée (voir Note 25a)	358	283
Régimes de retraite et obligations assimilées	5 821	5 221
Autres provisions (voir Note 25c)	9 164	8 758
Total	14 985	13 979
Dont portion non courante	9 125	8 213
Dont portion courante	5 860	5 766

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 5 628 millions d'euros et 5 037 millions d'euros respectivement et d'autres provisions pour un montant de 3 497 millions d'euros et 3 176 millions d'euros ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée, traité comme un régime post-emploi à prestations définies. En 2011, la situation a été comme suit :

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Utilisation	Affectation à d'autres éléments de passif	Changement dans le groupe de consolidation	Gains et pertes actuariels	Acquisitions	Augmentation pour actualisation	Solde au 31 décembre 2011
Rémunération différée	283	(1)	(6)	2	19	48	13	358

b) Provisions pour régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités telles que stipulées dans les accords de retraite et conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a un régime de retraite (P3) pour ses salariés cadres et non cadres en place. Conformément à ce régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. La prestation totale est déterminée sur la base d'une moyenne de carrière calculée sur l'intégralité de la durée d'activité.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite calculées sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. Pour certains dirigeants, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ

à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant. EADS a mis en œuvre un dispositif de fiducie contractuel (DFC) pour ses engagements de retraite. La structure du DFC correspond à un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, le Régime de retraite Astrium d'EADS a été mis en place par Astrium Ltd., basée à Stevenage (Royaume-Uni). Ce régime englobe tous les salariés éligibles d'Astrium Ltd. ainsi que l'ensemble du personnel nouvellement recruté par l'une des sociétés EADS basées au Royaume-Uni. La plupart des passifs liés au Régime de retraite concernent Astrium Ltd. De plus, au Royaume-Uni, EADS participe à plusieurs régimes de retraite par capitalisation gérés par des administrateurs indépendants, et pour le compte de salariés cadres et non cadres - dont BAE Systems est le principal employeur. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes d'EADS en termes de nombre de salariés rattachés à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus Operations Ltd. (Royaume-Uni) et MBDA UK Ltd (Royaume-Uni). Les salariés d'Airbus Operations Ltd., qui y participent demeurent membres

des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre EADS et BAE Systems, ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

D'une façon générale, sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de financer convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite britanniques dans lesquels les participations d'EADS prennent part sont insuffisamment financés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de financement. Celles-ci comprennent : i) le versement régulier de cotisations pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment financés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre EADS et BAE Systems, les cotisations d'EADS correspondant à ses investissements pour le régime de retraite le plus important (régime principal) étaient plafonnées jusqu'en juillet 2011 pour Airbus Operations Ltd. Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs ont été régularisés par BAE Systems. Même après l'expiration du plafond des cotisations, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et EADS créera pour EADS une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations régulières à verser par Airbus Operations Ltd. aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

	Allemagne			France			Royaume-Uni			BAE Systems Royaume-Uni		
	31 décembre			31 décembre			31 décembre			31 décembre		
Hypothèses en %	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Taux d'actualisation	4,5	4,7	5,3	4,75	4,75	5,25	4,8	5,4	5,7	4,8	5,5	5,7
Taux d'augmentation des salaires	3,0	3,0	2,75	3,1	3,0-3,5	3,0-3,5	3,6	4,0	4,1	3,4	4,4	4,5
Taux d'inflation	2,0	1,75	1,75	2,0	2,0	2,0	2,9	3,3	3,5	2,9	3,4	3,5
Rendement attendu des actifs gérés au 1 ^{er} janvier	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	5,8	5,8	5,8	6,9	7,1	7,1

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multi-employeurs fournies par BAE Systems, EADS est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part des actifs du régime et des engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des pensions. Ces informations permettent désormais à EADS de calculer pour chaque plan des clés lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni aux 31 décembre 2011 et 2010, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures dont BAE Systems a convenu avec les administrateurs. De ce fait, EADS comptabilise sa participation aux régimes de retraite à prestations définies de BAE Systems au Royaume-Uni comme s'il s'était agi de régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

En 2011, la part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems s'est élevée à 17,76 % (en 2010 : 17,88 %). L'impact de ce changement est principalement reflété par la variation des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.



Le montant comptabilisé en provision au bilan consolidé peut être déterminé de la manière suivante :

Variation des obligations de retraite à prestations définies

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	9 645	8 845	7 777
Coûts pour services rendus	265	237	189
Charge d'intérêts	472	483	450
(Gains) et pertes actuariels	506	387	634
Acquisitions, réductions et autres	46	(19)	(21)
Prestations versées	(408)	(382)	(352)
Ajustement de change	113	94	168
Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice	10 639	9 645	8 845

Les 61 millions d'euros provenant des acquisitions réalisées en 2011 sont inclus au poste « Acquisitions, réductions et autres ».

Les pertes actuarielles liées aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni sont de 213 millions d'euros (2010 : 16 millions d'euros) et l'ajustement de change est de 99 millions d'euros (2010 : 84 millions d'euros).

Modifications des fonds de retraite gérés

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Juste valeur des actifs gérés à l'ouverture de l'exercice	4 662	3 706	3 335
Rendement attendu des actifs gérés	317	272	221
Gains et pertes actuariels sur les actifs gérés	(222)	283	49
Cotisations	489	553	173
Acquisitions et autres	47	13	0
Prestations versées	(244)	(230)	(202)
Ajustements de change	86	65	130
Juste valeur des actifs gérés à la clôture de l'exercice	5 135	4 662	3 706

Les gains et pertes actuariels sur les actifs du régime comprennent notamment, - 10 millions d'euros (2010 : 251 millions d'euros, 2009 : - 42 millions d'euros) relatifs aux régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni. En outre, les régimes de retraite de BAE Systems au Royaume-Uni ont donné lieu à - 136 millions d'euros (2010 : - 123 millions d'euros ; 2009 : - 102 millions d'euros) de prestations versées et 71 millions d'euros (2010 : 57 millions d'euros ; 2009 : 116 millions d'euros) d'ajustements de change.

En 2011, les sociétés du Groupe EADS ont apporté un total de 489 millions d'euros en argent comptant (2010 : 553 millions d'euros ; 2009 : 173 millions d'euros). Les principales contributions ont été apportées au DFC avec 300 millions d'euros (2010 : 300 millions d'euros ; 2009 : 0 million d'euros),

aux régimes de retraite en Allemagne avec 94 millions d'euros (2010 : 125 millions d'euros ; 2009 : 70 millions d'euros) et à ceux de BAE Systems au Royaume-Uni avec 78 millions d'euros (2010 : 66 millions d'euros ; 2009 : 66 millions d'euros). Des apports supplémentaires sont prévus pour 2012.

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des actifs de régimes de 5,5 % pour les pays de la zone euro.

En 2011, 38 % (en 2010 : 43 %) des actifs des régimes sont placés en titres participatifs et 47 % (en 2010 : 40 %) en titres de créances. Les actifs restants du régime sont placés essentiellement en disponibilités et en autres valeurs mobilières de placement.

Provision constatée

(en millions d'€)	2011	2010	2009	2008	2007
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des actifs gérés ⁽¹⁾	5 504	4 983	5 139	4 442	4 542
Coûts non encore constatés pour services rendus	(41)	(45)	(49)	(55)	(25)
Provision constatée aux bilans	5 463	4 938	5 090	4 387	4 517

(1) Écart entre les obligations de retraite à prestations définies et la juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actualisée, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié

pour l'exercice en cours et les exercices précédents. La provision inclut la capitalisation, diminuée de tous les coûts passés non constatés des prestations au titre des services rendus.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice (perte) avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Coûts pour services rendus	265	237	189
Charge d'intérêts	472	483	450
Rendement attendu des actifs gérés	(317)	(272)	(221)
Coûts des services rendus	4	4	6
Charge nette de retraite pour l'exercice	424	452	424

Le rendement attendu des actifs des régimes de retraite au Royaume-Uni de BAE Systems est de - 151 millions d'euros (en 2010 : - 141 millions d'euros).

Les gains et les pertes actuariels pour régimes de retraite et les rémunérations différées sont comptabilisés nets d'impôts différés en capitaux propres et ont évolué comme décrit ci-dessous :

Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres (en base cumulée)

(en millions d'€)	2011	2010	2009
Montant cumulé au 1er janvier	(2 277)	(2 140)	(1 545)
Constaté pendant l'exercice	(746)	(137)	(595)
Valeur cumulée au 31 décembre	(3 023)	(2 277)	(2 140)
Actifs d'impôts différés au 31 décembre	635	468	371
Gains et pertes actuariels constatés directement en capitaux propres, nets	(2 388)	(1 809)	(1 769)

Les cotisations aux régimes de retraite publics ou privés versées par l'employeur, principalement en Allemagne et en France, doivent être considérées comme des régimes à cotisations définies. En 2011, le montant des cotisations s'est élevé à 643 millions d'euros (en 2010 : 633 millions d'euros).



c) Autres provisions

Mouvements des provisions au cours de l'exercice :

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Acquisitions	Reclassements/ Changement au sein du Groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2011
Provisions pour pertes sur contrats	3 429	1	80	458	(482)	(165)	(69)	3 252
Provisions pour charges sur contrats en cours	1 718	2	0	854	(90)	(350)	(63)	2 071
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	976	18	60	49	0	(124)	(20)	959
Provisions pour charges de personnel	520	1	4	286	8	(227)	(22)	570
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	424	0	23	117	(15)	(93)	(76)	380
Provisions pour garanties	235	0	0	214	1	(54)	(23)	373
Provisions pour mesures de restructuration/retraites anticipées ou progressives	229	0	2	97	1	(78)	(27)	224
Provisions pour litiges et réclamations	194	(1)	0	38	0	(12)	(34)	185
Mise au rebut d'actifs	100	0	3	1	0	0	0	104
Autres risques et charges	933	0	5	376	143	(260)	(151)	1 046
Total	8 758	21	177	2 490	(434)	(1 363)	(485)	9 164

La provision pour pertes à terminaison se rapporte principalement à Airbus Military en conjonction avec le programme A400M et le programme A350 XWB de la Division Airbus Commercial.

Les dotations aux provisions pour charges sur contrats en cours concernent principalement Eurocopter et Cassidian et correspondent essentiellement aux tâches restant à réaliser sur des contrats à long terme.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, et conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions pour un montant de 224 millions d'euros (293 millions d'euros au 31 décembre 2010) et les risques liés à la garantie sur la valeur résiduelle des actifs pour un montant de 735 millions d'euros (683 millions d'euros au 31 décembre 2010) correspondant à Airbus, Eurocopter et ATR (voir la Note 33 « Engagements hors bilan »).

Les provisions pour mesures de restructuration/retraites anticipées ou progressives concernent principalement Cassidian, Eurocopter et Airbus.

Les « Reclassements/Changements au sein du Groupe consolidé » concernent essentiellement la compensation des provisions pour pertes sur contrats pour les stocks correspondants.

De manière générale, les paramètres contractuels et techniques à considérer pour les provisions du secteur aérospatial étant relativement complexes, il existe des incertitudes quant aux échéances et aux montants des charges à prendre en compte.

D'une manière générale, la majeure partie des autres provisions de la Société devrait donner lieu à des sorties de fonds au cours des prochains exercices (1 à 13 ans).

26. Dettes financières

En 2011, EADS a signé une convention de crédit à long terme d'un montant de 721 millions d'USD avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) qui arrivera à échéance en 2021 et paye un taux variable Libor USD à trois mois + 0,849 %. Parallèlement, EADS a converti le taux variable en un taux fixe de 3,2 % à la suite d'un swap. En 2004, la BEI a octroyé un prêt à long terme à EADS pour un montant de 421 millions d'USD portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 % (taux d'intérêt effectif de 5,1 %). En 2011, EADS a signé une ligne de crédit d'un montant de 300 millions d'USD avec la Banque de Développement du Japon aux termes de laquelle EADS a tiré la totalité des fonds et paye un taux variable Libor USD à trois mois + 1,15 %. Parallèlement, EADS a converti le taux variable en un taux fixe de 4,8 % à la suite d'un swap.

EADS a émis deux obligations libellées en euros, actuellement en circulation, dans le cadre de son programme d'EMTN (programme d'Obligations à moyen terme en euros). La première émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt effectif de 5,6 %) qui, à la suite d'un swap courant 2005, est

passé à un taux variable Euribor-3M + 1,72 %. La deuxième émission d'un milliard d'euros en 2009, dont l'échéance finale est en 2016, est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,7 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,57 %. En outre, Airbus a reçu en 1999 une Note de Réinvestissement de la Deutsche Bank AG d'un montant de 800 millions d'USD, à un taux d'intérêt fixe de 9,88 % ; l'en-cours de la dette s'élève à 224 millions d'euros à fin 2010 (2010 : 275 millions d'euros).

EADS peut émettre des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois. Le volume émis au 31 décembre 2011 était de 0 million d'euros (2010 : 0 million d'euros). Le programme a été mis en place en 2003 prévoyant un volume maximum de 2 milliards d'euros.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des opérations de financement des ventes totalisant 532 millions d'euros (2010 : 631 millions d'euros), principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge de tiers extérieurs) s'élèvent à 455 millions d'euros (2010 : 532 millions d'euros).

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Obligations	1 605	1 535
dont part exigible à plus de cinq ans : 549 (31 décembre 2010 : 1 535)		
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	1 480	783
dont part exigible à plus de cinq ans : 679 (31 décembre 2010 : 135)		
Prêts	372	375
dont part exigible à plus de cinq ans : 185 (31 décembre 2010 : 161)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	171	177
dont part exigible à plus de cinq ans : 112 (31 décembre 2010 : 119)		
Dettes financières non courantes	3 628	2 870
Obligations	0	0
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	74	39
Prêts	279	200
Dettes au titre des contrats de location-financement	13	13
Autres	1 110	1 156
Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)	1 476	1 408
Total	5 104	4 278

Le poste « Autres » comprend les dettes financières liées aux coentreprises.



Au 31 décembre 2011, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2012	1 476
2013	139
2014	482
2015	209
2016	1 273
Années suivantes	1 525
Total	5 104

Au 31 décembre 2010, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2011	1 408
2012	166
2013	134
2014	473
2015	147
Années suivantes	1 950
Total	4 278

27. Autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres dettes financières non courantes		
Dont avances remboursables de gouvernements européens	5 526	5 968
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	2 140	2 109
Autres	527	547
Total	8 193	8 624
Autres dettes financières courantes		
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	10	11
Dont dettes au titre d'instruments financiers dérivés	995	821
Autres	682	402
Total	1 687	1 234

Les avances remboursables de gouvernements européens comprenant les intérêts cumulés d'un montant total de 406 millions d'euros qui représentent les obligations nées des contrats associés au programme long-courriers d'Airbus Commercial ont été réglées suite aux mesures prises par Airbus au cours du troisième trimestre 2011, en raison de la finalisation du programme A340. Le règlement du passif a eu un effet positif sur le compte de résultat consolidé avant impôts se chiffrant à 192 millions d'euros pour le poste autres produits d'exploitation et à 120 millions d'euros pour le poste charges

d'intérêts. Ce règlement a également donné lieu à une sortie de fonds provenant des activités d'exploitation de 94 millions d'euros au quatrième trimestre 2011.

Pour plus de détails sur les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 12 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de développement significatifs,

les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes financières courantes/non courantes » au bilan, incluant les intérêts cumulés et présentées en « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » au Tableau des flux de trésorerie consolidés.

Parmi les « Autres dettes financières », 1 753 millions d'euros (2010 : 1 228 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 4 526 millions d'euros (2010 : 4 697 millions d'euros) à plus de cinq ans.

28. Autres passifs

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres passifs non courants		
Dont avances versées par les clients	9 256	8 817
Autres	558	447
Total	9 814	9 264
Autres passifs courants		
Dont avances versées par les clients	25 006	23 285
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	595	545
Autres	2 069	1 942
Total	27 670	25 772

Parmi les « Autres passifs », 23 617 millions d'euros (2010 : 20 608 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 3 493 millions d'euros (2010 : 5 512 millions d'euros) à plus de cinq ans.

Les avances reçues en lien avec des contrats à long terme totalisent 9 586 millions d'euros (2010 : 8 403 millions d'euros) résultant essentiellement des Divisions Airbus Military (3 668 millions d'euros), Astrium (2 834 millions d'euros) et Cassidian (2 119 millions d'euros).

29. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2011, les dettes fournisseurs d'un montant de 74 millions d'euros (118 millions d'euros au 31 décembre 2010) ont une échéance à plus d'un an.

30. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Produits constatés d'avance non courants	290	315
Produits constatés d'avance courants	875	790
Total	1 165	1 105

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur et sont comptabilisés comme des contrats de location simple (198 millions d'euros et 227 millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010 respectivement).



2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés (IFRS)

31. État des flux de trésorerie consolidés

Aux fins de l'établissement des États financiers consolidés de 2011, EADS a modifié la présentation des cotisations aux actifs de régime au titre des engagements de retraite dans les États des flux de trésorerie consolidés. Ces cotisations sont présentées dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au lieu des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement. Compte-tenu de la pratique courante de présentation des cotisations aux actifs de régime dans la rubrique exploitation de l'État des flux de trésorerie, cette modification de présentation vise à fournir une information financière plus pertinente aux investisseurs en permettant une meilleure comparabilité par rapport aux informations financières

d'autres utilisateurs. Conformément à la norme IAS 8, EADS a appliqué cette modification dans ses règles et méthodes comptables de façon rétroactive.

Au 31 décembre 2011, la situation de trésorerie d'EADS (figurant en trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) comprend un montant de 710 millions d'euros (735 millions d'euros et 751 millions d'euros aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement) qui représente la part revenant à EADS de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de MBDA, déposés chez BAE Systems et Finmeccanica, qui sont disponibles sur demande.

Le tableau ci-après détaille les flux de trésorerie provenant des **acquisitions** (donnant lieu à des actifs et des passifs consolidés supplémentaires) de filiales, de coentreprises et d'activités :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prix d'acquisition total	(1 631)	(45)	(21)
Dont payé en argent comptant	(1 631)	(45)	(21)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises, coentreprises et activités	96	7	0
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	(1 535)	(38)	(21)

En 2011, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie, dont le montant s'élève à - 1 535 millions d'euros comprend essentiellement l'acquisition de Vizada (- 709 millions d'euros), de Vector (- 432 millions d'euros) et de Satair (- 342 millions d'euros).

En 2010, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie, provient de l'acquisition de Jena-Optronik GmbH pour un montant de - 38 millions d'euros.

En 2009, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie, dont le montant s'élève à - 21 millions d'euros, comprend essentiellement l'acquisition de l'activité de systèmes sous-marins QinetiQ UK pour un montant de - 14 millions d'euros ainsi que les intérêts minoritaires supplémentaires acquis dans Spot Image pour un montant de - 7 millions d'euros.

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations incorporelles et corporelles	743	3	0
Stocks	274	9	1
Créances clients	392	13	4
Autres actifs	145	1	0
Disponibilités	96	7	0
Actif	1 650	33	5
Provisions	(125)	(3)	(3)
Dettes fournisseurs	(288)	(5)	(1)
Dettes financières	(203)	0	0
Passifs d'impôts et autres passifs	(312)	(14)	0
Passif	(928)	(22)	(4)
Juste valeur des actifs nets	722	11	1
Augmentation des intérêts minoritaires suite aux acquisitions	(7)	0	0
Juste valeur des actifs nets acquis	715	11	1
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions	968	34	14
Écarts d'acquisition négatifs	(2)	0	0
Autres plus-values liées au regroupement d'entreprises	(24)	0	0
Contrepartie effective non-monétaire des participations détenues avant acquisitions	(21)	0	0
Intérêts minoritaires sur cessions forcées finalisées après la date du bilan	(5)	0	0
Réduction des intérêts minoritaires	0	0	6
Moins la trésorerie propre des filiales, coentreprises et activités acquises	(96)	(7)	0
Acquisitions, nettes de la trésorerie	1 535	38	21

Le tableau ci-après détaille les flux de trésorerie provenant des **cessions de filiales** (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prix de vente total	18	12	15
dont reçu en argent comptant	18	12	15
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	0	0	(2)
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	18	12	13

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, nets de la trésorerie, en 2011, d'un montant de 18 millions d'euros est le résultat de la vente d'EADS NA Defense Security Systems Solutions Inc.

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, nets de la trésorerie, en 2010, d'un montant de 12 millions d'euros est le résultat de la vente d'ASL Aircraft Services Lemwerder GmbH.

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, nets de la trésorerie, en 2009, d'un montant de 13 millions d'euros est le résultat de la vente de 70 % de la participation dans EADS Socata.

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations incorporelles et corporelles	(8)	(4)	(50)
Stocks	0	0	(78)
Créances clients	(4)	(3)	(26)
Autres actifs	0	(14)	(37)
Disponibilités	0	0	(2)
Actif	(12)	(21)	(193)
Provisions	2	8	26
Dettes fournisseurs	0	0	83
Dettes financières	0	0	26
Autres passifs	2	12	43
Passif	4	20	178
Valeur comptable de l'actif net	(8)	(1)	(15)
Cessions des écarts d'acquisition associés	(10)	0	0
Résultat provenant de la cession de filiales	0	(11)	0
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	0	0	2
Cessions, nettes de la trésorerie	(18)	(12)	(13)

2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS

32. Litiges et réclamations

EADS est engagé de temps à autre dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrages dans le cours ordinaire de son activité ; les procédures les plus importantes sont décrites ci-dessous. Mises à part celles décrites ci-dessous, EADS n'a connaissance, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois, d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou dont l'entreprise serait menacée) qui serait susceptible d'avoir ou qui aurait eu dans un passé récent un effet important sur la situation financière ou la rentabilité d'EADS et/ou du Groupe.

OMC

Bien qu'EADS ne soit pas partie aux litiges de la Commission Européenne devant l'OMC, elle soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de l'Accord sur le commerce d'aéronefs civils gros porteurs de 1992 entre l'Union Européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'OMC. Le même jour, l'Union Européenne a engagé une

procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing. Le 31 mars 2011, le rapport final était publié dans l'affaire déposée par l'Union Européenne à propos des subventions à Boeing et a été contesté. Le 1^{er} juin 2011, l'OMC a adopté le rapport final sur l'affaire déposée par les États-Unis proposant une évaluation du financement d'Airbus par les gouvernements européens. Le 1^{er} décembre 2011, l'Union Européenne a informé l'OMC qu'elle a pris ses dispositions pour mettre ses mesures en parfaite conformité avec ses obligations vis-à-vis de l'OMC et afin de se conformer aux recommandations et décisions de l'OMC. Du fait de la contestation des États-Unis, l'affaire fait maintenant l'objet d'une procédure d'arbitrage, conformément aux règles de l'OMC. Le calendrier exact des étapes ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné aux décisions à venir, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne. À moins d'un accord entre les parties, qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, ce litige risque de durer plusieurs années.

Litiges sur les valeurs mobilières de placement

Après l'abandon par l'Autorité des marchés financiers des poursuites engagées pour violation présumée de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés concernant essentiellement les retards sur le programme A380 annoncés en 2006, les procédures engagées dans d'autres juridictions ont également été abandonnées. Pourtant, suite à des plaintes au pénal déposées par plusieurs actionnaires en 2006 (lesquelles incluent des demandes de dommages-intérêts au civil), un juge d'instruction français enquête toujours sur les mêmes faits.

CNIM

Le 30 juillet 2010, Constructions Industrielles de la Méditerranée (« **CNIM** ») a intenté une action contre EADS et certaines de ses filiales devant le Tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'allégations de pratiques déloyales, de rupture des relations contractuelles à long terme et de conclusion inappropriée des discussions préalables. CNIM réclame environ 115 millions d'euros de dommages et intérêts à titre solidaire. Le 12 janvier 2012, le Tribunal a débouté CNIM sur l'ensemble de ses demandes, suite à quoi CNIM a interjeté appel.

33. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan

Financement des ventes — Au regard de ses activités Airbus, Eurocopter et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus, Eurocopter et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque lié au financement des avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés **au bilan** en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux

GPT

EADS a lancé une enquête indépendante sur des allégations de non-conformité formulées à l'encontre de l'une de ses filiales, GPT Special Project Management Ltd. L'enquête indépendante est en cours.

Concernant les règles et méthodes comptables d'EADS au sujet des provisions, EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés en cours d'examen ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels. Concernant le montant des provisions pour litiges et réclamations, voir « Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) — Note 25c) Autres provisions ».

Les loyers nominaux futurs au titre des **contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié au 31 décembre 2011, comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2012	103
Après 2012 et au plus tard fin 2016	404
Après 2016	82
Total	589
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(336)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	253

Les loyers nominaux futurs au titre des **contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié au 31 décembre 2010, comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2011	146
Après 2011 et au plus tard fin 2015	474
Après 2015	162
Total	782
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(403)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	379

Le montant total des engagements au titre des contrats de location d'avions de 589 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 782 millions d'euros) résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants à la sous-location auprès des clients d'un montant de 443 millions d'euros (2010 : 515 millions d'euros). Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (336 millions d'euros et 403 millions d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010 respectivement) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux

tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 179 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 256 millions d'euros) (voir la Note 25c) « Autres provisions »).

Aux 31 décembre 2011 et 2010, le risque total consolidé **au bilan et hors bilan** au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus Commercial, Eurocopter et ATR 50 %) :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Risque brut total	1 289	1 470
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(766)	(926)
Risque net (entièrement provisionné)	523	544

Détails des provisions/dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »)	127	75
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'avions et des contrats de location-financement (voir la Note 17 « Participations MEQ, autres investissements et actifs financiers non courants »)	172	176
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir la Note 25c) « Autres provisions »)	45	37
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir la Note 25c) « Autres provisions »)	179	256
Total provisions/dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes	523	544

Garanties de valeur des actifs — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus Commercial, Eurocopter et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. Le Groupe juge que les risques financiers associés à ces garanties sont sous contrôle. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ;(ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours couvrent tout un éventail allant jusqu'en 2022. Si la valeur actualisée de la garantie fournie dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil est enregistrée en contrat de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles » et la Note 30 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2011, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes, inférieure à la limite des 10 %, s'élève à 1 117 millions d'euros (2010 : 1 095 millions d'euros), à l'exclusion de 354 millions d'euros (2010 : 406 millions d'euros) quand le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 735 millions d'euros (2010 : 683 millions d'euros) (voir la Note 25c) « Autres provisions ». Cette provision couvre la différence estimée éventuelle entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Les échéances au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2012	131
Après 2012 et au plus tard fin 2016	362
Après 2016	475
Total	968

Les échéances respectives au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2011	130
Après 2011 et au plus tard fin 2015	364
Après 2015	492
Total	986

ATR, EADS et Finmeccanica sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis des tiers sans limitation. Entre les associés, la responsabilité est limitée à la quote-part détenue par chaque associé.

Si des **engagements supplémentaires** visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus Commercial et d'ATR sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, à savoir au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne soient pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant de tels engagements requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil,(ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus Commercial et d'ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Autres engagements — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne performance vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Au 31 décembre 2011, les loyers nominaux futurs (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 968 millions d'euros (2010 : 986 millions d'euros) et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules).



34. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers : i) risques du marché, notamment les risques de taux de change, les risques de taux d'intérêt, les risques d'actions et les risques sur les marchandises, ii) risques de liquidité et iii) risques de crédit. Le programme de gestion du risque financier global d'EADS est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés et dans une moindre mesure des engagements financiers non dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion du risque financier d'EADS est en général effectuée par le service Trésorerie Centrale du Siège principal d'EADS, dans le cadre de procédures approuvées par le Conseil d'administration ou par le Directeur financier. La responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place avec les Divisions et Unités opérationnelles du Groupe.

Risque du marché

Risque de change — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des opérations réalisées à l'étranger sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en USD, provenant principalement des activités d'Airbus Commercial. Ce portefeuille de couverture englobe en grande partie les opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des revenus d'EADS est libellée en USD bien qu'une partie significative de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en livre sterling. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices sont affectés par les fluctuations du taux de change euro-USD. L'intention du Groupe étant de générer des profits uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des fluctuations de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses profits.

À des fins d'information financière, EADS désigne la plupart du temps une part du total des flux de trésorerie fermes futurs comme la position couverte pour couvrir le risque de change qu'elle prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la

part désignée comme couverte, le retard ou l'annulation des transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact comptable sur l'opération de couverture. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, des options de devises étrangères, certains contrats à terme synthétiques et, dans une moindre mesure chez Airbus Commercial, des engagements financiers non dérivés.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en USD. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut s'étendre jusqu'à 100 % de l'équivalent de l'exposition nette en USD à l'origine. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est inscrite au carnet de commandes audité en interne ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. En ce qui concerne ses activités non aéronautiques, EADS couvre les rentrées et les sorties en devises générées par les contrats de vente et d'achat de la même façon mais sont conclus pour des volumes inférieurs.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier s'ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture. En outre, EADS couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche de gestion bilancielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie, d'autres instruments du marché monétaire et des obligations. Pour ce portefeuille, EADS réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche des risques d'analyse de la valeur. EADS investit dans des instruments à court terme ainsi que dans des obligations à moyen terme afin de gérer tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille. Les éventuelles couvertures de taux d'intérêt associées remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Risques sur les marchandises — EADS est exposé à des risques liés aux fluctuations des prix des marchandises utilisées dans la chaîne d'approvisionnement. EADS gère ces risques dans le processus d'approvisionnement et, dans une moindre mesure, utilise des instruments financiers dérivés afin de réduire les risques liés aux achats de matière première.

Risque d'actions — EADS investit dans une faible mesure en titres de participation, essentiellement pour des motifs opérationnels. Le Groupe estime donc que son exposition au risque d'actions est limitée.

Sensibilité des risques du marché — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque du marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers d'EADS est, entre autres indicateurs clé, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une période définie (période de détention) lors d'un mouvement défavorable du marché, et ce, avec un niveau de confiance défini. La VaR utilisée par EADS est fondée sur un niveau de confiance de 95 pour cent, en supposant que la durée de détention soit de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR d'EADS inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme, swaps et options), ses contrats sur les marchandises, ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes intra-Groupe qui affectent les bénéficiaires et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- ⊙ une période de détention de cinq jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Cette hypothèse est estimée réaliste dans presque tous les cas, mais elle pourrait ne pas l'être dans des situations de non-liquidité grave des marchés pour une période prolongée ;
- ⊙ un niveau de confiance de 95 pour cent ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de cinq pour cent que les pertes dépassent la VaR calculée ;
- ⊙ l'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clé, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio risque-rendement. Par ailleurs, la politique d'investissement du Groupe définit une limite de VaR pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières total. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la Commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers d'EADS au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

(en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR marchandises	VaR taux d'intérêt
31 décembre 2011					
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	1 249	0	1 264	0	128
Engagements de financement, actifs financiers (y compris disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes)	192	164	71	0	37
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	61	0	10	0	56
Contrats de marchandises	8	0	1	7	0
Effet de corrélation	(219)	0	(27)	0	(44)
Tous instruments financiers	1 291	164	1 319	7	177
31 décembre 2010					
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	1 203	0	1 230	0	160
Engagements de financement, actifs financiers (y compris disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes)	102	85	53	0	25
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	49	0	9	0	48
Effet de corrélation	(186)	0	(106)	0	(41)
Tous instruments financiers	1 168	85	1 186	0	192

L'augmentation de la VaR totale par rapport au 31 décembre 2010 est attribuée principalement à une augmentation du portefeuille de change et à une augmentation du portefeuille d'investissements par rapport l'exercice 2010. EADS utilise ses instruments financiers dérivés presque exclusivement à des fins de couverture, ainsi que certains de ses engagements financiers non dérivés. À ce titre, les risques du marché respectifs de ces instruments de couverture sont, en fonction de l'efficacité réelle des couvertures, compensés par les risques du marché opposés correspondants des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. La VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant de 1 249 millions d'euros (2010 : 1 203 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme. À compter de l'exercice 2011, EADS a commencé à utiliser des instruments financiers pour réduire son exposition aux risques sur les marchandises.

En outre, EADS évalue également la VaR du risque de transaction à l'intérieur du Groupe qui prend naissance lorsque des entités du Groupe négocient des contrats dans une devise autre que leur devise fonctionnelle, affectant ainsi le résultat du Groupe. Cependant, ces risques de change prennent naissance uniquement à l'intérieur d'EADS et sont compensés

à 100 %, d'un point de vue économique, par les fluctuations de change correspondantes constatées dans un élément distinct des capitaux propres lors de la conversion de l'entité étrangère dans la devise fonctionnelle d'EADS. Au 31 décembre 2011, la VaR totale correspondante était de 70 millions d'euros (2010 : 91 millions d'euros).

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. EADS gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros et 3 milliards d'euros aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement) en plus des encaissements de trésorerie générés par son exploitation. Les actifs liquides comprennent généralement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de trésorerie et des conditions de marché, EADS émet des obligations et des effets de commerce. EADS privilégie toujours au sein de son portefeuille d'actifs, les instruments ayant un risque de contrepartie faible, cependant, des fluctuations défavorables des marchés des capitaux pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de centralisation quotidienne de la trésorerie. Ce processus permet à EADS de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales.

De plus, la Direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie que devrait générer son exploitation, sur la base d'une prévision trimestrielle de fonds de roulement.

(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1 an-2 ans	2 ans-3 ans	3 ans-4 ans	4 ans-5 ans	Plus de 5 ans
31 déc. 2011								
Engagements financiers non dérivés	(15 742)	(16 512)	(11 513)	(314)	(610)	(340)	(1 567)	(2 168)
Engagements financiers dérivés	(3 135)	(3 556)	(919)	(1 052)	(769)	(597)	(144)	(75)
Total	(18 877)	(20 068)	(12 432)	(1 366)	(1 379)	(937)	(1 711)	(2 243)
31 déc. 2010								
Engagements financiers non dérivés	(13 732)	(14 567)	(10 197)	(365)	(271)	(690)	(424)	(2 620)
Engagements financiers dérivés	(2 930)	(2 517)	(781)	(695)	(527)	(314)	(226)	26
Total	(16 662)	(17 084)	(10 978)	(1 060)	(798)	(1 004)	(650)	(2 594)

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers d'EADS en fonction de leurs groupes d'échéances pertinents, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent au Bilan consolidé d'EADS jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements liés à un engagement, par exemple les remboursements et les versements d'intérêts éventuels.

Les engagements financiers non dérivés comprennent les engagements de financement à leur coût amorti et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note 34b) « Valeurs nettes comptables et justes valeurs des instruments financiers ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques, et de l'incertitude des dates de remboursement, les avances remboursables reçues de gouvernements européens ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Leur montant est de 5 737 millions d'euros (2010 : 6 020 millions d'euros).

Risque de crédit

EADS est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service de trésorerie central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au niveau du Groupe. Les contreparties pour les opérations sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la notation est excellente. Pour de telles opérations financières, EADS a mis

en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites permet l'affectation des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées sur le minimum des notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Au-delà des notations, le système de limite prend en compte les données fondamentales concernant les contreparties, la répartition par secteur et par échéances, ainsi que d'autres critères qualitatifs et quantitatifs tels que les indicateurs de risque de crédit. Le risque de crédit d'EADS est régulièrement réexaminé et les limites respectives sont régulièrement contrôlées et actualisées. En outre, EADS vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties considérées individuellement qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties seulement.

Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact des marchés du crédit sur ses performances. EADS a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances s'avèrent insatisfaisantes. Ces mesures visent à protéger EADS jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

Les marchés financiers européens ont connu d'importantes perturbations ces derniers temps. Ces perturbations ont affecté les marchés du crédit et ont créé de l'incertitude quant aux perspectives économiques à court terme pour les pays de l'Union Européenne ainsi que la qualité des prêts accordés aux États débiteurs et aux banques de l'Union Européenne.



Les marchés financiers internationaux ont également été affectés de manière indirecte. Si la situation économique dans les pays de l'Union Européenne concernés ou en Europe plus généralement devait se dégrader ou si des perturbations plus marquées devaient se produire, de nouveaux durcissements, ou un durcissement plus poussé des marchés du crédit pourrait avoir lieu, ainsi qu'une diminution des liquidités et une extrême volatilité des marchés boursiers, du crédit et des changes. Ceci pourrait entraîner un certain nombre de répercussions sur les activités d'EADS, notamment :

- ⊙ une réduction de la capacité financière des institutions de crédit et/ou des fusions et faillites de banques et d'autres établissements financiers, limitant ainsi l'univers de contreparties potentielles et la disponibilité du crédit, en réduisant l'offre sur le marché des garanties bancaires nécessaires aux activités d'EADS ou en restreignant sa capacité à mettre en place les couvertures de change désirées ; et
- ⊙ un défaut d'investissement ou de contreparties dérivées ou autres institutions financières, qui pourraient avoir un impact négatif sur les opérations de trésorerie d'EADS.

Les résultats financiers d'EADS pourraient par ailleurs être négativement impactés en fonction des plus et moins-values réalisées sur la vente ou l'échange d'instruments financiers, des

charges de dépréciation résultant de la réévaluation des titres de créance et de participation et autres investissements, des taux d'intérêts, du solde de trésorerie et des variations de la juste valeur des instruments dérivés.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus Commercial et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement ou soit en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus Commercial et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs économiques qui reflètent les conditions adaptées du marché financier, et les hypothèses appropriées quant à la valeur future prévue de l'actif financé.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation en interne de la solvabilité des clients (compagnies aériennes, par exemple) en utilisant des méthodes de tarification du risque internes.

L'exposition maximum au risque de crédit de la part courante des autres actifs financiers non courants, des créances clients, des créances sur les sociétés liées, des prêts et autres actifs financiers inclus dans le poste « Autres actifs financiers courants » à la date de clôture de l'exercice est récapitulé ci-dessous :

(en millions d'€)	2011	2010
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées	4 984	6 011
Échéance non dépassée du fait de négociations et créances non dépréciées	52	48
Créances dépréciées à titre individuel	18	3
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	1 139	788
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	314	343
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	331	86
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	233	144
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 12 mois	835	531
Total	7 906	7 954

b) Valeurs nettes comptables et justes valeurs des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant

compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers selon les catégories d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement :

31 décembre 2011 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres ⁽³⁾	Total instruments financiers	
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Actif										
Autres investissements et autres actifs financiers non courants										
• Dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	1 296	1 296	432	1 728	1 728
• Dont à leur prix de revient	-	-	-	279	⁽¹⁾	-	-	-	279	⁽¹⁾
• Dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	371	371	-	-	-	371	371
Part courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	76	76	96	172	172
Autres actifs financiers courants et non courants	412	-	490	-	-	1 468	1 468	-	2 370	2 370
Créances clients	-	-	-	-	-	6 399	6 399	-	6 399	6 399
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	67	-	11 434	11 434	-	-	-	11 501	11 501
Disponibilités	-	365	-	2 842	2 842	2 077	2 077	-	5 284	5 284
Total	412	432	490	14 926	14 647	11 316	11 316	528	28 104	27 825
Passif										
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 920)	(5 180)	(184)	(5 104)	(5 364)
Autres passifs financiers courants et non courants	(131)	-	(3 060)	-	-	(6 689)	(6 689) ⁽²⁾	-	(9 880)	(9 880)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(9 630)	(9 630)	-	(9 630)	(9 630)
Total	(131)	-	(3 060)	-	-	(21 239)	(21 499)	(184)	(24 614)	(24 874)

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 5 737 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement. Elles peuvent être réévaluées lorsque la production des programmes arrive à échéance.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances/dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.



31 décembre 2010 (en millions d'€)	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres ⁽³⁾	Total instruments financiers	
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Autres investissements et autres actifs financiers non courants										
• dont à leur coût amorti	-	-	-	-	-	1 265	1 265	554	1 819	1 819
• dont à leur prix de revient	-	-	-	291	⁽¹⁾	-	-	-	291	⁽¹⁾
• dont à leur juste valeur en OCI	-	-	-	276	276	-	-	-	276	276
Part courante des autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	38	38	73	111	111
Autres actifs financiers courants et non courants	313	-	752	-	-	1 381	1 381	-	2 446	2 446
Créances clients	-	-	-	-	-	6 632	6 632	-	6 632	6 632
Valeurs mobilières de placement courantes et non courantes	-	297	-	10 869	10 869	-	-	-	11 166	11 166
Disponibilités	-	376	-	2 725	2 725	1 929	1 929	-	5 030	5 030
Total	313	673	752	14 161	13 870	11 245	11 245	627	27 771	27 480
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Juste valeur en OCI	Au prix de revient	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Engagements de financement à long terme et à court terme	-	-	-	-	-	(4 088)	(4 314)	(190)	(4 278)	(4 504)
Autres passifs financiers courants et non courants	(69)	-	(2 962)	-	-	(6 827)	(6 827) ⁽²⁾	-	(9 858)	(9 858)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(8 546)	(8 546)	-	(8 546)	(8 546)
Total	(69)	-	(2 962)	-	-	(19 461)	(19 687)	(190)	(22 682)	(22 908)

(1) La juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable.

(2) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 6 020 millions d'euros, sont évaluées à leur coût amorti ; leur juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement. Elles peuvent être réévaluées lorsque la production des programmes arrive à échéance.

(3) Ceci inclut les créances et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, qui ne sont pas assignés à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39. Les valeurs comptables de ces créances/dettes sont approximativement égales à leurs justes valeurs.

La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

- ⊙ Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- ⊙ Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (par exemple, les prix), ou indirectement (par exemple, les éléments dérivant de prix) ;
- ⊙ Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les tableaux suivants présentent la répartition des actifs financiers et des dettes financières évalués à la juste valeur selon la hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement :

31 décembre 2011

(en millions d'€)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat	365	440	39	844
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	-	490	-	490
Actifs financiers disponibles à la vente	11 649	2 998	-	14 647
Total	12 014	3 928	39	15 981
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Dettes financières évaluées à leur juste valeur en résultat	-	(131)	-	(131)
Instruments financiers désignés dans des relations de couverture	-	(3 004)	(56)	(3 060)
Total	-	(3 135)	(56)	(3 191)

L'évolution des instruments financiers de niveau 3 se présente comme suit :

Actifs financiers et dettes financières de niveau 3	Solde au 1 ^{er} janvier 2011	Résultat total			Acquisitions	Émissions	Règlements	Affectation au passif	Solde au 31 décembre 2011
		Résultat	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur						
Actifs financiers									
Actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat	-	39	-	-	-	-	-	39	
Dettes financières									
Instruments financiers désignés dans des relations de couverture	(101)	(5)	(1)	-	-	51		(56)	

31 décembre 2010

(en millions d'€)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat	376	610	-	986
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	-	752	-	752
Actifs financiers disponibles à la vente	9 189	4 681	-	13 870
Total	9 565	6 043	-	15 608
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Dettes financières évaluées à leur juste valeur en résultat	-	(69)	-	(69)
Instruments financiers désignés dans des relations de couverture	-	(2 861)	(101)	(2 962)
Total	-	(2 930)	(101)	(3 031)

Actifs financiers et dettes financières — D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cotations boursières observables ou à l'aide de techniques d'évaluation étayées par des cotations boursières observables.

En appliquant une technique d'évaluation, par exemple la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, les justes valeurs sont fondées sur des estimations. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites

dans ces annexes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations telles que les estimations aux 31 décembre 2011 et 2010, qui ne constituent pas nécessairement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers. Les autres placements non cotés sont évalués à leur prix de revient, car leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Valeurs mobilières de placement — La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est déterminée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises, de taux d'intérêt et de marchandises — La juste valeur de ces instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2011 et 2010. EADS détermine la juste valeur des instruments financiers dérivés en utilisant des techniques d'évaluation reconnues telles que des modèles de fixation du prix des options ou des modèles de valeur actualisée nette. L'évaluation est basée sur des données de marché telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le différentiel de taux ainsi que la volatilité des taux et des prix obtenus des données de marché de fournisseurs reconnus.

Les perturbations des marchés financiers observées ces dernières années ont été assorties d'une dissolution des relations de non-arbitrage, qui a un effet sur les justes valeurs

des instruments financiers détenus par EADS. C'est pourquoi à la clôture de l'exercice 2011, le Groupe a changé de méthode d'estimation des justes valeurs des contrats à terme de devises et des swaps pour passer de la méthode du zéro coupon à une méthode de parité basée sur les taux à terme de devises. Ceci constitue une modification des estimations comptables, tel que défini dans la norme IAS 8.5. La méthode du zéro coupon permet de calculer les taux de change à terme à partir des distorsions entre les courbes des taux pour les devises concernées et était utilisée comme variable dans la méthode de parité basée sur les taux à terme de devises qui se fonde sur les majorations ou minorations du cours de change plutôt que sur le taux nominal, afin d'obtenir les taux de change à terme. Dans les faits, si le Groupe avait appliqué la méthode du différentiel de taux d'intérêt à la clôture 2011, les pertes latentes totales comptabilisées en AOCI, nettes d'impôt, auraient augmenté de 0,6 milliard d'euros. L'effet de l'utilisation d'une mesure de la juste valeur plus précise sera repris en AOCI sur la durée de vie des contrats à terme de devises et des swaps toujours en cours circulation à la clôture de l'exercice 2011.

La juste valeur des **engagements de financement** au 31 décembre 2011 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs. Elle reflète également le taux d'intérêt tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus. La juste valeur des obligations EMTN a été estimée à l'aide des cotations des marchés.

Les types d'**actifs financiers** suivants détenus aux 31 décembre 2011 et 2010, respectivement, sont désignés à leur juste valeur en résultat :

(en millions d'€)	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2011	Juste valeur au 31 décembre 2011	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2010	Juste valeur au 31 décembre 2010
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
Fonds communs de placement (cumulés)	365	365	376	376
Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs	19	17	275	247
Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés	50	50	50	50
Total	434	432	701	673

Les Fonds communs de placement cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré et leurs performances sont évaluées sur la base de leur juste valeur.

En outre, EADS investit dans des Fonds communs de placement qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 2 609 millions d'euros (en 2010 : 2 281 millions d'euros).

Les placements dans les Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat.

EADS investit également dans des Bons de taux d'intérêt structurés non plafonnés ; il s'agit d'instruments hybrides, qui associent une obligation à coupon zéro et un instrument financier dérivé de taux d'intérêt incorporé. Puisqu'il fallait séparer ce dernier du contrat hôte, EADS a choisi de désigner l'intégralité de l'instrument hybride à sa juste valeur en résultat.

c) Montants notionnels des instruments financiers dérivés

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne constituent pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos au 31 décembre 2011 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019+	
Contrats de change :									
Contrats de vente à terme nets	13 457	14 707	12 916	8 567	2 359	(92)	(235)	(275)	51 404
Options de change :									
Achats d'options d'achat (call) en USD	1 525	415	0	0	0	0	0	0	1 940
Achats d'options de vente (put) en USD	2 814	1 222	0	0	0	0	0	0	4 036
Ventes d'options d'achat (call) en USD	2 723	1 236	0	0	0	0	0	0	3 959
Contrats de swap de change	4 821	130	225	0	228	0	0	0	5 404

Exercice clos au 31 décembre 2010 (en millions d'€)	Durée résiduelle								Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018+	
Contrats de change :									
Contrats de vente à terme nets	12 054	12 166	10 353	7 003	4 057	125	49	(365)	45 442
Options de change :									
Achats d'options d'achat (call) en USD	728	1 230	402	0	0	0	0	0	2 360
Achats d'options de vente (put) en USD	2 122	2 585	402	0	0	0	0	0	5 109
Ventes d'options d'achat (call) en USD	2 122	2 585	402	0	0	0	0	0	5 109
Contrats de swap de change	2 679	35	130	225	0	0	0	0	3 069

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants :

Exercice clos au 31 décembre 2011 (en millions d'€)	Durée résiduelle										Total
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 +	
Contrats de taux d'intérêt	230	1 073	1 330	983	1 507	142	610	1 157	0	922	7 954

Se référer à la Note 26 « Dettes financières ».

Exercice clos au 31 décembre 2010 (en millions d'€)	Durée résiduelle										Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 +	
Contrats de taux d'intérêt	431	188	516	373	163	1 090	109	606	1 229	58	4 763

Montants notionnels des contrats de marchandises :

Exercice clos au 31 décembre 2011 (en millions d'€)	Durée résiduelle			Total
	2012	2013	2014	
Contrats de marchandises	283	104	6	393



d) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2011 et 2010 :

31 décembre 2011 Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	1,82	0,93	1,45
1 an	2,15	1,35	1,96
5 ans	1,73	1,21	1,57
10 ans	2,37	2,03	2,31

31 décembre 2010 Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	1,20	0,54	1,23
1 an	1,48	0,85	1,53
5 ans	2,48	2,17	2,65
10 ans	3,31	3,35	3,57

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2011 et 2010 se présente comme suit :

(en millions d'€)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère	Intérêts minoritaires	Total
1^{er} janvier 2010	828	2	830
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	(2 090)	(1)	(2 091)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(111)	0	(111)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(2 201)	(1)	(2 202)
31 décembre 2010/1^{er} janvier 2011	(1 373)	1	(1 372)
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	(276)	1	(275)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(124)	0	(124)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(400)	1	(399)
31 décembre 2011	(1 773)	2	(1 771)

Pour l'exercice 2011, un montant de 171 millions d'euros (en 2010 : 201 millions d'euros) a été retiré des capitaux propres et a principalement été inclus aux produits résultant de couvertures de flux de trésorerie arrivées à échéance. Aucune inefficacité significative résultant d'une relation de couverture n'a été déterminée.

Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change – Couvertures de flux de trésorerie	233	(2 742)	603	(2 617)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	361	(55)	202	(64)
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de flux de trésorerie	0	(61)	0	(15)
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de juste valeur	257	(116)	149	(138)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	0	(19)	0	0
Contrats de marchandises – non désignés dans une relation de couverture	39	(28)	0	0
Dérivés de devises étrangères incorporés – Couvertures de flux de trésorerie	0	(85)	0	(91)
Dérivés de devises étrangères incorporés - non désignés dans une relation de couverture	0	(29)	12	(5)
Total	890	(3 135)	966	(2 930)

e) Gains ou pertes nets

Gains (ou pertes) nets d'EADS constatés en résultat en 2011 et en 2010, respectivement :

(en millions d'€)	2011	2010
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
Détenus à des fins de transaction	71	35
Désignés lors de leur constatation initiale	4	22
Prêts et créances	19	(123)
Dettes financières évaluées à leur coût amorti	105	97

Les produits d'intérêts sur les actifs financiers ou les dettes financières sont inclus dans les gains et les pertes nets constatés en résultat.

Les gains et les pertes nets sur les prêts et les créances comprennent, entre autres les pertes de valeur.

Les gains et (pertes) nets, d'un montant de - 20 millions d'euros (2010 : 12 millions d'euros) sont constatés directement en capitaux propres correspondants aux actifs financiers disponibles à la vente.

En 2011, les gains et (pertes) nets des dettes financières évaluées à leur coût amorti comprennent notamment les gains résultant du remboursement des avances remboursables reçues de gouvernements européens suite à la finalisation du programme A340 (voir Note 27 « Autres dettes financières »).

f) Total des produits / (charges) d'intérêts

En 2011, le total des produits d'intérêts des actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat est de 372 millions d'euros (2010 : 309 millions d'euros). Pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à leur juste valeur en résultat, - 364 millions d'euros (en 2010 : - 415 millions d'euros), correspondent au total des charges d'intérêts. Ces deux montants sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

g) Pertes de valeur

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en résultat en 2011 et 2010, sont respectivement :

(en millions d'€)	2011	2010
Actifs financiers disponibles à la vente	(12)	(39)
Prêts et créances	(156)	(60)
Autres ⁽¹⁾	(2)	(6)
Total	(170)	(105)

(1) Concerne les créances au titre des contrats de location-financement.

35. Paiements fondés sur des actions

a) Plans de stock-options (SOP) et Plans d'incitations à long terme (« LTIP »)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans de stock-options en 2006, 2005, 2004, 2003, 2002 et 2001. Ces plans attribuent aux membres du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour tous les Plans de stock-options d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

En 2011, 2010, 2009, 2008 et 2007, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée sous forme d'actions, mais correspond à un plan réglé en trésorerie selon la norme IFRS 2.

En 2011, des charges de rémunérations pour les plans d'incitations à long terme ont été constatées pour un montant de 99 millions d'euros (en 2010 : 47 millions d'euros pour les plans de stock-options et d'incitations à long terme). La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous (plan LTIP 2011) :

(en € par unité attribuée)	Juste valeur des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence à régler en trésorerie
Date d'acquisition prévue	
Mai 2015	23,25
Novembre 2015	23,12
Mai 2016	23,00
Novembre 2016	22,87

Au 31 décembre 2011, des provisions d'un montant de 160 millions d'euros (2010 : 61 millions d'euros) relatives au LTIP ont été constatées.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à condition de présence (2011) est fixée par contrat (voir dans la description de la « treizième tranche »). L'évaluation est fondée sur un Modèle de fixation du prix des options qui est, comme les autres données de marché, principalement affecté par le cours de l'action à la date d'arrêté des comptes (24,15 euros au 31 décembre 2011) et par la durée de vie des unités.

Les principales caractéristiques des options ainsi que des unités soumises à conditions au 31 décembre 2011 sont récapitulées dans les différents tableaux ci-dessous :

	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options attribuées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options en solde	-	1 593 543
Nombre total de salariés éligibles	1 650	1 562
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés – voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	12 juillet 2011	8 août 2012
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 492 831	5 058 674

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en solde	3 165 988	5 269 000
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés – voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	3 771 068	5 900

(1) En ce qui concerne la sixième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.



Septième tranche

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées	7 981 760
Nombre d'options en solde	5 800 678
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés – voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.
Date d'expiration	8 décembre 2015
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	33,91 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

(1) En ce qui concerne la septième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs d'EADS était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2008.

Huitième tranche

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	4 mai 2006
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	18 décembre 2006
Plan de stock-options	
Nombre d'options attribuées	1 747 500
Nombre d'options en solde	1 639 500
Nombre total de bénéficiaires éligibles	221
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés – voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).
Date d'expiration	16 décembre 2016
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %
Prix d'exercice	25,65 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

Neuvième tranche

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	7 décembre 2007	
Plan d'unités soumises à conditions		
	Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées	1 693 940	506 060
Nombre d'unités en solde	0	234 508
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 617
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions de présence seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % en mai 2011 ; • 25 % en novembre 2011 ; • 25 % prévu en mai 2012 ; • 25 % prévu en novembre 2012. 	
Nombre d'unités acquises	4 240	241 352

Dixième tranche

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	13 novembre 2008	
Plan d'unités soumises à conditions		
	Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées*	2 192 740	801 860
Nombre d'unités en solde	2 104 820	761 420
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 684
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2012 ; • 25 % prévu en novembre 2012 ; • 25 % prévu en mai 2013 ; • 25 % prévu en novembre 2013. 	
Nombre d'unités acquises	5 600	3 780

* Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à condition de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé d'EADS) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à condition de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

Onzième tranche

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	13 novembre 2009	
Plan d'unités soumises à conditions		
	Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées*	2 697 740	928 660
Nombre d'unités en solde	2 612 380	910 360
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 749
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2013 ; • 25 % prévu en novembre 2013 ; • 25 % prévu en mai 2014 ; • 25 % prévu en novembre 2014. 	
Nombre d'unités acquises	7 850	3 400

* Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à condition de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé d'EADS) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à condition de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).



Douzième tranche

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	10 novembre 2010	
Plan d'unités soumises à conditions		
	Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées*	2 891 540	977 780
Nombre d'unités en solde	2 843 440	956 400
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 711
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2014 ; • 25 % prévu en novembre 2014 ; • 25 % prévu en mai 2015 ; • 25 % prévu en novembre 2015. 	
Nombre d'unités acquises	0	0

* Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à condition de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT* cumulé d'EADS) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à condition de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

Treizième tranche

Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 novembre 2011	
Plan d'unités soumises à conditions		
	Unités (conditions de performance)	Unités (condition de présence)
Nombre d'unités attribuées*	2 588 950	877 750
Nombre d'unités en solde	2 588 950	877 750
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 771
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe EADS aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier d'acquisition comprend 4 versements étalés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2015 ; • 25 % prévu en novembre 2015 ; • 25 % prévu en mai 2016 ; • 25 % prévu en novembre 2016. 	
Nombre d'unités acquises	0	0

* Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à condition de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT* cumulé d'EADS) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à condition de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre de stock-options, d'actions et d'unités :

Troisième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
2006	-	5 288 723	(1 421 804)	(10 400)	3 856 519
2007	-	3 856 519	(2 000)	(81 350)	3 773 169
2008	-	3 773 169	-	(273 250)	3 499 919
2009	-	3 499 919	-	(200 260)	3 299 659
2010	-	3 299 659	-	(267 900)	3 031 759
2011	-	3 031 759	-	(3 031 759)	0

Quatrième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
2006	-	4 359 189	(1 443 498)	(3 775)	2 911 916
2007	-	2 911 916	(189 532)	(15 950)	2 706 434
2008	-	2 706 434	-	(159 313)	2 547 121
2009	-	2 547 121	-	(87 845)	2 459 276
2010	-	2 459 276	(88 881)	(86 925)	2 283 470
2011	-	2 283 470	(664 727)	(25 200)	1 593 543

Cinquième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
2006	-	6 493 005	(1 231 420)	(31 620)	5 229 965
2007	-	5 229 965	(386 878)	(24 214)	4 818 873
2008	-	4 818 873	(14 200)	(75 080)	4 729 593
2009	-	4 729 593	-	(113 740)	4 615 853
2010	-	4 615 853	(208 780)	(168 120)	4 238 953
2011	-	4 238 953	(1 044 665)	(28 300)	3 165 988





Sixième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
2006		7 699 060	(2 400)	(96 960)	7 599 700
2007	-	7 599 700	-	(1 358 714)	6 240 986
2008	-	6 240 986	-	(183 220)	6 057 766
2009	-	6 057 766	-	(41 060)	6 016 706
2010	-	6 016 706	-	(419 680)	5 597 026
2011		5 597 026	(3 500)	(324 526)	5 269 000

Septième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
2006	-	7 981 760	-	(74 160)	7 907 600
2007	-	7 907 600	-	(142 660)	7 764 940
2008	-	7 764 940	-	(1 469 989)	6 294 951
2009	-	6 294 951	-	(49 520)	6 245 431
2010	-	6 245 431	-	(149 040)	6 096 391
2011		6 096 391	-	(295 713)	5 800 678

Huitième tranche	Nombre d'options				Solde au 31 décembre
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	
2006	1 747 500	-	-	-	1 747 500
2007	-	1 747 500	-	(5 500)	1 742 000
2008	-	1 742 000	-	(64 000)	1 678 000
2009	-	1 678 000	-	(11 000)	1 667 000
2010	-	1 667 000	-	(16 500)	1 650 500
2011		1 650 500	-	(11 000)	1 639 500

Total des options toutes tranches confondues	40 871 470	22 898 099	(12 328 473)	(11 074 288)	17 468 709
---	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------

1

2

3

4

5



Sommaire

Neuvième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2007	1 693 940	-	-	-	1 693 940
Unités (soumises à condition de performance) en 2008	-	1 693 940	(1 680)	(38 760)	1 653 500
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	-	1 653 500	(840)	(18 560)	1 634 100
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	-	1 634 100	(1 720)	(29 100)	1 603 280
Unités (soumises à condition de performance) en 2011	-	1 603 280	-	(1 603 280)	0
Unités (soumises à condition de présence) en 2007	506 060	-	-	-	506 060
Unités (soumises à condition de présence) en 2008	-	506 060	-	(9 800)	496 260
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	-	496 260	-	(2 940)	493 320
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	-	493 320	(640)	(5 960)	486 720
Unités (soumises à condition de présence) en 2011	-	486 720	(240 712)	(11 500)	234 508
Total unités	2 200 000	2 090 000	(245 592)	(1 719 900)	234 508

Dixième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2008	2 192 740	-	-	-	2 192 740
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	-	2 192 740	(1 120)	(21 280)	2 170 340
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	-	2 170 340	(2 520)	(29 120)	2 138 700
Unités (soumises à condition de performance) en 2011	-	2 138 700	(1 960)	(31 920)	2 104 820
Unités (soumises à condition de présence) en 2008	801 860	-	-	-	801 860
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	-	801 860	-	(6 480)	795 380
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	-	795 380	(2 940)	(10 480)	781 960
Unités (soumises à condition de présence) en 2011	-	781 960	(840)	(19 700)	761 420
Total unités	2 994 600	2 920 660	(9 380)	(118 980)	2 866 240





Onzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2009	2 697 740	-	-	-	2 697 740
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	-	2 697 740	(4 250)	(29 400)	2 664 090
Unités (soumises à condition de performance) en 2011		2 664 090	(3 600)	(48 110)	2 612 380
Unités (soumises à condition de présence) en 2009	928 660	-	-	-	928 660
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	-	928 660	(400)	(1 400)	926 860
Unités (soumises à condition de présence) en 2011		926 860	(3 000)	(13 500)	910 360
Total unités	3 626 400	3 590 950	(11 250)	(92 410)	3 522 740

Douzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2010	2 891 540	-	-	(1 400)	2 890 140
Unités (soumises à condition de performance) en 2011		2 890 140	-	(46 700)	2 843 440
Unités (soumises à condition de présence) en 2010	977 780	-	-	(460)	977 320
Unités (soumises à condition de présence) en 2011		977 320	-	(20 920)	956 400
Total unités	3 869 320	3 867 460	-	(69 480)	3 799 840

Treizième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à condition de performance) en 2011	2 588 950		-	-	2 588 950
Unités (soumises à condition de présence) en 2011	877 750		-	-	877 750
Total unités	3 466 700		-	-	3 466 700

b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP)

De même que lors des exercices précédents, le Conseil d'administration a approuvé en 2011 un plan d'actionnariat supplémentaire. Les salariés éligibles ont chacun pu acquérir un nombre un nombre défini d'actions non encore émises à leur juste valeur dans le cadre du plan ESOP 2011 (10, 30, 50, 100, 200 ou 400 actions). EADS a fait correspondre chaque nombre défini d'action à un nombre d'actions gratuites d'EADS selon un coefficient de détermination (10, 20, 30, 43, 67 et 107 actions gratuite, respectivement). Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an ou, dans la mesure où l'acquisition s'est réalisée dans le cadre d'un fonds commun (plan d'épargne classique), de cinq ans, les salariés ne peuvent revendre leurs actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant acquis directement des actions d'EADS ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. Le prix de souscription

correspondait au cours d'ouverture à la Bourse de Paris le 3 juin 2011 qui s'élevait à 21,49 euros. Les prises de participation réalisées *via* des fonds communs ont donné lieu à un prix qui était supérieur au prix de souscription ou au cours d'ouverture moyen à la Bourse de Paris lors des 20 jours de Bourse qui ont précédé le 3 juin 2011, prix qui s'est élevé à 22,15 euros. EADS a émis et vendu 2 445 527 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro. La charge de rémunération d'un montant de 15 millions d'euros (en 2010 : 21 millions d'euros) a été constatée au titre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP).

En 2010, le traditionnel plan ESOP a été remplacé par un plan d'actions gratuites spécial à l'occasion des 10 ans d'EADS (« 10 Years EADS – Special Anniversary Free Share Plan »), concernant environ 118 000 salariés répartis dans 29 pays. Chaque salarié éligible s'est vu attribuer 10 actions gratuites

d'EADS, se traduisant par une distribution de 1 184 220 actions au total. Ces actions ont été achetées sur les marchés de capitaux, ce qui n'a eu par conséquent aucun effet sur le capital social émis. Cette attribution exceptionnelle d'actions gratuites a

été mise en place afin de célébrer les 10 ans de l'introduction en Bourse d'EADS, et pour renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe EADS de chaque salarié.

36. Transactions avec les parties liées

Parties liées — Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2011 et 2010 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations entre parties liées incluent l'État français et ses entités liées, Daimler AG, le Groupe Lagardère et l'État espagnol (SEPI). À l'exception des opérations avec les États français et espagnol et les opérations mentionnées ci-dessous réalisées avec Daimler AG, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe,

sur le plan individuel comme sur le plan global. Les transactions avec l'État français comprennent essentiellement les ventes réalisées par les Divisions Eurocopter, Astrium, Cassidian et Airbus Military pour des programmes tels que le Tigre, les missiles balistiques M51 / M45, les missiles de croisière navals SCALP et le programme A400M. Les transactions avec l'État espagnol comprennent principalement les ventes réalisées par les Divisions Airbus Military et Cassidian pour des programmes militaires. Les transactions avec les coentreprises concernent principalement le programme Eurofighter.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2011 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2011	Achats de biens et de service et autres charges en 2011	Créances exigibles au 31 décembre 2011	Dettes payables au 31 décembre 2011	Autres dettes/prêts reçus au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾
État français	1 252	139	1 484	0	2 351
État espagnol (SEPI)	63	0	67	0	535
Daimler AG	2	16	1	3	0
Groupe Lagardère	0	6	0	0	0
Total transactions avec les actionnaires	1 317	161	1 552	3	2 886
Total transactions avec les entités liées de l'État français	714	509	92	151	0
Total transactions avec les coentreprises	2 110	39	723	18	1 526
Total transactions avec les sociétés affiliées	1 005	25	339	14	0

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

Au 31 décembre 2011, EADS a accordé des garanties à l'État Espagnol pour un montant de 181 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 334 millions d'euros au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni, un prêt à DAHER-SOCATA S.A. pour un montant de 24 millions d'euros ainsi qu'un prêt à OnAIR B.V. pour un montant de 23 millions d'euros.



En ce qui concerne le rachat de 25 % du capital de DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG, basée à Munich (Allemagne) à Daimler AG, se référer à la Note 4 « Acquisitions et cessions ».

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue d'EADS au 31 décembre 2010 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2010	Achats de biens et de service et autres charges en 2010	Créances exigibles au 31 décembre 2010	Dettes payables au 31 décembre 2010	Autres dettes/prêts reçus au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾
État français	1 365	102	1 021	6	2 665
État espagnol (SEPI)	53	0	24	0	221
Daimler AG	3	14	1	3	0
Groupe Lagardère	0	0	0	0	15
Total transactions avec les actionnaires	1 421	116	1 046	9	2 901
Total transactions avec les coentreprises	2 002	21	816	14	1 394
Total transactions avec les sociétés affiliées	815	30	330	11	0

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

Au 31 décembre 2010, EADS a accordé des garanties à l'État espagnol pour un montant de 221 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 325 millions d'euros au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni, ainsi qu'un prêt à DAHER-SOCATA S.A. pour un montant de 24 millions d'euros.

Rémunération – La rémunération annuelle et les coûts relatifs à l'ensemble des dirigeants du Groupe, autrement dit, les administrateurs non exécutifs, les administrateurs exécutifs et les autres membres du Comité exécutif, sont récapitulés ci-dessous :

2011 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Régime de retraite	
		Engagements à prestations définies ⁽¹⁾	Charges de retraite ⁽²⁾
Administrateurs non exécutifs ⁽³⁾	1,6	-	-
Administrateurs exécutifs ⁽⁴⁾	3,0	2,9	0,6
Autres membres du Comité exécutif ⁽⁵⁾	17,0	32,0	3,1

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2011.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2011.

(4) Le Président exécutif était le seul administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2011.

(5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2011, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe d'EADS N.V.

2010 (en millions d'€)	Charge de rémunération	Régime de retraite	
		Engagements à prestations définies ⁽¹⁾	Charges de retraite ⁽²⁾
Administrateurs non exécutifs ⁽³⁾	1,7	-	-
Administrateurs exécutifs ⁽⁴⁾	2,6	2,3	0,6
Autres membres du Comité exécutif ⁽⁵⁾	15,7	27,0	2,7

(1) Montant des engagements de retraite nets (à prestations définies).

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées afférents aux engagements de prestations définies comptabilisés pour l'exercice 2010.

(3) Administrateurs non exécutifs en fonction au 31 décembre 2010.

(4) Le Président exécutif était le seul administrateur exécutif en fonction au 31 décembre 2010.

(5) Membres du Comité exécutif en fonction au 31 décembre 2010, comprenant les éventuelles primes exceptionnelles particulières et la rémunération directe d'EADS N.V.

En outre, les unités soumises à conditions de performance attribuées en 2011 au Président exécutif et aux autres membres du Comité exécutif sont au nombre de 356 350.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires – Note 11 : Rémunération ».

Les montants détaillés ci-dessus ne comprennent pas les indemnités de départ, ni le coût estimé des différents instruments des plans d'incitation à long terme accordés aux membres du Comité exécutif.

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un quelconque de ses administrateurs, anciens administrateurs ou membres du Comité exécutif, à l'exception des avances sur salaire ou sur remboursement et

d'un engagement afin de potentiellement prendre en charge certains frais de justice pour certains membres du Comité exécutif dans le cadre de certaines procédures réglementaires ou judiciaires.

Les membres du Comité exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite d'une décision de la Société. Le montant de cette indemnité de départ est plafonné à 18 mois d'un salaire cible annuel total.

Une telle indemnité pourrait être réduite au prorata ou même ne pas être applicable, en fonction de l'âge et de la date de départ en retraite.

Dans le cadre du LTIP 2011, le Président exécutif, ainsi que les membres du Comité exécutif devront détenir des actions d'EADS égales à 20 % minimum du nombre d'unités acquises jusqu'à la fin de leurs mandats.

La Société fournit aux membres du Comité exécutif une couverture d'assurance adaptée, notamment une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (D&O).

Les membres du Comité exécutif ont également le droit de bénéficier d'un véhicule de fonction.

37. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe dans des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-dessous représentent la part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits et des charges des principales coentreprises (MBDA, Atlas, ATR et depuis 2011 Signalis et Emiraje Systems) revenant au Groupe, au total :

(en millions d'€)	2011	2010
Actifs non courants	564	528
Actifs courants	3 049	2 989
Passifs non courants	490	437
Passifs courants	2 607	2 608
Chiffre d'affaires	1 876	1 783
Bénéfice net de l'exercice	154	144

Au 31 décembre 2011, la part proportionnelle des éléments de passifs éventuels du Groupe dans ces coentreprises s'élève à 391 millions d'euros (2010 : 333 millions d'euros).

38. Résultat par action

Résultat de base par action — Cette donnée se calcule en divisant le bénéfice net/(la perte nette) attribuable aux actionnaires de la Société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2011	2010	2009
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère	1 033 millions d'euros	553 millions d'euros	(763) millions d'euros
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	812 507 288	810 693 339	809 698 631
Bénéfice net/(Perte nette) de base par action	1,27 €	0,68 €	(0,94) €

Résultat dilué par action — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. À la fin de la période d'acquisition des actions soumises à conditions de

performances et des actions soumises à condition de présence attribuées au titre de la 8^e tranche, la seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe restantes concerne les stock-options. En 2011, le prix moyen de l'action EADS a dépassé le prix de levée des stock-options du 4^e et du 5^e plan

de stock-options (en 2010 : 5^e plan de stock-options et 2009 : aucun plan de stock-options n'a été dépassé). De ce fait, 1 194 624 actions afférentes à des stock-options (en 2010 : 242 591 actions et en 2009 : aucune action) ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action. Puisque le prix moyen de l'action EADS au cours de l'exercice 2009

était supérieur au prix des actions soumises à conditions de performance et des actions soumises à condition de présence, 1 491 482 actions soumises à conditions de performance et actions soumises à condition de présence, attribuées dans le cadre de la 8^e tranche, ont été prises en compte dans le calcul pour l'exercice 2009.

	2011	2010	2009
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère	1 033 millions d'euros	553 millions d'euros	(763) millions d'euros
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	813 701 912	810 935 930	811 190 113
Bénéfice net / (Perte nette) par action dilué(e)	1,27 €	0,68 €	(0,94) €

39. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2011 était de 133 115 salariés par rapport à 121 691 au 31 décembre 2010.

40. Événements postérieurs à la clôture

Le 15 février 2012, Airbus, EADS EFW et ST Aerospace, filiale de ST Engineering basée à Singapour (Singapour), ont signé un protocole d'accord afin de formaliser le partenariat stratégique en vue de développer le programme de conversion de l'A330 passagers en version cargo (P2F). Aux fins de ce programme de conversion, ST Aerospace sera chargée des activités d'ingénierie du programme A330 P2F, tandis qu'EADS EFW prendra la direction du programme de conversion pendant

la phase industrielle et réalisera la majorité des travaux de conversion sur son site de Dresde en Allemagne. Dans le cadre de cet accord, EADS EFW deviendra le centre européen pour les activités MRO (maintenance, réparation, révision) internationales de ST Aerospace.

Ces États financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 7 mars 2012.

2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »

	2011	%	2010	%	Société	Siège
Airbus Commercial						
	F	100,00	F	100,00	AD Grundstückgesellschaft mbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Aerolia S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	AFS Cayman 11 Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Iles Caïman
	F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	70,00	F	70,00	Airbus (Beijing) Engineering Centre Company Limited	Beijing (Chine)
	F	100,00			Airbus (China) Enterprise Management & Services Company Ltd.	Beijing (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus (Tianjin) Delivery Center Ltd	Tianjin (Chine)
	P	51,00	P	51,00	Airbus (Tianjin) Final Assembly Company Ltd	Tianjin (Chine)
	P	51,00	P	51,00	Airbus (Tianjin) Jigs & Tools Company Ltd	Tianjin (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Sales Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Customer Services, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Engineering, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Airbus China Ltd.	Hong Kong (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Corporate Jet Centre S.A.S. (ACJC)	Toulouse (France)
	F	100,00			Airbus Denmark Holdings ApS	Copenhague (Danemark)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Dublin (Irlande)
	E	50,00	E	50,00	Airbus Freighter Conversion GmbH	Dresde (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Invest	Blagnac (France)
	F	100,00			Airbus Invest II S.A.S.	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations GmbH	Hambourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations Ltd.	Filton (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00			Airbus Prosky S.A.S.	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Real Estate Premium Aerotec Nord GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S.	Blagnac (France)
	F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
	E	18,18	E	18,18	Aviateur Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Aviateur International Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Aviateur Leasing Ltd.	Dublin (Irlande)
	E	33,33			Blue Sky Alliance GmbH	Kaltenkirchen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	CIMPA GmbH	Hambourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	CIMPA Ltd.	Bristol (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	CIMPA S.A.S.	Blagnac (France)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

	2011	%	2010	%	Société	Siège
	F	100,00	F	100,00	CTC GmbH	Stade (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Premium Aerotec Augsburg GmbH & Co. KG	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
	P	50,00	P	50,00	Hua-Ou Aviation Support Centre Limited	Beijing (Chine)
	P	50,00	P	50,00	Hua-Ou Aviation Training Centre Limited	Beijing (Chine)
	F	100,00			IFR France S.A.S	Colomiers (France)
	F	100,00			Metron Aviation, Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			Metron Holdings, Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	E	30,05	E	30,04	OnAIR N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	74,90			PFW Aerospace AG	Spire (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Premium Aerotec GmbH	Augsbourg (Allemagne)
	F	100,00			Satair A/S	Kastrup (Danemark)
	F	100,00			Satair China	Beijing (Chine)
	F	100,00			Satair Pte Ltd	Singapour
	F	100,00			Satair UK Ltd.	Heston (Royaume-Uni)
	F	100,00			Satair USA, Inc.	Atlanta, Géorgie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Toulouse (France)
	E	29,50			Telair International Services Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
			F	100,00	Total Airline Service Company	Dubaï (Émirats arabes unis)

28 structures ad hoc ont également été consolidées.

Airbus Military

	F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
	E	40,00	E	40,00	AirTanker Holdings Ltd.*	Londres (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Division : Airbus Military)	Madrid (Espagne)
	F	78,54	F	78,54	EADS PZL « Warszawa-Okecie » S.A.	Varsovie (Pologne)

Eurocopter

	F	100,00	F	100,00	AA military maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
	F	100,00	F	100,00	AA New Zealand Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
			F	60,00	American Eurocopter L.L.C.	Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			Australian Aerospace Composites Pty Ltd.	Sydney (Australie)
	F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	100,00			EADS Seca S.A.S	Le Bourget (France)
	F	90,00	F	90,00	Eurocopter Japan Co. Ltd.	Tokyo (Japon)
	F	90,00	F	90,00	Eurocopter Japan RG Co.Ltd.	Tokyo (Japon)
	F	100,00	F	100,00	EIP Holding Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
	F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
	F	100,00			Eurocopter de Mexico Planta Queretaro S.A. de C.V.	Querétaro (Mexique)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter de Mexico S.A.	Mexico (Mexique)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
	F	100,00			Eurocopter Deutschland Real Estate GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Financial Services Ltd.	Dublin (Irlande)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

	2011	%	2010	%	Société	Siège
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
	F	100,00			Eurocopter International Services Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	90,00	F	54,00	Eurocopter Japan T&E Co. Ltd.	Osaka (Japon)
	F	100,00			Eurocopter Malaysia Sdn Bhd	Subang Selangor (Malaisie)
	F	95,00	F	100,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter South Africa Pty. Ltd.	Lanseria (Afrique du Sud)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Training Services S.A.S	Marignane (France)
	F	100,00			Eurocopter UK Ltd.	Oxford (Royaume-Uni)
	F	85,66	F	85,66	Helibras - Helicópteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
	F	50,00			Heliescuola S.A.P.I. de C.V.	Mexico (Mexique)
	E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Korean Helicopter Development Support Ltd.	Sacheon-si (Corée du Sud)
	F	100,00			The Sigma Aerospace Pension Trustee Ltd.	Croydon (Royaume-Uni)
	F	100,00			Vector Aerospace (UK-Holdings) Ltd.	Aberdeen (Royaume-Uni)
	F	100,00			Vector Aerospace Africa (PTY) Ltd.	Lanseria (Afrique du Sud)
	F	100,00			Vector Aerospace Corporation	Toronto (Canada)
	F	100,00			Vector Aerospace Engine Services UK Ltd.	Croydon (Royaume-Uni)
	F	100,00			Vector Aerospace Engine Services-Atlantic, Inc.	Toronto (Canada)
	F	67,70			Vector Aerospace Helicopter Services California, Inc.	Sacramento, Californie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			Vector Aerospace Helicopter Services, Inc.	Toronto (Canada)
	F	100,00			Vector Aerospace Holdings Ltd.	Toronto (Canada)
	F	100,00			Vector Aerospace International Ltd.	Gosport (Royaume-Uni)
	F	100,00			Vector Aerospace USA Holdings, Inc.	Las Vegas, Nevada (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			Vector Aerospace USA, Inc.	Montgomery, Alabama (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00			Vector Holding S.A.S.	Marignane (France)
	F	25,00			Vector-Hawk Aerospace L.L.C.	Sacramento, Californie (États-Unis d'Amérique)
Cassidian						
	E	24,01			Advanced Lithium Systems Europe S.A.	Athènes (Grèce)
	F	100,00	F	100,00	Apsys S.A.	Suresnes (France)
	E	14,70	E	14,70	Atlas Defence Technology SDN.BHD	Kuala Lumpur (Malaisie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Finland Oy	Helsinki (Finlande)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Pty Ltd.	St. Leonards (Australie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK (Holdings) Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographic GmbH	Brême (Allemagne)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Engineering Company	Kyungnam (Corée du Sud)
	P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Systems Malaysia SDN.BHD.	Kuala Lumpur (Malaisie)
	P	49,00	P	49,00	Atlas North America L.L.C.	Virginia Beach, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	43,89	F	43,89	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
	P	37,50	P	37,50	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Cassidian Aviation Training Services S.A.S.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Cassidian Belgium N.V.	Oostkamp (Belgique)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidées selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2011	%	2010	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Cassidian Communications GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Communications, Inc.	Temecula, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Finland Oy	Helsinki (Finlande)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Ltd.- Holding	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Real Estate Manching GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Real Estate Ulm/Unterschleissheim GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Solutions S.A.U.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Test & Services Ltd.	Wimborne, Dorset (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Test & Services S.A.S.	Vélizy (France)
E	19,60	E	19,60	CybiCOM Atlas Defence Pty. Ltd.	Umlhanga Rocks (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Division : Military Aircraft)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence and Security Saudi Ltd	Riyadh Olaya District (Arabie saoudite)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH (Division : Cassidian)	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK Ltd.	Newport, Pays de Galles (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom México S.A. de CV	Mexico (Mexique)
P	49,00			Emiraje Systems L.L.C.	Abu Dhabi (Émirats arabes unis)
E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft GmbH	Munich (Allemagne)
E	24,50	E	24,50	ET Marinesysteme GmbH	Wilhelmshaven (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzieladarstellung mbH	Hohn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Get Électronique S.A.S.	Castres (France)
F	87,40	E	45,00	Grintek Ewation Pty. Ltd.	Pretoria (Afrique du Sud)
P	49,00	P	49,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
		F	100,00	IFR France S.A.	Blagnac (France)
P	37,50	P	37,50	LFK – Lenkflugkörpersysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
P	50,00	P	50,00	Maitrise d'Œuvre Système S.A.S.	Issy-les-Moulineaux (France)
P	37,50	P	37,50	Matra Électronique S.A.S.	Le Plessis Robinson (France)
E	49,00	E	49,00	Matrium GmbH	Karlsruhe (Allemagne)
P	37,50			MBDA España S.L.	Madrid (Espagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA France S.A.S.	Vélizy (France)
P	75,00	P	75,00	MBDA Holding S.A.S.	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA International Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
P	37,50	P	37,50	MBDA Reinsurance Ltd.	Dublin (Irlande)
P	37,50	P	37,50	MBDA S.A.S.	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Services S.A.	Vélizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury Ltd.	Jersey (Royaume-Uni)
P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

	2011	%	2010	%	Société	Siège
	P	37,50	P	37,50	MBDA, Inc	Westlack, Californie (États-Unis d'Amérique)
	E	26,80	E	26,80	Patria Oyj	Helsinki (Finlande)
	F	80,00	F	80,00	Pentastar S.A.	Paris (France)
	E	18,75	E	18,75	Roxel S.A.	Saint-Médard-en-Jalles (France)
	P	79,60	P	49,00	Signalis GmbH	Brême (Allemagne)
	P	79,60			Signalis Holding GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
	P	79,60	F	100,00	Signalis S.A.S.	Bozons (France)
	P	49,00	P	49,00	Sonartech Atlas Pty Ltd.	St. Leonards (Australie)
	P	25,13	P	25,13	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	P	37,50	P	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
	E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding*	Orsay (France)
	F	90,00	F	90,00	UTE CASA y Aeronautica industrial S.A.	Madrid (Espagne)
Astrium						
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH (Division : Satellites)	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH (Division : Space transportation)	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services S.A.S	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. (Division : Satellites)	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. (Division : Services)	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. (Division : Satellites)	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. (Division : Services)	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S (Division : Space transportation)	Les Muraux (France)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Astrium Services UK Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
	F	98,86	F	98,86	Axio-Net GmbH	Hanovre (Allemagne)
	F	54,40	F	54,40	Beijing Spot Image Co Ltd	Beijing (Chine)
	F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingeniería S.A. (CRISA)	Madrid (Espagne)
	F	99,99	F	99,99	DMC International Imaging Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Dutch Space B.V.	Leiden (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	GPT Special Project Management Ltd	Riyad (Arabie Saoudite)
	F	77,70	E	25,58	I-Cubed (I3C)	Fort Collins, Colorado (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Imass Holding Limited Group	Newcastle (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Imass Ltd	Newcastle (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Leicester (Royaume-Uni)
			F	100,00	Infoterra S.A.S.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	Jena-Optronik GmbH	Iéna (Allemagne)
	F	100,00			Marlink AS	Lysaker (Norvège)
	F	100,00			Marlink FZ L.L.C. (Dubai)	Dubai (Émirats arabes unis)
	F	100,00			Marlink Hellas MEPE	Athènes (Grèce)
	F	100,00			Marlink KK Ltd. (Japan)	Tokyo (Japon)
	F	100,00			Marlink Pte Ltd. (Singapore)	Singapour (Singapour)
	F	100,00			Marlink S.A.	Bruxelles (Belgique)
	F	100,00			Marlink, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.



1

2

3

4

5



Sommaire

2011	%	2010	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00			MCG Marlink Comm GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	74,90	F	74,90	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
F	100,00			Mobsat Holding 1BV	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00			Mobsat Holding 2BV	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00			Mobsat Holding Norway AS	Lysaker (Norvège)
F	100,00			Mobsat Holding US Corp.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			Mobsat Group Holding S.A.R.L.	Munsbach (Luxembourg)
F	100,00			MobSat S.A.S.	Paris (France)
		E	57,10	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
F	75,10			ND SatCom Defence GmbH	Immenstaad (Allemagne)
F	75,10			ND Satcom GmbH	Immenstaad (Allemagne)
F	75,10			ND SatCom Products GmbH	Immenstaad (Allemagne)
F	75,10			ND SatCom Satellite Communication Systems (Beijing) Co. Ltd.	Beijing (Chine)
F	75,10			ND SatCom ZFE	Dubaï (Émirats arabes unis)
F	75,10			ND Satcom, Inc.	Richardson, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
F	69,23	F	69,23	Spot Asia Pte Ltd	Singapour (Singapour)
F	98,91	F	98,91	Spot Image Brasil Servicos en Image	São Paulo (Brésil)
F	98,91	F	98,91	Spot Image Corporation Inc.	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	98,91	F	98,91	Spot Image S.A.S.	Toulouse (France)
F	98,90	F	98,90	Spot Imaging Services Pty Ltd.	Weston Creek (Australie)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Investments Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Services Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Holdings Inc.	Delaware (États-Unis d'Amérique)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Ltd	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology US L.L.C.	Delaware (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			TD Com S.A.S.	Choisy Le Roi (France)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
F	98,91	F	50,44	Tokyo Spot Image	Tokyo (Japon)
F	100,00			Vizada AS	Lysaker (Norvège)
F	100,00			Vizada B.V.	La Haye (Pays-Bas)
F	100,00			Vizada GmbH	Cologne (Allemagne)
F	100,00			Vizada, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			Vizada Network Slovakia S.r.o.	Bratislava (Slovaquie)
F	100,00			Vizada Networks AS	Holmestrand (Norvège)
F	100,00			Vizada Networks B.V.	Hoofddorp (Pays-Bas)
F	65,00			Vizada Networks Ltd.	Dar es Salaam (Tanzanie)
F	100,00			Vizada S.A.S.	Paris (France)
F	100,00			Vizada Services L.L.C.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

	2011	%	2010	%	Société	Siège
Autres activités						
	P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
	P	50,00	P	50,00	ATR G.I.E.	Blagnac (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR India Customer Support Pte. Ltd.	Bangalore (Inde)
	P	50,00	P	50,00	ATR International S.A.S.	Blagnac (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	P	50,00			ATR North American Training Center, Inc.	Montréal (Canada)
	P	50,00			ATR South African Training Center (Proprietary) Ltd.	Illovo (Afrique du Sud)
	P	50,00	P	50,00	ATR Training Center S.A.R.L.	Blagnac (France)
	P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
	F	100,00	F	100,00	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
	F	100,00	F	100,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
	E	30,00	E	30,00	DAHER-SOCATA S.A.*	Louey (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Colomiers (France)
			F	100,00	EADS North America Defense Security Systems Solutions Inc.	San Antonio, Texas (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	EADS North America, Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
			F	100,00	EADS Seca S.A.S.	Le Bourget (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
	F	100,00			EADS Supply Services, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
			F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)
Sièges						
	F	100,00	F	100,00	Aero Reassurance	Luxembourg (Luxembourg)
	F	100,00	F	100,00	Aeroassurance	Paris (France)
	F	99,73	F	99,73	AL Objekt Taufkirchen Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG	Grünwald (Allemagne)
	F	100,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
	E	46,32	E	46,32	Dassault Aviation*	Paris (France)
	F	100,00	F	99,12	Dornier GmbH – Centrale	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Division : Siège)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH (Division : Siège)	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Siège France	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Management Service GmbH	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS North America Holdings, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	99,12	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Taufkirchen GmbH & Co. KG	Pullach (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)
	F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holding Company	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
	F	100,00	F	100,00	Matra Défense	Vélizy (France)
	F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Kehl (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	OBRA Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	Grünwald (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	OOO « EADS »	Moscou (Russie)

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale

P : Consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle

E : Consolidés selon la méthode de mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.



3

Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés

À l'attention des actionnaires d'EADS N.V. :

Rapport sur les États financiers consolidés

Nous avons audité les États financiers consolidés de l'exercice 2011 ci-joints, qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam, et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2011, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé des produits et des charges constatés, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variations des capitaux propres de l'exercice clos à cette date, ainsi que les Notes annexes aux États financiers statutaires, qui comprennent un résumé des principes comptables significatifs et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La préparation et la présentation sincère des États financiers consolidés préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, ainsi que la présentation du rapport du Conseil d'administration dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Par ailleurs, la Direction de la Société est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement des États financiers consolidés de la Société ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ces lois et normes requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les États financiers consolidés. Le choix des procédures retenues relève du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société relatif à la préparation et à la présentation sincère des États financiers consolidés, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les États financiers consolidés donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat et de ses flux de trésoreries consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.



Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées dans la section 5 de l'article 2:393, alinéas e et f du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune déficience à indiquer suite à notre contrôle, dans la mesure de nos compétences, quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 de ce même Code du rapport du Conseil d'administration, et quant à la présentation des informations en annexe, telle qu'exigée à la section 1 de l'article 2:392, alinéas b-h. Par ailleurs, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le contenu du rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les États financiers consolidés, ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

À Utrecht, le 7 mars 2012

À Rotterdam, le 7 mars 2012

KPMG Accountants N.V.
J.C.M. van Rooijen RA

Ernst & Young Accountants LLP
C.T. Reckers RA

4

États financiers statutaires

Bilan statutaire	116
Compte de résultat statutaire	117



Bilan statutaire

(en millions d'€) Actif	Note	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers	2	9 802	7 960
Valeurs mobilières de placement	4	7 103	5 172
		21 259	17 486
Actifs courants			
Créances et autres actifs	3	6 362	4 874
Valeurs mobilières de placement	4	4 140	5 756
Disponibilités	4	3 394	3 199
		13 896	13 829
Total Actif		35 155	31 315
Passif			
Capitaux propres ⁽¹⁾	5		
Capital social souscrit et versé		820	816
Primes d'apport		7 519	7 645
Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)		(1 207)	(989)
Réserves réglementées		3 544	3 532
Actions propres		(113)	(112)
Report à nouveau		(2 746)	(2 604)
Résultat de l'exercice		1 033	553
		8 850	8 841
Passifs non courants			
Dettes financières	6	3 090	2 194
		3 090	2 194
Passifs courants			
Dettes financières	7	0	29
Autres dettes	7	23 215	20 251
		23 215	20 280
Total Passif		35 155	31 315

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat net de l'exercice.

1

2

3

4

5



Sommaire

Compte de résultat statutaire

(en millions d'€)	Note	2011	2010
Résultats des participations		1 010	463
Autres (charges) produits		23	90
Résultat net de l'exercice	8	1 033	553

5

Notes annexes aux États financiers statutaires

Table des matières

1. Base de présentation	121
2. Actifs non courants	122
3. Créances et autres actifs	123
4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	123
5. Capitaux propres	123
6. Dettes financières non courantes	124
7. Passifs courants	124
8. Résultat net	124
9. Instruments financiers	125
10. Engagements hors bilan	125
11. Rémunérations	125
12. Effectif	128
13. Transactions avec les parties liées	128
14. Honoraires des Auditeurs	128

Informations supplémentaires 129

Rapport sur les États financiers de la Société	129
--	-----

Autres informations supplémentaires 130

1. Affectation du résultat	130
2. Événements postérieurs à la clôture	130



1. Base de présentation

1.1 Généralités

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les États financiers de la Société font partie intégrante des États financiers 2011 d'EADS N.V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux États financiers consolidés, s'applique aussi aux États financiers de la Société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le compte de résultat de la Société est présenté sous forme synthétique.

1.2 Principes d'évaluation de l'actif et du passif et de détermination du résultat

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2:362 (8) du Code Civil néerlandais pour déterminer les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat nécessaires à l'arrêtés des

États financiers de la Société. Depuis 2005, le Code Civil néerlandais autorise que les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de la détermination du résultat (ci-après dénommés principes de comptabilisation et d'évaluation) des États financiers d'EADS N.V. soient les mêmes que ceux appliqués dans les États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes comptables fixées par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 des États financiers consolidés pour une description des principes comptables retenus.

Les filiales, au sein desquelles EADS N.V. exerce une influence notable, sont consolidées sur la base de la valeur de l'actif net.

Le résultat des participations dans le compte de résultat correspond à la quote-part d'EADS N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves réglementées tant qu'EADS N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de tels résultats.

2. Actifs non courants

Les prix de revient des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2011 s'élèvent à 5 676 millions d'euros (2010 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2010 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers non courants s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Filiales	Participations	Prêts	Total
Solde au 31 décembre 2009	7 805	127	1 646	9 578
Acquisitions			305	305
Diminutions			(102)	(102)
Paiements fondés sur des actions	43			43
Résultats nets des participations	462	1		463
Gains/(pertes) actuariel(le)s IAS 19	(32)			(32)
Dividendes perçus	(182)			(182)
Variation de la juste valeur des instruments financiers/ Autres mouvements	(2 194)	21	60	(2 113)
Solde au 31 décembre 2010	5 902	149	1 909	7 960
Acquisitions	110		1 625	1 735
Diminutions			(109)	(109)
Paiements fondés sur des actions	16			16
Résultats nets des participations	1 004	6		1 010
Gains/(pertes) actuariel(le)s IAS 19	(579)			(579)
Dividendes perçus	(75)			(75)
Variation de la juste valeur des instruments financiers/ Autres mouvements	(252)	(6)	102	(156)
Solde au 31 décembre 2011	6 126	149	3 527	9 802

Les investissements dans les filiales sont inclus dans les États financiers sur la base de la valeur des actifs nets et en accord avec les principes comptables des États financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les instruments financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur, et les participations dans des entreprises associées comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

La « Variation de la juste valeur des instruments financiers/ Autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives figurent dans la liste de l'annexe aux États financiers consolidés intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les prêts accordés aux filiales ont augmenté pour atteindre 2 981 millions d'euros (2010 : 1 476 millions d'euros) et ceux accordés aux participations ont également augmenté pour atteindre 63 millions d'euros (2010 : 44 millions d'euros). Cette augmentation de prêts est principalement due aux prêts accordés aux filiales Airbus S.A.S., EADS Astrium N.V. et Astrium Holding S.A.S. La réduction de ce poste est en grande partie liée au remboursement d'un prêt accordé à EADS Astrium N.V. Un montant de 2 916 millions d'euros présente une maturité comprise entre cinq et dix ans, et 361 millions d'euros, une maturité de plus de dix ans. En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 3,5 %.

3. Créances et autres actifs

(en millions d'€)	2011	2010
Créances sur les filiales	5 907	4 619
Autres actifs	455	255
Total créances et autres actifs d'exploitation	6 362	4 874

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

Le poste « Autres actifs » comprend les actifs d'impôts différés d'un montant de 20 millions d'euros (2010 : nul).

Les créances et autres actifs d'exploitation, pour l'exercice en cours et les exercices précédents, sont exigibles à moins d'un an.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement se composent principalement d'instruments financiers disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente contient une part non courante de 7 103 millions d'euros (2010 : 5 172 millions d'euros). Pour plus d'informations, se reporter à la Note 22 des États financiers consolidés.

EADS limite la classification des équivalents de trésorerie aux investissements ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital social	Primes d'émission au titre des apports	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Réserves réglementées	Actions propres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	816	7 683	1 389	3 116	(109)	(1 597)	(763)	10 535
Augmentations de capital		5						5
Résultat net							553	553
Paiements fondés sur des actions		(43)				23		(20)
Affectation à la réserve réglementée				239		(239)		
Achat d'actions propres					(3)			(3)
Autres			(2 378)	177		(28)		(2 229)
Affectation du résultat						(763)	763	
Solde au 31 décembre 2010	816	7 645	(989)	3 532	(112)	(2 604)	553	8 841
Augmentations de capital	4	59						63
Résultat net							1 033	1 033
Distributions aux actionnaires		(178)						(178)
Paiements fondés sur des actions						15		15
Affectation à la réserve réglementée				86		(86)		
Achat/vente d'actions propres		(7)			(1)			(8)
Autres			(218)	(74)		(624)		(916)
Affectation du résultat						553	(553)	
Solde au 31 décembre 2011	820	7 519	(1 207)	3 544	(113)	(2 746)	1 033	8 850

Pour plus d'informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 23 des États financiers consolidés.

Au 31 décembre 2011, le poste « Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) » consiste en des réserves cumulées positives de 566 millions d'euros (2010 : 384 millions d'euros) correspondant aux gains latents des justes valeurs des valeurs mobilières de placement disponibles à la vente et des justes valeurs des couvertures de flux de trésorerie, comptabilisées directement en capitaux propres, d'un montant négatif de 1 773 millions d'euros (2010 : 1 373 millions d'euros de justes valeurs négatives). Les couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans les « Filiales ».

Les réserves réglementées consistent en la quote-part d'EADS dans les résultats non distribués des participations pour 1 237 millions d'euros (2010 : 1 152 millions d'euros), les coûts de développement capitalisés générés en interne pour 947 millions d'euros (2010 : 946 millions d'euros), et 1 360 millions d'euros (2010 : 1 434 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des États financiers des sociétés affiliées.

Les coûts de développement générés en interne se rapportent à des coûts de développement capitalisés dans les filiales consolidées et sont alloués aux autres réserves réglementées en accord avec l'article 2 :389 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais.

Les reports à nouveau comprennent des pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies, constatées en capitaux propres, d'un montant de 2 388 millions d'euros (2010 : 1 781 millions d'euros).

Conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas, des restrictions existent concernant la distribution des capitaux propres, d'un montant de 4 930 millions d'euros (2010 : 4 732 millions d'euros). Les restrictions concernent le capital social, d'un montant de 820 millions d'euros (2010 : 816 millions d'euros) et les réserves réglementées, d'un montant de 3 544 millions d'euros (2010 : € 3 532 millions d'euros). En 2011, les gains non réalisés concernant les écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI), d'un montant de 566 millions d'euros (2010 : 384 millions d'euros) n'ont pas été distribuables. D'une façon générale, les plus-values latentes relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente, les justes valeurs positives des couvertures de flux de trésorerie, les réserves de conversion des sociétés affiliées et les coûts de développement capitalisés réduisent les capitaux propres distribuables.

6. Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes comprennent un prêt à long terme octroyé par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à EADS pour un montant de 1 142 millions USD, un prêt octroyé par EADS Finance B.V. d'un montant de 1 493 millions d'euros et un prêt d'un montant de

300 millions USD accordé par la Banque du Japon en 2011. En 2011, le montant du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement a augmenté de 721 millions USD. Pour plus d'informations, se reporter à la Note 26 des États financiers consolidés.

7. Passifs courants

(en millions d'€)	2011	2010
Dettes financières	0	29
Dettes à l'égard des filiales	21 609	18 651
Dettes à l'égard des participations	1 392	1 437
Autres dettes	214	163
Total	23 215	20 280

La dette financière de 2010 d'un montant de 29 millions d'euros concerne un prêt d'actionnaire octroyé par la SOGEADE. Ce prêt a été remboursé en 2011.

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

8. Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2011 est un profit de 1 033 millions d'euros (2010 : profit net de 553 millions d'euros).

9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, EADS N.V. est exposée à de multiples risques financiers, notamment les risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. La gestion et la limitation de ces risques financiers impliquent

l'utilisation d'instruments financiers. Le détail de ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives sont présentés dans la Note 34 des États financiers consolidés.

10. Engagements hors bilan

EADS N.V. a émis des garanties au nom de ses filiales pour un montant de 1 348 millions d'euros. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont principalement relatifs à leurs propres opérations, tels que décrits dans les Notes 33 et 36 des États financiers consolidés. EADS N.V. est à la tête d'un

groupe d'intégration fiscale, qui comprend également EADS Finance B.V., EADS Astrium N.V. et Dutch Space B.V., ce qui engage la responsabilité de la Société sur l'ensemble des aspects fiscaux du groupe fiscal intégré.

11. Rémunérations

Les **rémunérations** des membres non exécutifs et exécutifs du Conseil d'administration en exercice et des administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2011 et en 2010 se présentent de la manière suivante :

Administrateurs non exécutifs

(en €)	2011	2010
Part fixe	1 170 000	1 170 000
Jetons de présence	425 000	520 000

Administrateurs membres du Comité exécutif

(en €)	2011	2010
Salaire de base	990 000	900 000
Rémunération variable annuelle	1 993 475	1 732 500



Les montants individuels versés au profit des membres non exécutifs du Conseil d'administration ont été :

Tableau récapitulatif des rémunérations des administrateurs non exécutifs

	Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2011*		Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2010*	
	Part fixe (en €)	Jetons de présence (en €)	Part fixe (en €)	Jetons de présence (en €)
Membres non exécutifs en activité du Conseil d'administration*				
Bodo Uebber	210 000	90 000	210 000	120 000
Rolf Bartke	100 000	45 000	100 000	50 000
Dominique D'Hinnin	120 000	45 000	120 000	60 000
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	80 000	40 000	80 000	60 000
Arnaud Lagardère	100 000	30 000	100 000	20 000
Hermann-Josef Lamberti	130 000	35 000	130 000	45 000
Lakshmi N. Mittal	80 000	30 000	80 000	40 000
Sir John Parker	130 000	35 000	130 000	45 000
Michel Pébereau	100 000	35 000	100 000	35 000
Wilfried Porth	120 000	40 000	120 000	45 000
Total	1 170 000	425 000	1 170 000	520 000

* La part fixe relative à l'exercice 2010 a été versée en 2011 ; la part fixe relative à l'exercice 2011 sera versée en 2012.

Les montants individuels versés au profit des administrateurs membres du Comité exécutif ont été :

Tableau récapitulatif des rémunérations des administrateurs membres du Comité exécutif actuels et antérieurs

	Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2011		Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2010	
	Salaire de base (en €)	Rémunération variable annuelle (en €)	Salaire de base (en €)	Rémunération variable annuelle (en €)
Administrateurs membres du Comité exécutif				
Louis Gallois	990 000	1 993 475	900 000	1 732 500

Les conditions d'octroi de la rémunération variable sont communiquées dans le Rapport du Conseil d'administration, chapitre 4.3.1.2.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés aux membres exécutifs du Conseil d'administration dans le cadre des différents **plans d'intéressement à long terme** d'EADS :

Plans de stock-options

Nombre d'options					Au 31 déc. 2011	Prix d'exercice (en €)	Date d'expiration
Année du plan	Initialement distribuées	Au 1 ^{er} janv. 2011	Distribuées en 2011	Exercées en 2011			
Louis Gallois							
2006	67 500	67 500	-	-	67 500	25,65	16 déc. 2016

Plan d'unités soumises à des conditions de performance

Nombre d'unités soumises à des conditions de performance**	Distribuées en 2007	annulées en 2011
Louis Gallois	33 700	33 700 Les objectifs de performance n'ont pas été atteints. Par conséquent, les unités sont annulées.



	Distribuées en 2008	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	40 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2012 ; • 25 % prévu en novembre 2012 ; • 25 % prévu en mai 2013 ; • 25 % prévu en novembre 2013.
	Distribuées en 2009	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	46 000	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2013 ; • 25 % prévu en novembre 2013 ; • 25 % prévu en mai 2014 ; • 25 % prévu en novembre 2014.
	Distribuées en 2010	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	54 400	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2014 ; • 25 % prévu en novembre 2014 ; • 25 % prévu en mai 2015 ; • 25 % prévu en novembre 2015.
	Distribuées en 2011	Date d'acquisition des droits
Louis Gallois	51 400	Le calendrier d'acquisition des droits comporte 4 paiements sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % prévu en mai 2015 ; • 25 % prévu en novembre 2015 ; • 25 % prévu en mai 2016 ; • 25 % prévu en novembre 2016.

** L'acquisition des droits sur les unités de performance distribuées au Président exécutif est soumise à la réalisation d'objectifs de performance spécifiques de la Société.

Plans de stock-options

Pour tous les autres membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 17 468 709 au 31 décembre 2011 (2010 : 22 898 099).

Au cours de l'exercice 2011, aucun administrateur membre du Comité exécutif n'a exercé d'options au titre de l'un quelconque des différents plans de stock-options EADS. Les anciens administrateurs membres du Comité exécutif ont exercé 18 000 options. L'exercice des options par les membres du Comité exécutif du Groupe est rendu public sur le site Internet d'EADS en accord avec la législation en vigueur.

Plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence

Pour les membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 13 890 028 au 31 décembre 2011 (2010 : 12 458 890).

La charge globale encourue au titre de l'exercice 2011 pour les actions et les unités soumises à conditions de performance octroyées au Président exécutif, s'est élevée à 1,1 million d'euros (2010 : 0,9 million d'euros).

Pour plus d'informations concernant les différents plans, se reporter à la Note 35 des États financiers consolidés.

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité exécutif s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité exécutif d'EADS, dès qu'ils atteignent l'âge de départ en retraite.

Cet engagement peut augmenter graduellement jusqu'à atteindre une pension de 60 % après un deuxième mandat, généralement après dix ans de participation au Comité exécutif d'EADS. Cependant, afin d'atteindre le taux de remplacement de 60 % mentionné ci-avant, les membres respectifs du Comité exécutif doivent également avoir une ancienneté de 12 ans au sein de la Société.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leur sont propres, avec à titre d'exemple des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le Président exécutif, le montant de l'engagement de retraite à prestations définies (c'est-à-dire la valeur comptable) s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2011, la charge de service et d'intérêts liée à cet engagement au titre de l'exercice 2011 ayant quant à elle représenté un montant de 0,6 million d'euros. Cet engagement a fait l'objet d'une provision dans les États financiers.

Autres avantages

Tous les montants présentés ci-dessus pour les administrateurs membres du Comité exécutif (actuels et anciens) ne tiennent pas compte des avantages en nature, auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales

nationales, tels que développés ci-après. La Société fournit une couverture d'assurance appropriée aux membres du Comité exécutif, notamment une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les membres de la Direction.

Le Président exécutif a ainsi droit à une voiture de fonction. La valeur de sa voiture de fonction s'élève à 24 120 euros (hors TVA).

EADS n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations concernant les aspects de rémunération, se reporter à la Note 36 des États financiers consolidés.

12. Effectif

L'effectif de la Société EADS N.V. au 31 décembre 2011 était de 2 salariés (2010 : 2 salariés).

13. Transactions avec les parties liées

En 2007, Lagardère et l'État français ont accordé un prêt sans intérêts à EADS. Ce prêt d'un montant de 29 millions d'euros a été remboursé en 2011.

14. Honoraires des Auditeurs

Prestations de services des Auditeurs et des membres de leurs réseaux facturées aux entités du Groupe au titre des exercices 2011 et 2010 :

	KPMG Accountants N.V.				Ernst & Young Accountants L.L.P.			
	2011		2010		2011		2010	
	Montant en milliers d'euros	%	Montant en milliers d'euros	%	Montant en milliers d'euros	%	Montant en milliers d'euros	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 675	70,0	5 710	81,1	5 851	69,2	4 493	70,8
Autres diligences	1 678	20,7	516	7,4	2 338	27,6	1 607	25,4
Sous-total	7 353	90,7	6 226	88,5	8 189	96,8	6 100	96,2
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	715	8,8	628	8,9	201	2,4	123	1,9
Systèmes d'information	37	0,5	12	0,2	70	0,8	121	1,9
Autres (à détailler si > 10 % des frais d'audit)	6	0,1	172	2,4	0		0	
Sous-total	758	9,3	812	11,5	271	3,2	244	3,8
Total	8 111	100,0	7 038	100,0	8 460	100,0	6 344	100,0



Informations supplémentaires

Rapport sur les États financiers de la Société

À l'attention des actionnaires d'EADS N.V. :

Rapport sur les États financiers de la Société

Nous avons audité les États financiers de la Société 2011 ci-joints qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam, et qui comprennent le Bilan au 31 décembre 2011, le Compte de résultat de l'exercice clos à cette date, ainsi que les Notes annexes aux États financiers de la Société, qui comprennent un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La préparation et la présentation sincère des États financiers de la Société, ainsi que la préparation du rapport du Conseil d'administration dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Par ailleurs, la Direction de la Société est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement des États financiers statutaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers statutaires sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ces lois et normes requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers de la Société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenues dans les États financiers de la Société. Le choix des procédures retenues relève du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers de la Société, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société relatif à la préparation et la présentation sincère de ses États financiers, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers de la Société pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion relative aux États financiers statutaires

À notre avis, les États financiers de la Société donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.



Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées à la section 5 de l'article 2:393, alinéas e et f du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune déficience à indiquer suite à notre contrôle, dans la mesure de nos compétences, quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 de ce Code du rapport du Conseil d'administration, et quant à la présentation des informations en annexe, telle qu'exigée par la section 1 de l'article 2:392, alinéas b-h. Par ailleurs, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les États financiers statutaires ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

À Utrecht, le 7 mars 2012

À Rotterdam, le 7 mars 2012

KPMG Accountants N.V.
J.C.M. van Rooijen RA

Ernst & Young Accountants LLP
C.T. Reckers RA

Autres informations supplémentaires

1. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels de la Société et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves réglementées.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de 1 033 millions d'euros, tel que figurant au compte de résultat de l'exercice 2011 soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,45 € par action soit versé aux actionnaires.

2. Événements postérieurs à la clôture

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 40 des États financiers consolidés.





www.eads.com

**European Aeronautic Defence
and Space Company EADS N.V.**

Mendelweg 30
2333 CS Leyde
Pays-Bas

En France

37, boulevard de Montmorency
75781 Paris cedex 16 – France

En Allemagne

81663 Munich – Allemagne

En Espagne

Avenida de Aragón 404
28022 Madrid – Espagne

EADS

